

PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT POUR 2006

VILLE ET LOGEMENT

Version du 30/05/2007 à 10:36:05

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement est prévue par l'article 54-4° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2006, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'Etat et d'analyse des coûts et des charges.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2006 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits du programme et des dépenses fiscales associées**

- Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts et les attributions de produits réalisées en 2006, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés.
- Les crédits 2005.
- Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation réactualisée et leur évaluation initiale. Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.
- Les charges du programme, évaluées par action.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe**

- Le bilan stratégique du programme.
- Un rappel de la présentation du programme.
- Pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs, et une analyse de ces résultats.
- La justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté. La partie concernant les dépenses de personnel explique la gestion des autorisations d'emplois. En raison des nouvelles modalités de décompte des emplois, leur nombre figure pour 2005 à chaque fois que l'information est disponible.
- Une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.
- La présentation des coûts complets, prévus et constatés, associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION	7
Récapitulation des crédits et des emplois par programme	7
Récapitulation des crédits par programme et action	8
Présentation des crédits par programme et titre	9
Programme 202	
RÉNOVATION URBAINE	11
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	14
Rappel de la présentation du programme	20
Objectifs et indicateurs de performance	23
Justification au premier euro	27
Opérateurs	32
Analyse des coûts du programme et des actions	35
Programme 147	
ÉQUITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE ET SOUTIEN	41
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	42
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	44
Rappel de la présentation du programme	51
Objectifs et indicateurs de performance	54
Justification au premier euro	59
Opérateurs	71
Analyse des coûts du programme et des actions	72
Programme 109	
AIDE À L'ACCÈS AU LOGEMENT	79
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	80
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	82
Rappel de la présentation du programme	89
Objectifs et indicateurs de performance	91
Justification au premier euro	94
Analyse des coûts du programme et des actions	98
Programme 135	
DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT	105
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	106
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	108
Rappel de la présentation du programme	118
Objectifs et indicateurs de performance	121
Justification au premier euro	127
Opérateurs	145
Analyse des coûts du programme et des actions	150

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS DE LA MISSION

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

Le présent document contient des données relatives aux autorisations d'engagement consommées durant l'année qui peuvent différer de celles contenues dans la loi de règlement. Le montant figurant dans la loi de règlement (rappelé dans la colonne "Autorisations d'engagement Loi de règlement") retrace en effet le montant global des AE consommées, minoré des retraits d'engagement sur années antérieures.

Les rapports annuels de performance détaillent le montant des AE consommées par action et sous-action. Or, ce niveau d'exécution n'existait pas préalablement au 1^{er} janvier 2006. Il n'a donc par construction pas été possible d'imputer rétrospectivement ces retraits d'engagement, que ce soit par destination (action et sous action) ou par nature (titre et catégorie). Il en résulte mécaniquement un écart entre le montant global des AE consommées figurant dans la loi de règlement et le montant des AE consommées détaillé par programme, action et sous action, figurant dans la colonne "Autorisations d'engagement".

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2006 (rubrique « récapitulation des crédits et des emplois par programme ») et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2006 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement Loi de règlement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT (*)
Rénovation urbaine Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement				
Exécution	362 355 778	365 144 034	216 887 461	
Prévision		365 044 500	318 760 882	
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		305 044 500	233 044 500	
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		60 000 000	85 716 382	
Équité sociale et territoriale et soutien Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement				
Exécution	626 651 512	631 044 391	725 544 010	
Prévision		669 400 693	754 600 693	
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		767 985 980	793 185 980	
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		-98 585 287	-38 585 287	
Aide à l'accès au logement Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement				
Exécution	5 114 811 020	5 114 811 020	5 114 811 020	
Prévision		5 114 901 090	5 114 901 090	
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		5 114 676 000	5 114 676 000	
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		225 090	225 090	
Développement et amélioration de l'offre de logement Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement				
Exécution	953 804 637	963 924 356	1 050 231 143	
Prévision		1 048 535 573	1 060 552 954	0
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		1 194 947 595	1 209 832 595	3 103
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		-146 412 022	-149 279 641	
<i>Dont transferts d'ETPT prévus en gestion</i>				-3 103
Totaux d'exécution	7 057 622 947	7 074 923 801	7 107 473 634	
Totaux de prévision		7 197 881 856	7 248 815 619	0

(*) Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Ville et logement

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
202 Rénovation urbaine		365 144 034	108 829 766	216 887 461
01 Logements participant à la rénovation urbaine		255 500 000	24 919 907	127 902 007
02 Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine		109 644 034	83 909 859	88 985 454
147 Équité sociale et territoriale et soutien		631 044 391	648 057 330	725 544 010
01 Prévention et développement social		267 174 102	204 359 100	352 422 550
02 Revitalisation économique et emploi		328 574 041	417 627 627	339 872 742
03 Stratégie, ressources et évaluation		35 296 248	26 070 603	33 248 718
109 Aide à l'accès au logement		5 114 811 020	5 692 224 695	5 114 811 020
01 Aides personnelles		5 107 000 000	5 684 370 000	5 107 000 000
02 Accompagnement des publics en difficulté		7 811 020	7 854 695	7 811 020
135 Développement et amélioration de l'offre de logement		963 924 356	1 418 410 935	1 050 231 143
01 Construction locative et amélioration du parc		883 272 269	877 600 775	906 279 720
02 Soutien à l'accession à la propriété		44 887 975	400 711 072	115 259 565
03 Lutte contre l'habitat indigne		18 547 181	14 047 979	14 511 816
04 Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction		9 510 628	5 509 080	5 156 489
05 Soutien		7 706 303	120 542 029	9 023 553

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
202 / Rénovation urbaine		365 144 034	108 829 766	216 887 461
Titre 6. Dépenses d'intervention		365 144 034	108 829 766	216 887 461
147 / Équité sociale et territoriale et soutien		631 044 391	648 057 330	725 544 010
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		14 145 759	4 946 996	5 445 261
Titre 5. Dépenses d'investissement		3 627 194	255 266	1 552 189
Titre 6. Dépenses d'intervention		613 271 438	642 855 068	718 546 560
109 / Aide à l'accès au logement		5 114 811 020	5 692 224 695	5 114 811 020
Titre 6. Dépenses d'intervention		5 114 811 020	5 692 224 695	5 114 811 020
135 / Développement et amélioration de l'offre de logement		963 924 356	1 418 410 935	1 050 231 143
Titre 2. Dépenses de personnel			111 048 770	
Autres dépenses :		963 924 356	1 307 362 165	1 050 231 143
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		18 195 488	15 193 259	18 537 763
Titre 5. Dépenses d'investissement		1 378 289		
Titre 6. Dépenses d'intervention		944 350 579	1 292 168 906	1 031 693 380
Totaux pour la mission		7 074 923 801	7 867 522 726	7 107 473 634
Dont :				
Titre 2. Dépenses de personnel			111 048 770	
Autres dépenses :		7 074 923 801	7 756 473 956	7 107 473 634
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		32 341 247	20 140 255	23 983 024
Titre 5. Dépenses d'investissement		5 005 483	255 266	1 552 189
Titre 6. Dépenses d'intervention		7 037 577 071	7 736 078 435	7 081 938 421

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983, 1990).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a strategy for mental health care in the UK. The strategy is based on the following principles:

- People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.
- People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- People with mental health problems should be given the opportunity to live in the community.

The strategy also sets out a number of objectives for the mental health services, including:

- To reduce the number of people with mental health problems who are admitted to hospital.
- To improve the quality of care and treatment for people with mental health problems.
- To improve the support and services available to people with mental health problems in the community.

The strategy also sets out a number of actions to be taken to achieve these objectives, including:

- To improve the training and skills of mental health professionals.
- To improve the coordination and integration of mental health services.
- To improve the support and services available to people with mental health problems in the community.

The strategy also sets out a number of measures to be taken to improve the mental health of the population as a whole, including:

- To improve the mental health of children and young people.
- To improve the mental health of older people.
- To improve the mental health of people with physical health problems.

The strategy also sets out a number of measures to be taken to improve the mental health of the population as a whole, including:

- To improve the mental health of people with physical health problems.
- To improve the mental health of people with learning difficulties.
- To improve the mental health of people with substance use problems.

The strategy also sets out a number of measures to be taken to improve the mental health of the population as a whole, including:

- To improve the mental health of people with physical health problems.
- To improve the mental health of people with learning difficulties.
- To improve the mental health of people with substance use problems.

PROGRAMME 202

RÉNOVATION URBAINE

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU LOGEMENT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	14
Rappel de la présentation du programme	20
Objectifs et indicateurs de performance	23
Justification au premier euro	27
Analyse des coûts du programme et des actions	35

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Yves-Laurent SAPOVAL

Délégué interministériel à la ville et au développement social urbain

Responsable du programme n° 202 : Rénovation urbaine

L'année 2006 est marquée par l'accélération de la montée en charge du programme national de rénovation urbaine.

L'accélération du programme décidée par le CIV du 9 mars 2006 s'est traduite par une montée en puissance importante des décisions de conventionnement prise par le comité d'engagement de l'agence et par le conseil d'administration. A la fin de 2006, plus de 230 projets portant sur près de 400 quartiers ont été validés par l'agence nationale de rénovation urbaine. Ces projets portent sur une participation de l'ANRU de plus de 8 milliards d'euros, concernent 2,3 millions d'habitants. Mutualisant les efforts des partenaires et des collectivités, ils représentent un investissement global de plus de 26 milliards d'euros. Ils prévoient la construction de près de 100 000 logements sociaux, la démolition d'autant de logements, de plus de 200 000 réhabilitations, ainsi que l'aménagement d'espaces publics, la construction ou la réhabilitation d'écoles, et toutes les autres actions nécessaires à renouveler le cadre de vie des habitants de ces quartiers.

Au-delà des difficultés liées aux remontées d'information sur des données très techniques, du fait de la montée en charge particulièrement rapide du programme, il apparaît clairement que les quartiers prioritaires concentrent 70% des crédits.

L'accélération de la mise en œuvre du programme a aussi porté sur la simplification des procédures d'engagement et de paiement (versement d'une avance puis d'acomptes), par la responsabilisation des maîtres d'ouvrage dans la fluidification financière, et celle des délégués territoriaux dans le suivi. Ces principes sont actés dans la nouvelle version du règlement général de l'Agence et par la parution d'un règlement financier.

La loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement a prolongé jusqu'en 2013 le programme national de rénovation urbaine, afin de répondre à l'importance des demandes de l'ensemble des collectivités territoriales. Parallèlement, le conseil d'administration de l'agence a fixé une liste de 530 quartiers susceptibles de faire l'objet de conventions pluriannuelles.

Le programme suscite aujourd'hui l'adhésion des régions et des départements qui s'engagent pour certaines d'entre elles dans un partenariat financier avec l'ANRU.

L'accent a été porté sur l'exigence de qualité architecturale, urbaine et environnementale des réalisations, sur les performances énergétiques et la qualité des réhabilitations. Afin d'appuyer les maîtres d'ouvrages dans le renforcement de la qualité et de l'opérationnalité des projets, trois pôles de ressource composés d'experts indépendants ont été mis en place, sur la conduite de la concertation, la qualité urbaine et le développement économique.

Plusieurs autres objectifs qualitatifs ont été fixés pour répondre aux attentes des collectivités locales et aux besoins des habitants :

- renforcer l'accompagnement personnalisé des habitants (dans leur relogement et vers l'emploi), notamment en s'appuyant sur les clauses d'insertion ; le nouveau règlement de l'ANRU prévoit la prise en compte des capacités financières des ménages dans le relogement, avec tout l'accompagnement social nécessaire (déménagements, écoles,...)
- renforcer la synergie entre projets de rénovation urbaine et contrats urbains de cohésion sociale.

La phase d'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale et la mise en place de l'Acse ont été l'occasion de confirmer l'intérêt des partenaires nationaux et locaux pour le programme national de rénovation urbaine et pour son articulation avec les volets sociaux et économiques du développement urbain des quartiers sensibles.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Renforcer l'attractivité du logement en zone urbaine sensible (ZUS)

- INDICATEUR 1.1 : taux de couverture des démolitions par des reconstructions
- INDICATEUR 1.2 : différentiel entre le taux de vacance des logements sociaux en ZUS et celui observé dans les unités urbaines correspondantes
- INDICATEUR 1.3 : rapport entre le revenu fiscal moyen par unité de consommation en ZUS et celui constaté dans les unités urbaines correspondantes

■ OBJECTIF 2 : Améliorer le cadre de vie des zones urbaines sensibles

- INDICATEUR 2.1 : différentiel entre l'indice de satisfaction des habitants des ZUS quant à la qualité de l'environnement de leur logement et celui constaté dans les unités urbaines correspondantes

■ OBJECTIF 3 : Concentrer la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine sur les secteurs les plus fragiles

- INDICATEUR 3.1 : part des crédits mobilisés pour la rénovation urbaine des 188 zones prioritaires

■ OBJECTIF 4 : Maîtriser le coût et les délais du programme national de rénovation urbaine

- INDICATEUR 4.1 : coût moyen des opérations d'investissement financées dans le cadre du programme national de rénovation urbaine
- INDICATEUR 4.2 : pourcentage de dépassement des délais et des coûts prévus pour tous les projets de construction, démolition, réhabilitation et résidentialisation achevés dans l'année

Rénovation urbaine

Programme n° 202 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Logements participant à la rénovation urbaine	213 500 000	213 500 000
02	Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine	91 544 500	91 544 500
Totaux		305 044 500	305 044 500

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		305 044 500	305 044 500
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	0	+60 000 000	+60 000 000
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	0	365 044 500	365 044 500

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Logements participant à la rénovation urbaine	133 000 000	133 000 000
02	Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine	100 044 500	100 044 500
Totaux		233 044 500	233 044 500

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		233 044 500	233 044 500
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	0	+85 716 382	+85 716 382
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	0	318 760 882	318 760 882

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Logements participant à la rénovation urbaine	255 500 000	255 500 000
02	Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine	109 644 034	109 644 034
Totaux		365 144 034	365 144 034

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Logements participant à la rénovation urbaine	127 902 007	127 902 007
02	Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine	88 985 454	88 985 454
Totaux		216 887 461	216 887 461

Rénovation urbaine

Programme n° 202 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Logements participant à la rénovation urbaine	127 442 968
02	Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine	53 588 609
Total		181 031 577

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Avertissement

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Logements participant à la rénovation urbaine	24 919 907	24 919 907
02	Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine	83 909 859	83 909 859
Totaux		108 829 766	108 829 766

Rénovation urbaine

Programme n° 202 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 6. Dépenses d'intervention		305 044 500	365 144 034		233 044 500	216 887 461
Transferts aux entreprises		222 650 000	838 000 000		143 000 000	179 339 003
Transferts aux collectivités territoriales		73 200 000	99 534		80 000 000	35 863 371
Transferts aux autres collectivités		9 194 500	-472 955 500		10 044 500	1 685 087
Totaux hors FDC et ADP		305 044 500			233 044 500	
Ouvertures et annulations (*)		+60 000 000			+85 716 382	
Totaux (*)		365 044 500	365 144 034		318 760 882	216 887 461

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0			0	
Autres natures de dépenses		0			0	
Totaux						

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006				85 716 382	0	0	0	0

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		60 000 000						

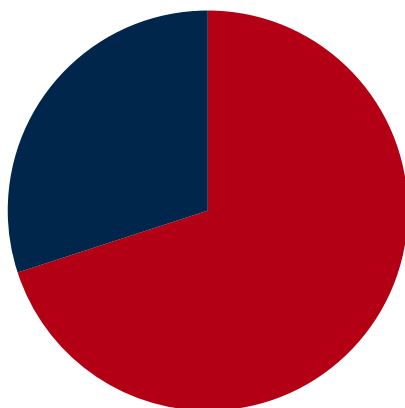
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Logements participant à la rénovation urbaine	255 500 000	127 902 007
02	Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine	109 644 034	88 985 454
Totaux		365 144 034	216 887 461

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

● Action n°01 (69,97%)



● Action n°02 (30,03%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La mission «Ville et logement» a pour objectif de réinsérer les zones urbaines sensibles (ZUS) dans la dynamique des agglomérations auxquelles elles appartiennent. La réalisation de cet objectif relève de la réduction progressive des écarts de développement entre ces zones et leur environnement et s'appuie sur la mise en œuvre concomitante de deux programmes, l'un dédié à la rénovation urbaine, l'autre au développement économique et social des quartiers prioritaires (programme «Equité sociale et territoriale et soutien»).

Le premier de ces deux programmes sert de cadre à la mise en œuvre de la rénovation urbaine dont les principes ont été fixés par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (loi n° 2003-710 du 1er août 2003), modifiée dans le cadre du plan de cohésion sociale.

Ce programme vise à restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers où le cadre bâti est le plus dégradé.

La stratégie de l'État et de ses partenaires est de :

- renouveler l'offre de logements sociaux pour l'adapter aux besoins de la population résidant dans les ZUS ;
- améliorer les conditions de vie dans ces quartiers en mettant fin à leur enclavement physique, en diversifiant leurs fonctions urbaines (équipements pour l'accueil de services publics ou privés – commerces notamment - à la population) et en offrant un environnement de qualité (aménagement et entretien) ;
- renforcer la mixité sociale des ZUS en y soutenant la diversification de l'offre de logements (développement de l'accession à la propriété, lutte contre la dégradation de certaines copropriétés) pour y attirer de nouvelles catégories de populations ;
- réduire la spécialisation fonctionnelle de ces quartiers en favorisant leur développement économique (immobilier d'entreprises par exemple) en accompagnement des actions menées au titre du programme «Equité sociale et territoriale et soutien».

Ce programme associe le ministère chargé du logement et plus précisément la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, les collectivités locales, les bailleurs sociaux, l'Union d'économie sociale pour le logement, l'Union sociale pour l'habitat, la Caisse des dépôts et consignations, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et l'Union européenne.

Le responsable du programme est le Délégué interministériel à la ville et au développement social urbain.

Ce programme fait l'objet d'un budget opérationnel dont le Délégué interministériel à la ville (DIV) est responsable. La gestion des crédits est confiée à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), établissement public créé par la loi précitée, dans le cadre d'une convention la liant à la DIV. Les opérations financées relèvent de la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine validés par l'ANRU qui est représentée localement par un délégué territorial.

Ce programme participera au document de politique transversale consacré à la politique de la ville.

Le cadre de ce programme est celui fixé par la loi du 1er août 2003 précitée.

Ce programme se décline en deux actions :

- l'action «logements participant à la rénovation urbaine» renvoie aux moyens mobilisés en faveur du logement dans les zones urbaines sensibles. Ils sont principalement destinés à la démolition, la construction et la réhabilitation de logements locatifs sociaux. Ils permettent de soutenir les projets initiés par les collectivités locales, en lien avec les organismes bailleurs ;
- l'action «aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine» doit permettre la réalisation d'opérations d'aménagement urbain et de requalification des espaces de proximité, la création, la réhabilitation et la démolition d'équipements publics ou collectifs, la réorganisation des espaces propres à l'activité économique ou tout autre investissement concourant à la rénovation urbaine.

Rénovation urbaine

Programme n° 202 | RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Logements participant à la rénovation urbaine
- ACTION n° 02 : Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Renforcer l'attractivité du logement en zone urbaine sensible (ZUS) (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 1.1 : taux de couverture des démolitions par des reconstructions

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2011 Cible PAP 2006
%	33	71,9	109,3	109,3	68,8	100

Commentaires techniques :

Il convient de noter que, pour 2004 et 2005, cet indicateur a été construit sur la base des données financières seules disponibles ; il est donc relativement peu fiable compte tenu du faible niveau d'engagement du programme en ces années de démarrage. En 2006, l'indicateur a pu être renseigné sur la base des décisions attributives de subvention (DAS) et est donc plus précis, sa qualité devrait se stabiliser dans les années à venir.

INDICATEUR 1.2 : différentiel entre le taux de vacance des logements sociaux en ZUS et celui observé dans les unités urbaines correspondantes

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2011 Cible PAP 2006
taux de vacance des logements sociaux constaté dans les ZUS (a)	%		-		-		
taux de vacance des logements sociaux constaté dans les unités urbaines (b)	%		-		-		
différentiel du taux de vacance des logements sociaux (a-b)	points			6,9	6,9		0

Commentaires techniques :

Les résultats de l'enquête nationale logement 2006 ne seront disponibles qu'à partir de juillet 2007. Par conséquent, l'indicateur ne peut pas actuellement être renseigné pour l'année 2006 à partir de cette source. On peut néanmoins apporter, à titre indicatif, les résultats de l'enquête « Occupation du Parc Social » 2006 de la DGUHC qui indique un taux de vacance des logements sociaux en ZUS de 5,7% contre 2,3% pour les territoires hors zones urbaines sensibles (ZUS) et hors zones de revitalisation rurale (ZRU).

INDICATEUR 1.3 : rapport entre le revenu fiscal moyen par unité de consommation en ZUS et celui constaté dans les unités urbaines correspondantes

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2011 Cible PAP 2006
dans les ZUS (a)	€						
dans les unités urbaines correspondantes (b)	€						
différentiel entre ces deux revenus fiscaux moyens (a/b)	ratio						

Commentaires techniques :

Cet indicateur a été supprimé lors de l'élaboration du projet annuel de performance pour 2007 car il a été jugé difficile d'établir un lien direct entre son évolution et les performances du programme. En outre les délais de disponibilité des informations sont élevés (les données les plus récentes portent aujourd'hui sur les revenus fiscaux perçus en 2002, les données sur les revenus perçus en 2004 ne seront disponibles qu'au second semestre 2007)

Rénovation urbaine

Programme n° 202 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de couverture des démolitions par des reconstructions de logements sociaux (PLUS-CD, PLAI, PLUS) est faible en 2004 dans la mesure où des opérations de démolition étaient déjà prévues, et prêtes, ce qui n'était pas le cas des reconstructions. En 2005, ce taux (71,9%) augmente significativement. Il diminue légèrement en 2006 (68,8%) sans que cette évolution puisse être considérée comme significative compte-tenu du caractère estimatif des données de 2005. A terme, on devrait atteindre l'objectif de 1 logement social reconstruit pour 1 logement social détruit. On remarque toujours néanmoins la trop faible part des reconstructions due soit à un décalage effectivement prévu dans les calendriers de réalisation des projets, soit à de réelles difficultés pour les communes ou les bailleurs sociaux de reconstruire. Ces difficultés pourraient s'expliquer, sur les sites ANRU, par une non-libération du foncier, dans l'attente de démolitions délicates à mettre en œuvre, et pour la reconstruction hors sites, à des obstacles pour trouver du foncier effectivement disponible. Le maintien en 2006 d'un niveau de vacance plus élevé des logements sociaux en ZUS, corrobore des données plus anciennes mais non directement comparables (recensement de 1999, enquête nationale logement de 2002) révélant un déficit d'attractivité de ces quartiers.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer le cadre de vie des zones urbaines sensibles (du point de vue de l'utilisateur)

INDICATEUR 2.1 : différentiel entre l'indice de satisfaction des habitants des ZUS quant à la qualité de l'environnement de leur logement et celui constaté dans les unités urbaines correspondantes

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2011 Cible PAP 2006
indice de satisfaction constaté en ZUS (a)	points	n.d.	-2,1		-		
indice de satisfaction constaté dans les unités urbaines correspondantes (b)	points	n.d.	-1,6		-		
différentiel entre ces deux scores (a-b)	points		-0,5		-		

ANALYSE DES RÉSULTATS

La réalisation 2005 marque un moindre niveau de satisfaction des habitants des ZUS (comparé à celui des habitants des unités urbaines correspondantes) quant à la qualité de leur environnement : en moyenne, 42% des habitants des ZUS considèrent leur quartier affecté par un problème de bruit, de pollution, de desserte en transports ou en équipement, de dangers de la circulation ou de dégradation de l'environnement, alors que 32 % des habitants des mêmes unités urbaines sont dans ce cas.

OBJECTIF n° 3 : Concentrer la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine sur les secteurs les plus fragiles (du point de vue du contribuable)

INDICATEUR 3.1 : part des crédits mobilisés pour la rénovation urbaine des 188 zones prioritaires

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2011 Cible PAP 2006
part des crédits réservés aux 188 sites prioritaires	%		60,9		-	70,0	70

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2011 Cible PAP 2006
part des crédits consacrés aux sites relevant du 2ème cercle de priorité	%		28,0		-	20,9	20
part des crédits consacrés aux autres ZUS et sites dérogatoires	%		11,2		-	9,1	10

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'évolution constatée entre la réalisation 2005 et la réalisation 2006 va dans le sens de l'objectif cible de 2011 (70%, 23%, 7%) affichée dans le PAP 2007. La part des crédits pour les quartiers de priorité 1 est supérieure aux prévisions 2007 (plus de 70% par rapport aux 65% prévus) ; elle s'équilibre néanmoins avec les quartiers de priorité 2 (près de 22% par rapport aux 25% prévus). Elle marque la volonté du comité d'engagement de l'ANRU de mettre l'accent sur les quartiers de priorité 1.

OBJECTIF n° 4 : Maîtriser le coût et les délais du programme national de rénovation urbaine (du point de vue du contribuable)

INDICATEUR 4.1 : coût moyen des opérations d'investissement financées dans le cadre du programme national de rénovation urbaine

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2011 Cible PAP 2006
coût moyen du m ² de logement social construit	€/m ²		-	1.236	1.299	1.531	1.345
coût moyen du m ² de logement social détruit	€/m ²		-	260	260	358	282
coût moyen du m ² de logement social réhabilité	€/m ²		-	139	139	173	151

Commentaires techniques :

Les réalisations 2004, 2005 et 2006 sont renseignées par les coûts prévisionnels moyens (coûts totaux TTC au m²) des opérations programmées figurant dans les conventions signées dans l'année de référence. Les coûts effectifs ne seront connus qu'à la fin des opérations. Les opérations terminées sont à ce stade du programme encore peu nombreuses et les informations permettant de calculer les coûts effectifs au m² non encore fiabilisées. Lorsque l'information sera disponible les coûts effectifs seront utilisés pour renseigner l'indicateur en lieu et place des coûts totaux prévisionnels. A partir du PAP 2007, l'indicateur est présenté non plus en €/ m² mais en indice (base 100 en 2004) et comparé à l'indice du coût de la construction.

INDICATEUR 4.2 : pourcentage de dépassement des délais et des coûts prévus pour tous les projets de construction, démolition, réhabilitation et résidentialisation achevés dans l'année

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2011 Cible PAP 2006
pourcentage de dépassement des délais	%						
pourcentage de dépassements des coûts	%						

Commentaires techniques :

Cet indicateur ne peut être renseigné en l'état en raison de l'indisponibilité des données nécessaires avant le développement complet du système d'information de l'ANRU, aussi des indicateurs alternatifs plus facilement mobilisables seront proposés dans le cadre du PAP 2008.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les premières informations disponibles sur la comparaison entre les dates programmées de démarrage des opérations et les dates de leur engagement effectif font apparaître que 40% des opérations dont le démarrage avait été programmé pour 2004 n'avaient pas fait l'objet d'un engagement au 31/12/2005 (sous la forme d'une décision attributive de subvention). Pour les opérations dont le démarrage a été programmé pour 2005, 48 % d'entre elles n'étaient effectivement pas engagées à fin 2006. Ces valeurs reflètent une accumulation des retards d'engagements entre les deux années dans un contexte de montée en charge rapide du nombre d'opérations programmées. Une évolution de même sens peut être lue à l'aide d'un indicateur relatif au niveau d'engagement des crédits programmés : fin 2005 le cumul des subventions engagées représentait 58,6% du cumul à la même date des subventions programmées, fin 2006 le même ratio se situait à 41,4%.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Logements participant à la rénovation urbaine		213 500 000	213 500 000		133 000 000	133 000 000
02	Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine		91 544 500	91 544 500		100 044 500	100 044 500
Totaux			305 044 500	305 044 500		233 044 500	233 044 500

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP		305 044 500	305 044 500		233 044 500	233 044 500
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	0	+60 000 000	+60 000 000	0	+85 716 382	+85 716 382
Totaux	0	365 044 500	365 044 500	0	318 760 882	318 760 882

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01	Logements participant à la rénovation urbaine		255 500 000	255 500 000		127 902 007	127 902 007
02	Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine		109 644 034	109 644 034		88 985 454	88 985 454
Totaux			365 144 034	365 144 034		216 887 461	216 887 461
Crédits consommés - crédits ouverts		0	+99 534	+99 534	0	-101 873 421	-101 873 421

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

La loi de finances pour 2006 (LFI 2006) a ouvert des crédits sur le programme 202 à hauteur de 305.000.000 € en autorisations d'engagement (AE) et 233.044.500 € en crédits de paiement (CP).

Rénovation urbaine

Programme n° 202 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Conformément à l'article 51 de la LOLF, les crédits du programme 202 ont fait l'objet d'une mise en réserve à hauteur de 5%, soit 15.252.225 € en AE et 11.652.225 € en CP. Ainsi 289.747.775 € en AE et 221.392.275 € en CP étaient utilisables initialement en gestion. Seules les AE ont fait l'objet d'une levée de gel avant la fin de gestion afin d'être notifiées à l'agence nationale de rénovation urbaine. Par contre, s'agissant des CP, la levée de gel n'est intervenue qu'à la clôture de la gestion.

Deux mouvements externes ont abondé de manière significative les crédits ouverts par la LFI sur le programme 202. Il s'agit d'une part d'une ouverture de crédits de 85.716.382 € en CP dans le cadre de l'arrêté de report n°2006-365 du 27/03/2006 et d'autre part d'une ouverture de 60.000.000 € en AE dans le cadre de la loi de finances rectificative n°2006-1799 du 31/12/2006, portant ainsi les crédits utilisables à 365.044.500 € en AE et à 318.760.882 € en CP.

Les tableaux affichent un montant total des engagements de 365.144.034 €. Il convient toutefois de préciser que ce montant est erroné car il prend en compte à tort, suite à une anomalie technique qui n'a pu être corrigée avant la clôture de la gestion, un montant d'engagement de 99.534 € qu'il convient de déduire.

Ainsi la consommation s'établit au 31/12/2006 à 365.044.500 € en AE et à 216.887.460 € en CP, laissant ainsi des crédits sans emploi au 31/12/2006 à hauteur de 101.873.422 € en CP, soit un taux d'engagement de 100% et un taux de paiement de 68% par rapport aux crédits utilisables et 93,1% par rapport aux crédits ouverts en loi de finances 2006.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)							
365 044 500							
AE non affectées au 31/12/2006							
-99 534							
AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)				CP ouverts en 2006 (**)			
				318 760 882			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
984 681 763	365 144 034	1 349 825 797	216 842 961	44 500	216 887 461	1 132 938 336	
AE reportées sur 2007				CP reportés sur 2007			
0				6 991 335			

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant des restes à liquider sur les engagements antérieurs à 2006 s'élevaient au 1er janvier 2006 à 984.691.763€ dont 141.298.124 € au titre des grands projets de ville – opérations de renouvellement urbain, GPV ORU, (ex chapitre 67-10 article 30) et à 843.383.639 € au titre du programme national de rénovation urbaine (PNRU). Les paiements intervenus en 2006 s'élèvent à 44.676.858 € au titre des GPV-ORU et à 172.166.103 € pour le PNRU, soit 216.842.961 € au total.

Les engagements 2006 s'élèvent à 365 M€ portant ainsi le montant des engagements devant être couverts par des crédits de paiement au cours des exercices ultérieurs à 1.133 M€, dont 96 M€ au titre des GPV-ORU et à 1.036 M€ au titre du PNRU.

Rénovation urbaine

Programme n° 202 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Logements participant à la rénovation urbaine

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		213 500 000		255 500 000	255 500 000
Crédits de paiement		133 000 000		127 902 007	127 902 007

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	213 500 000	728 500 000	133 000 000	122 733 655
Transferts aux collectivités territoriales				3 959 109
Transferts aux autres collectivités		-473 000 000		1 209 243

Le montant ouvert par la loi de finances sur l'action 01 s'élève à 213.500.000 € en AE et à 133.000.000 € en CP. Toutefois au regard des crédits mis en réserve et des différents mouvements externes intervenus en cours de gestion, le montant des crédits utilisables en 2006 était de 255.500.000 € en AE et 190.516.272 € en CP, uniquement au titre du programme national de rénovation urbaine.

La consommation s'établit à 255.500.000 € en AE soit un taux d'engagement de 100% et à 127.902.007 € en CP, soit un taux de paiement de 67,1% par rapport aux crédits disponibles et 96,2% par rapport aux crédits ouverts en loi de finances 2006.

S'agissant du PNRU, la dépense a été exécutée à hauteur de 255.500.000 € en AE et 120.516.272 € en CP. S'agissant des GPV-ORU, on observe une consommation des CP à hauteur de 7.385.735 €. Toutefois, ces dépenses auraient dû être imputées sur l'action 02 – Aménagements des quartiers.

Ainsi, s'agissant des AE, l'exécution a été conforme à la prévision. Les crédits de paiement sont versés à l'ANRU en fonction de ses besoins. L'agence a ainsi reçu en 2006 du budget de l'Etat un versement de 172,2 M€ dont 120,5 M€ au titre de l'action 01, complété par un versement de 100 M€ opéré par anticipation au titre des SACICAP (sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété).

ACTION n° 02 : Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		91 544 500		109 644 034	109 644 034
Crédits de paiement		100 044 500		88 985 454	88 985 454

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	9 150 000	109 500 000	10 000 000	56 605 348
Transferts aux collectivités territoriales	73 200 000	99 534	80 000 000	31 904 262
Transferts aux autres collectivités	9 194 500	44 500	10 044 500	475 844

Le montant ouvert par la loi de finances sur l'action 02 s'élève à 91.544.500 € en AE et à 100.044.500 € en CP. Toutefois au regard des crédits mis en réserve et des différents mouvements externes intervenus en cours de gestion, le montant des crédits utilisables en 2006 était de 109.544.500 € en AE, dont 109,5 M€ pour le PNRU et 44.500 € de crédits ouverts conformément au souhait des commissions des finances et 124.694.331 € en CP, dont 57 M€ au titre du programme national de rénovation urbaine, 43 M€ au titre des GPV-ORU et 44.500 € au titre des crédits ouverts à la demande des commissions des finances.

Il est à noter que l'exécution entre les différentes catégories diffère de la prévision de manière importante ; ceci est dû au fait que la prévision au titre du PNRU prend en compte le bénéficiaire final alors qu'en exécution, la dépense est imputée à l'établissement public industriel et commercial qu'est l'ANRU (catégorie 62). Toutefois, l'équilibre général n'est pas remis en cause.

La consommation s'établit à 109.544.500 € en AE soit un taux d'engagement de 100% et à 88.985.454 € en CP, soit un taux de paiement de 71,4%.

S'agissant du PNRU, la dépense a été exécutée à hauteur de 91.500.000 € en AE et 51.649.831 € en CP.

S'agissant des crédits ouverts à la demande des commissions des finances, les subventions accordées se sont élevées à 44.500 € en AE et en CP.

S'agissant des GPV-ORU, on observe une consommation des CP à hauteur de 37.291.123 €.

Ainsi, s'agissant des AE, l'exécution a été conforme à la prévision. Les crédits de paiement sont versés à l'ANRU en fonction de ses besoins. L'agence a ainsi reçu en 2006 du budget de l'Etat un versement de 172,2 M€ dont 51,7 M€ au titre de l'action 02, complété par un versement de 100 M€ opéré par anticipation au titre des SACICAP (sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété).

Rénovation urbaine

Programme n° 202 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT**

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)						
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)			305 000 000	190 000 000	365 000 000	172 166 103
Totaux			305 000 000	190 000 000	365 000 000	172 166 103

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE

L'ANRU est un établissement public industriel et commercial (EPIC) (décret n°2004-123 du 9 février 2004), créé dans le but de simplifier l'ensemble des procédures en regroupant l'ensemble des financements du secteur.

L'ANRU est chargée de la mise en œuvre du programme « rénovation urbaine » de la mission « ville et logement ». Elle a donc été pleinement associée à la définition du projet annuel de performance de ce programme (définition des objectifs, sélection des indicateurs, justification des crédits au premier euro).

L'agence globalise et pérennise les financements de l'État et des partenaires publics et privés engagés dans le programme énoncé par la loi du 1er août 2003.

Elle apporte son soutien aux collectivités, aux établissements publics et organismes privés ou publics conduisant des opérations de rénovation urbaine.

Elle met en œuvre un plan global de rénovation urbaine pour faciliter le processus et permet d'agir efficacement dans la durée.

L'ANRU participe, dans le cadre de la réforme globale de la décentralisation et de l'évaluation des politiques publiques, à l'évaluation d'un programme d'ampleur qui doit faire l'objet d'un débat par les collectivités locales concernées mais aussi devant la représentation nationale.

Les règles appliquées par l'ANRU pour déterminer le montant de sa participation au financement des projets sont précisées dans son règlement général approuvé par son conseil d'administration et arrêté par le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement le 19 juin 2006.

L'intervention de l'ANRU se rattache aux deux actions du programme « rénovation urbaine », à savoir :

- « Logements participant à la rénovation urbaine » ;
- « Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine ».

L'agence est sous la tutelle du ministre chargé de la politique de la ville.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 «Logements»			213 500 000	133 000 000	255 500 000	120 516 272
Transferts			213 500 000	133 000 000	255 500 000	120 516 272
Action n° 02 «Aménagement»			91 500 000	57 000 000	109 500 000	51 649 831
Transferts			91 500 000	57 000 000	109 500 000	51 649 831
Total Budget général			305 000 000	190 000 000	365 000 000	172 166 103
SACICAP			0	0	0	100 000 000
FRU			100 000 000		100 000 000	0
Autres			60 000 000	60 000 000		
Total Extra budgétaire			160 000 000	60 000 000	100 000 000	100 000 000
Total général			465 000 000	250 000 000	465 000 000	272 166 103

Rénovation urbaine

Programme n° 202 | OPÉRATEURS

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR**Prévision**

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
332 166 103	543 000 000	0	0	875 166 103

Exécution *

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
272 166 103	218 087 545	0	0	490 253 648

* estimation de clôture

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR**Prévision**

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
5 036 879	774 593 697	828 505	780 459 081

Exécution *

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Total
4 360 614	237 313 927	654 143	242 328 684

* estimation de clôture

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Emplois rémunérés par l'opérateur hors plafond d'emplois du ministère (en ETPT)	39	60	57,4

ANALYSE DES RÉSULTATS**Autorisations d'engagement**

La loi du 1er août 2003 précise que la contribution annuelle de l'Etat ne peut être inférieure à 465 M€. Aussi le PAP 2006 prévoyait-il une dotation initiale de 305 M€ à complétée de 100 M€ issus du FRU et par l'affectation de 60 M€ d'autres ressources. Ces ressources n'ayant pu être mobilisées, des crédits complémentaires ont été ouverts sur le programme par la loi de finances rectificative à hauteur de 60 M€.

En 2006, l'ANRU a bénéficié de 365 M€ d'autorisations d'engagement notifiées à partir du programme 202 – rénovation urbaine. En outre, lui ont été notifiées 100 M€ d'autorisations d'engagement supplémentaires au titre des 100 M€ issu du FRU versés en 2005, portant ainsi le montant total des autorisations d'engagement pour l'année à 465 M€ conformément à la prévision.

Crédits de paiement

La loi de finances a ouvert 190 M€ au titre du PNRU. En outre, des crédits de report ont été ouverts à hauteur de 82.166.103 € portant ainsi le montant des CP utilisables à 272.166.103 €.

En 2006, l'ANRU a bénéficié d'un versement du budget de l'Etat, programme 202 – Rénovation urbaine à hauteur de 172.166.103 €, complété par un versement de 100 M€ provenant des SACICAP (sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété).

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

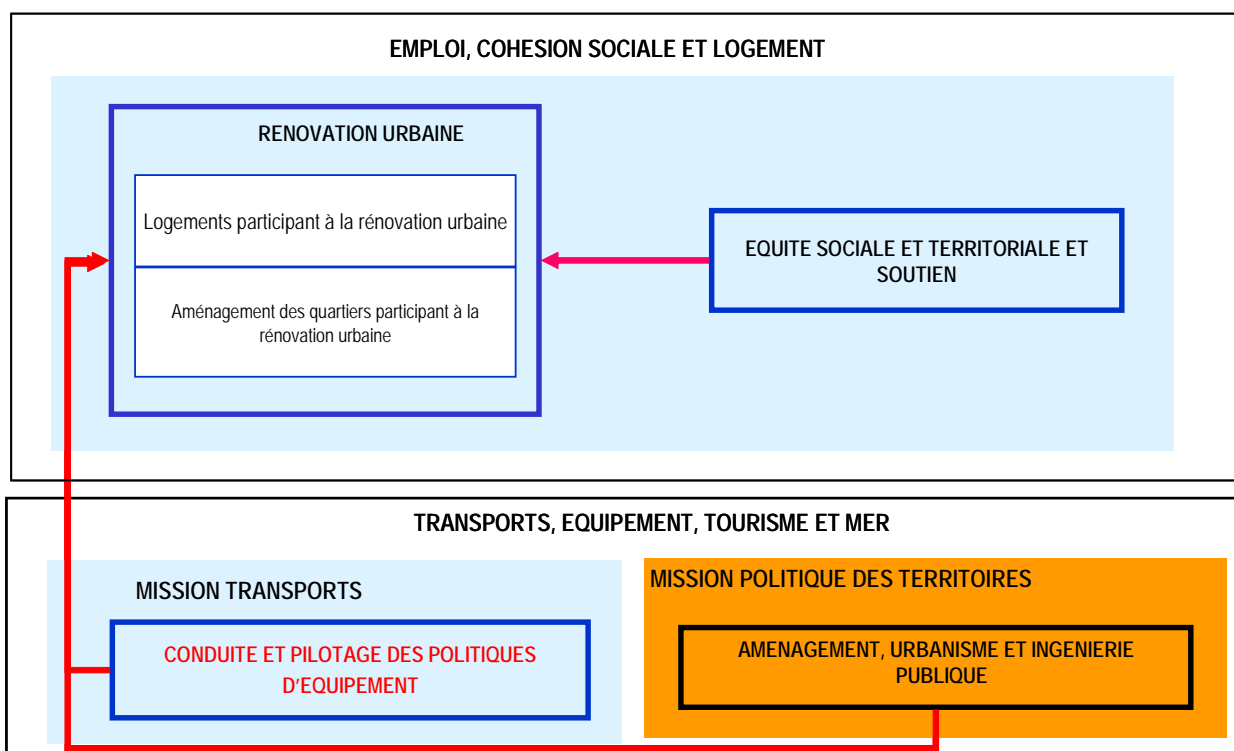
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHEMA DE DEVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Logements participant à la rénovation urbaine	133 000 000	133 000 000	138 255 414
Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine	100 044 500	100 044 500	102 296 821
Total	233 044 500	233 044 500	240 552 235

Rénovation urbaine

Programme n° 202 | ANALYSE DES COÛTS

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION**Avertissement**

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Logements participant à la rénovation urbaine	127 902 007		127 902 007	-5 097 993	
Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine	88 985 454		88 985 454	-11 059 046	
Total	216 887 461		216 887 461	-16 157 039	

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Logements participant à la rénovation urbaine	127 902 007	+4 609 047	132 511 054	-5 744 360	
Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine	88 985 454	+1 975 306	90 960 760	-11 336 061	
Total	216 887 461	+6 584 353	223 471 814	-17 080 421	

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-6 584 353
Aménagement, urbanisme et ingénierie publique (Mission « Politique des territoires »)	-624 874
Équité sociale et territoriale et soutien (Mission « Ville et logement »)	-5 933 823
Conduite et pilotage des politiques d'équipement (Mission « Transports »)	-25 656

Le programme « Rénovation urbaine » bénéficie du soutien des programmes « Équité sociale et territoriale et soutien » et « Développement et amélioration de l'offre de logements » de la mission « Ville et logement » ainsi que du programme « Conduite et pilotage des conduites d'équipement » (CPPE) de la mission « Transports ».

Déversements relatifs à la mission « Ville et logement » et « Politiques des territoires »

Les dépenses destinées au financement des fonctions de soutien inscrits dans l'action « stratégie, ressources et évaluation » du programme « Équité sociale et territoriale et soutien » et concourant à la mise en œuvre du programme « Rénovation urbaine » sont :

- les dépenses de fonctionnement courant de la Délégation interministérielle à la ville et du conseil national des villes à l'exception de celles destinées au programme d'études de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles ;
- les dépenses de fonctionnement des services déconcentrés destinées à des publications et des formations des acteurs locaux aux problématiques de la politique de la ville ;
- les dépenses d'intervention gérées par les services déconcentrés à l'exception de celles destinées à l'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale.

Les personnels en poste à la délégation interministérielle à la Ville et les rémunérations associées sont inscrits sur l'action « Soutien » du programme « Développement et amélioration de l'offre de logement » et représentent 85,5 ETP en exécution budgétaire. Néanmoins, l'action « personnel relevant du programme Développement et amélioration de l'offre de logement de la mission « Ville et logement » » du programme « Aménagement, urbanisme et

ingénierie publique » reçoit une partie du transfert en gestion du programme DAOL correspondant à la masse salariale des ETP d'administration centrale contribuant à la mise en oeuvre des politiques des programmes de la mission "Ville et logement".

Pour le premier exercice du Rapport annuel de performance, il a été décidé de déverser directement vers les programmes « Equité sociale et territoriale et soutien », et « Rénovation urbaine », la part correspondant à l'activité des effectifs concourant à la mise en oeuvre de ces programmes. Ainsi, sur les 85,5 ETP, 10 ont été déversés sur le programme «Rénovation urbaine », les 75,5 restant sur le programme « Equité sociale et territoriale et soutien».

Déversement relatif à la mission « Transports »

Le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer assure pour partie la gestion de moyens mis à disposition des services œuvrant pour les politiques de la mission « Ville et logement » (gestion des agents, de l'immobilier, d'applications informatiques de gestion....). Le programme CPPE comprend donc des dépenses indivises (loyers, maintenance informatique....) en appui de la mise en œuvre de plusieurs programmes dont le programme «Rénovation urbaine».

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'écart total entre la prévision et l'exécution (-17,1 M€) s'explique d'une part par le montant des crédits restés sans emploi au 31 décembre 2006 (-101,8 M€), les crédits de paiement étant versés à l'ANRU en fonction des ses besoins, et d'autre part, par une ouverture de crédits par arrêté de report à hauteur de 85,7 M€.

Par ailleurs, l'écart entre la dépense complète et la dépense directe du programme porte sur 6.6 M€ et s'explique principalement par la prise en compte des dépenses de soutien exécutées sur le programme « Equité sociale et territoriale et soutien».

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Logements participant à la rénovation urbaine	127 442 968		+4 510 061	131 953 029	
Aménagement des quartiers participant à la rénovation urbaine	53 588 609		+1 932 883	55 521 492	
Totaux	181 031 577		+6 442 944	187 474 521	

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-6 442 944
Aménagement, urbanisme et ingénierie publique (Mission « Politique des territoires »)	-467 516
Équité sociale et territoriale et soutien (Mission « Ville et logement »)	-5 947 400
Conduite et pilotage des politiques d'équipement (Mission « Transports »)	-28 028

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

L'identification des coûts complets par action a été réalisée sur la base des restitutions issues de la comptabilité générale, retraitées dans un premier temps pour parvenir à identifier les coûts directs par action.

Le périmètre des coûts directs correspond aux charges de fonctionnement (y compris les charges de personnel et les subventions pour charges de service public), aux charges d'intervention ainsi qu'aux opérations de fin d'exercice (charges à payer, dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions pour risques et charges...).

Afin de travailler sur des bases fiables, les retraitements suivants ont été réalisés :

- les charges à payer de personnel de l'exercice 2006 non ventilées par programme-action ont été réparties dans les coûts directs des actions principalement selon une clé statistique au prorata des ETP des actions des programmes dont le ministère de l'équipement à la charge ;
- les charges à payer de l'exercice 2005 non ventilées par programme-action ont été réparties dans les coûts directs des actions selon une clé statistique au prorata du poids par sous-action de l'ensemble des charges à payer identifiées au bilan de clôture. Ces charges viennent en déduction des charges à payer 2006 (charges à

payer 2006 directement fléchées sur la destination et auxquelles s'ajoutent les charges à payer de personnel ventilées statistiquement).

Pour faciliter le premier exercice d'identification des coûts complets, les clés de déversement, tant en ce qui concerne les déversements internes que les déversements externes, sont identiques à celles retenues pour la partie dépenses complètes de l'analyse des coûts.

Les coûts qui n'ont pas pour origine une opération budgétaire ont pu être, au même titre que les dépenses, imputés directement sur les actions en fonction de leur destination, ou ventilés depuis l'action de soutien en utilisant les mêmes clés de répartition que les dépenses.

La différence (35,9 M€) entre le coût complet (187,6 M€) et la dépense complète du programme « Rénovation urbaine» (223,5 M€) s'explique essentiellement par la prise en compte des charges à rattacher à l'exercice (-29 M€) et des dotations aux provisions pour charges (-6,9 M€).

Par ailleurs, l'écart entre coût direct et coût complet de la mise en œuvre du programme porte sur 6,5 M€ et s'explique principalement par la prise en compte des dépenses de soutien exécutées sur le programme « Equité sociale et territoriale ».

PROGRAMME 147

ÉQUITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE ET SOUTIEN

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU LOGEMENT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	42
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	44
Rappel de la présentation du programme	51
Objectifs et indicateurs de performance	54
Justification au premier euro	59
Opérateurs	71
Analyse des coûts du programme et des actions	72

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Yves-Laurent SAPOVAL

Délégué interministériel à la ville et au développement social urbain

Responsable du programme n° 147 : Équité sociale et territoriale et soutien

Dans le domaine de la politique de la ville, quatre événements principaux ont marqué l'année 2006, à la suite des violences urbaines de la fin de l'année 2005 :

- l'amendement au PLF permettant d'accroître de manière importante les crédits du programme 147 ;
- le vote de la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006 créant l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) et portant le nombre des zones franches urbaines à 100 ;
- le comité interministériel des villes du 9 mars 2006 qui a décidé d'un ensemble de mesures pour développer et intensifier simultanément les actions menées dans les quartiers en difficulté ;
- l'élaboration des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), afin d'élaborer un programme d'actions pour les quartiers prioritaires dont la nouvelle géographie est à l'occasion refondée et de fédérer les moyens de l'ensemble des partenaires locaux dans cinq champs prioritaires.

Dans le domaine du développement économique et de l'accès à l'emploi, quinze nouvelles zones franches urbaines ont été délimitées par le décret du 19 décembre 2006, et l'extension de 31 anciennes zones saturées est préparé (décret à venir en mai 2007). Ces créations et ajustements de périmètres, en visant à enrichir le tissu commercial et artisanal des secteurs les plus fragiles, permettent de renforcer la mixité fonctionnelle et sociale des quartiers. La densité et la pérennité des entreprises qui y sont implantées témoignent de la vigueur du dynamisme économique impulsé. Par ailleurs, un effort a été porté sur les dispositifs visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi : Ecoles de la 2ème chance, Contrats d'insertion et de vie sociale...

Le nombre des ateliers santé ville a augmenté de 45% en 2006, passant de 100 à 145, avec en perspective leur articulation avec les nouveaux groupements régionaux de santé publique, désormais principaux opérateurs des crédits de prévention en santé.

Le programme de réussite éducative créé par la loi pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, a permis en 2006 la création de 11 internats supplémentaires, le développement du tutorat des universités et des grandes écoles, et l'augmentation du nombre d'équipes de réussite éducative : 375 projets existent à la fin de 2006, impliquant plus de 450 équipes pluridisciplinaires dans 400 communes. On observe donc une importante montée en puissance de ce dispositif, dont les impacts sur les résultats scolaires s'apprécieront dans les années à venir.

En matière de développement de la citoyenneté et de prévention de la délinquance, une série de dispositifs innovants ont été développés en 2006, en partenariat avec les ministères de la Justice, de la Défense et de l'Intérieur : plus de 60 postes de travailleurs sociaux en commissariats ou services de gendarmerie, 9 centres d'accueil des victimes en urgence en milieu hospitalier, enfin les points d'accès au droit ont été multipliés, certains en milieu pénitentiaire.

Enfin, s'agissant de la médiation sociale, le dispositif des adultes relais, intervenant dans les quartiers au plus près des besoins des habitants, a connu une hausse, accélérée sensiblement à la fin de l'année 2006. Les efforts de professionnalisation de ces acteurs se sont accrus, parallèlement à la reconnaissance des métiers de la médiation sociale.

Les préfets délégués à l'égalité des chances, nommés dans six départements en 2006, ont bénéficié d'une dotation complémentaire d'un montant total de 20,9 M€, augmentant ainsi de près de 70% leur dotation initiale. D'une façon générale, la dotation des différentes régions en crédits de fonctionnement en 2006 a été fortement augmentée par rapport à 2005, en raison de l'amendement voté au projet de loi de finances sur le programme 147. Dès lors, les instructions renforcées sur les thèmes principaux de la politique de la ville ont conduit à une consommation des crédits concentrée à 78% sur les quatre priorités du programme (hors exonération de charges sociales).

Afin de rendre l'ensemble des moyens de la politique de la ville plus efficaces, l'environnement institutionnel pour la mise en œuvre des crédits du programme a largement évolué durant cette année. En effet, outre la mise en place de l'Acse, l'année 2006 a été consacrée à la préparation et la négociation des nouveaux contrats urbains de cohésion sociale qui succèdent aux contrats de ville au début de l'année 2007. Cinq champs prioritaires d'intervention sont privilégiés : l'accès à l'emploi et le développement économique, l'habitat et l'amélioration du cadre de vie, la réussite éducative, la prévention de la délinquance et la citoyenneté, la santé.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Renforcer la mixité fonctionnelle des secteurs prioritaires les plus fragiles en soutenant leur développement économique et la création d'emploi en leur sein

- INDICATEUR 1.1 : écart entre la densité d'établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de services dans les ZFU (nombre d'établissements pour 1 000 habitants) et celle constatée dans les unités urbaines correspondantes
- INDICATEUR 1.2 : écart entre le taux cumulé d'évolution du nombre d'emplois salariés existants dans les ZFU et celui constaté dans les unités urbaines
- INDICATEUR 1.3 : écart entre le taux d'évolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi résidant dans les ZUS dans les unités urbaines dotées d'au moins une ZFU et celui constaté dans ces unités urbaines

■ OBJECTIF 2 : Améliorer l'encadrement éducatif et les chances de réussite scolaire des élèves les plus en difficulté

- INDICATEUR 2.1 : évolution des chances de "réussite scolaire" des élèves des ZUS

■ OBJECTIF 3 : Soutenir l'innovation, capitaliser les expériences et diffuser l'information

- INDICATEUR 3.1 : proportion des professionnels de santé concernés participant aux ateliers santé-ville (ASV)
- INDICATEUR 3.2 : nombre de conflits de voisinage portés à la connaissance des bailleurs ou des services de police dans les quartiers où interviennent des "correspondants de nuit" (nombre moyen de conflits de voisinage par correspondant de nuit)
- INDICATEUR 3.3 : part des demandeurs d'emploi pris en charge par les équipes emploi-insertion (EEI) ayant accédé au droit commun "emploi-formation"
- INDICATEUR 3.4 : taux d'évolution du nombre de documents téléchargés à partir des sites internet de la DIV et du nombre d'abonnés à la lettre électronique de la DIV

■ OBJECTIF 4 : Optimiser l'utilisation des fonds dédiés au programme "équité sociale et territoriale"

- INDICATEUR 4.1 : part des crédits consacrés au financement des quatre priorités du programme (hors compensation des exonérations de charges sociales)

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Prévention et développement social			361 775 980	361 775 980	361 775 980
02	Revitalisation économique et emploi			372 050 000	372 050 000	372 050 000
03	Stratégie, ressources et évaluation	7 600 000	400 000	26 160 000	34 160 000	34 231 500
Totaux		7 600 000	400 000	759 985 980	767 985 980	768 057 480

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		767 985 980	767 985 980
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	0	-98 585 287	-98 585 287
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	0	669 400 693	669 400 693

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Prévention et développement social			381 665 980	381 665 980	381 665 980
02	Revitalisation économique et emploi			377 360 000	377 360 000	377 360 000
03	Stratégie, ressources et évaluation	7 600 000	400 000	26 160 000	34 160 000	34 231 500
Totaux		7 600 000	400 000	785 185 980	793 185 980	793 257 480

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		793 185 980	793 185 980
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	0	-38 585 287	-38 585 287
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	0	754 600 693	754 600 693

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Prévention et développement social	7 249 040	329 605	259 595 457	267 174 102
02	Revitalisation économique et emploi	203 621		328 370 420	328 574 041
03	Stratégie, ressources et évaluation	6 693 098	3 297 589	25 305 561	35 296 248
Totaux		14 145 759	3 627 194	613 271 438	631 044 391

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Prévention et développement social			352 422 550	352 422 550
02	Revitalisation économique et emploi			339 872 742	339 872 742
03	Stratégie, ressources et évaluation	5 445 261	1 552 189	26 251 268	33 248 718
Totaux		5 445 261	1 552 189	718 546 560	725 544 010

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Prévention et développement social	333 810 672
02	Revitalisation économique et emploi	339 394 173
03	Stratégie, ressources et évaluation	27 226 618
Total		700 431 463

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Avertissement

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Prévention et développement social	416 542		203 942 558	204 359 100
02	Revitalisation économique et emploi			417 627 627	417 627 627
03	Stratégie, ressources et évaluation	4 530 454	255 266	21 284 883	26 070 603
Totaux		4 946 996	255 266	642 855 068	648 057 330

Équité sociale et territoriale et soutien

Programme n° 147 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		7 600 000	14 145 759		7 600 000	5 445 261
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		7 600 000	14 123 872		7 600 000	5 445 261
Subventions pour charges de service public			21 887			
Titre 5. Dépenses d'investissement		400 000	3 627 194		400 000	1 552 189
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		400 000	3 325 278		400 000	1 530 914
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat			301 916			21 275
Titre 6. Dépenses d'intervention		759 985 980	613 271 438		785 185 980	718 546 560
Transferts aux ménages		83 000 000	23 713 323		83 000 000	10 342 723
Transferts aux entreprises		362 811 250	297 336 712		365 709 250	314 362 580
Transferts aux collectivités territoriales		55 058 375	120 372 887		70 807 375	205 922 851
Transferts aux autres collectivités		259 116 355	171 836 905		265 669 355	187 918 406
Appels en garantie			11 611			
Totaux hors FDC et ADP		767 985 980			793 185 980	
Ouvertures et annulations (*)		-98 585 287			-38 585 287	
Totaux (*)		669 400 693	631 044 391		754 600 693	725 544 010

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		71 500	24 900		71 500	24 900
Totaux		71 500	24 900		71 500	24 900

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ DÉCRETS DE VIREMENT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/12/2006						15 300 000		15 300 000

■ DÉCRETS D'AVANCE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2006						1 565 487		1 565 487
02/08/2006								

■ ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006		255 300		255 300	0	0	0	0

■ OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/01/2007	0	13 289	0	13 289				
03/01/2007	0	2 899	0	2 899				
04/02/2007	0	1 066	0	1 066				
28/02/2007	0	7 646	0	7 646				

■ LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006						82 000 000		22 000 000

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES¹

Avertissement

Il est indiqué de se référer au tome II de l'annexe au projet de loi de finances pour 2007 « Évaluation des voies et moyens » pour une information plus précise sur la méthode de chiffrage des dépenses fiscales renseignées. Il est précisé, en particulier, que l'évaluation initiale pour 2006 a été construite sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2006 et que, dès lors, elle peut, le cas échéant, ne pas être directement comparable à l'évaluation finalement réactualisée pour 2006.

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure <i>Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires</i>		Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
220101	Exonération plafonnée à 61 000 euros de bénéfice pour les entreprises qui exercent une activité en zone franche urbaine <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 30.000 Entreprises</i>	170	200	170
340104	Exonération de l'imposition forfaitaire annuelle des sociétés exonérées d'impôt sur les sociétés qui exercent la totalité de leur activité dans les zones franches urbaines ou en Corse <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	5	5	5

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier, telles que précisées dans le projet annuel de performances. Lorsque le programme de rattachement d'une dépense fiscale a été modifié depuis les PAP pour 2006, cette dernière est présentée dans les RAP 2006 conformément à cette imputation améliorée. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure dans le tableau, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de ce document. Dans ce dernier cas, le lecteur pourra se reporter au PAP ou au tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens » associés au PLF 2007, où il trouvera une première actualisation de l'estimation pour 2006.

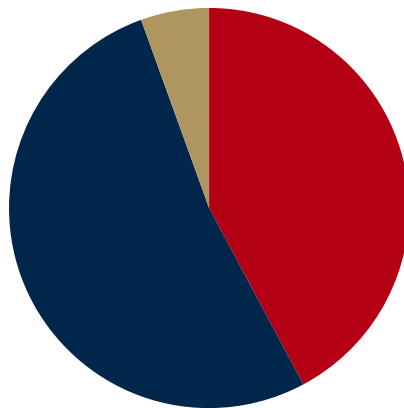
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Prévention et développement social	267 174 102	352 422 550
02	Revitalisation économique et emploi	328 574 041	339 872 742
03	Stratégie, ressources et évaluation	35 296 248	33 248 718
Totaux		631 044 391	725 544 010

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (42,34%)
- Action n°02 (52,07%)



- Action n°03 (5,59%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Conçues, à l'origine, comme des quartiers bénéficiant de toutes les fonctions nécessaires à une vie urbaine et souvent comme offrant une première étape dans le logement des ménages, les zones urbaines sensibles ont connu deux évolutions convergentes : d'une part, l'obsolescence de leur offre d'habitat a conduit à les spécialiser implicitement dans l'accueil de ménages à faibles ressources et/ou d'origine étrangère particulièrement vulnérables ; d'autre part, l'évolution des dispositifs de distribution commerciale et l'inadaptation des centres commerciaux et de services conçus à l'origine ont progressivement affaibli leur diversité fonctionnelle déjà très restreinte.

Aujourd'hui, ces territoires présentent d'importants écarts de développement par rapport à leur environnement d'un point de vue économique et social (chômage, échec scolaire, problèmes de santé, etc.).

L'enjeu est, pour l'État et ses partenaires, de réduire ces écarts de développement en adaptant leurs interventions aux spécificités de ces territoires et aux besoins de leurs habitants.

L'action engagée à ce titre tend à :

- réduire la vulnérabilité sociale et économique de leurs habitants. À titre principal, ce programme soutient un processus d'adaptation et de dimensionnement de l'offre de services aux besoins de ces populations, notamment, pour faciliter l'accès à leurs droits ou aux soins, pour mieux lutter contre l'échec scolaire, l'illettrisme et l'analphabétisme et pour les accompagner plus efficacement dans leurs démarches d'insertion professionnelle. À ce titre, ce programme soutient la création d'emplois au sein des quartiers classés en zones franches urbaines tout en veillant à ce que ces créations bénéficient en priorité aux habitants de ces zones. Cette vulnérabilité économique et sociale n'est pas sans conséquence sur le sentiment d'insécurité (à la fois cause et conséquence) qui règne dans ces quartiers. Aussi, une action doit-elle être menée pour prévenir la délinquance ;
- renforcer la mixité fonctionnelle et sociale de ces quartiers : alors que le programme « rénovation urbaine » vise à ce titre une diversification de l'offre de logements, un enrichissement de l'offre d'équipements et un embellissement du cadre urbain, le programme « équité sociale et territoriale et soutien » permet, en complément, grâce à un dispositif d'exonérations fiscales et sociales et en finançant des structures de services aux entreprises, de soutenir le développement économique des secteurs les plus fragiles (zones franches urbaines). Cet enrichissement du tissu commercial et artisanal permet de renforcer la mixité fonctionnelle mais aussi sociale (en attirant des populations nouvelles) de ces quartiers.

Bien évidemment, même si les crédits en compte constituent d'importants leviers d'action, le programme « équité sociale et territoriale et soutien » n'a pas vocation, à lui seul, à atteindre ces objectifs.

Aussi, la politique de la ville doit-elle avoir une double approche méthodologique en s'appuyant aussi bien sur les programmes de la présente mission mais aussi en mobilisant d'autres programmes :

- le programme « équité sociale et territoriale et soutien » impulse des actions relevant de l'innovation sociale et favorisant un mode d'intervention interministérielle et inter partenariale. Ce programme permet l'expérimentation de dispositifs novateurs adaptés aux besoins de ces populations. Ce travail d'innovation est rendu possible par la mobilisation des acteurs de terrain et la capitalisation de leurs expériences organisées par la délégation interministérielle à la ville, structure support du programme ;
- parallèlement, ce programme doit permettre une mobilisation plus équitable et plus ciblée des politiques générales (emploi, santé, éducation, sécurité...) en faveur des zones urbaines sensibles et de leurs habitants. Les objectifs poursuivis à ce titre et les indicateurs y afférents relèvent du document de politique transversale dédié à la politique de la ville.

La finalité est de réduire les écarts de développement entre les zones urbaines sensibles - ZUS - (notamment les secteurs les plus fragiles que sont les zones franches urbaines - ZFU -) et leur environnement. Pour s'assurer de la pertinence de la géographie d'intervention du présent programme, il convient de veiller à l'adaptation de ce zonage aux évolutions économiques et sociales.

Ce programme associe plusieurs ministères (intérieur, éducation nationale, justice, défense, emploi, cohésion sociale et logement, jeunesse et sports), le fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (FASILD), les collectivités locales et l'Union européenne.

Le responsable du programme est le Délégué interministériel à la ville et au développement social urbain.

Ce programme fait l'objet d'un budget opérationnel central et de budgets opérationnels de programme dont la responsabilité est confiée aux préfets de région.

Il participe au document de politique transversale consacré à la politique de la ville.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Prévention et développement social
- ACTION n° 02 : Revitalisation économique et emploi
- ACTION n° 03 : Stratégie, ressources et évaluation

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Renforcer la mixité fonctionnelle des secteurs prioritaires les plus fragiles en soutenant leur développement économique et la création d'emploi en leur sein (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 1.1 : écart entre la densité d'établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de services dans les ZFU (nombre d'établissements pour 1 000 habitants) et celle constatée dans les unités urbaines correspondantes

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
toutes catégories confondues dans les ZFU (a)	nombre étab./1000h		38,3				
dont commerces de détail et services aux particuliers (a')	nombre étab./1000h		8,2				
toutes catégories confondues dans les unités urbaines ayant une ZFU (b)	nombre étab./1000h		60,6				
dont commerces de détail et services aux particuliers (b')	nombre étab./1000h		17,3				
écart toutes catégories confondues (a-b)	nombre étab./1000h		-22,3	-18	-18		-12
écart commerces et services (a'-b')	nombre étab./1000h		-9,1	-7	-7		-5

Commentaires techniques :

La réalisation 2006 ne peut être renseignée. En effet, les informations nécessaires à la mesure proviennent du répertoire SIRENE (Système Informatique pour le Répertoire des ENtreprises et des Etablisements), un système national d'identification des personnes physiques et morales et de leurs établissements, géré par l'Insee. Outil de connaissance du système productif, il rend compte de l'activité principale de chaque entreprise et établissement et gère également d'autres données économiques dont les principales sont les données de localisation, l'effectif salarié, la nature des mouvements qui affectent les unités (origine de la création par exemple) ainsi que leur historique. En résumé, il s'agit d'un fichier de référence servant de base pour toutes les investigations statistiques sur les entreprises, enquêtes ou exploitations de sources administratives. L'Insee ne transmet les fichiers correspondant à l'année précédente que dans le courant de l'été (juillet ou août).

INDICATEUR 1.2 : écart entre le taux cumulé d'évolution du nombre d'emplois salariés existants dans les ZFU et celui constaté dans les unités urbaines

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
dans les ZFU (a)	%		100,5		-		
dans les unités urbaines ayant une ZFU (b)	%		95,0		-		
écart (b-a)	points		5,5	11,6	11,6		62

Commentaires techniques :

La réalisation 2006 ne peut être renseignée. En effet, les informations nécessaires à la mesure proviennent du répertoire SIRENE (Système Informatique pour le Répertoire des ENtreprises et des Etablisements), un système national d'identification des personnes physiques et morales et de leurs établissements, géré par l'Insee. Outil de connaissance du système productif, il rend compte de l'activité principale de chaque entreprise et établissement et gère également d'autres données économiques dont les principales sont les données de localisation, l'effectif salarié, la nature des mouvements qui affectent les unités (origine de la création par exemple) ainsi que leur historique. En résumé, il s'agit d'un fichier de référence servant de base pour toutes les investigations statistiques sur les entreprises, enquêtes ou exploitations de sources administratives. L'Insee ne transmet les fichiers correspondant à l'année précédente que dans le courant de l'été (juillet ou août).

INDICATEUR 1.3 : écart entre le taux d'évolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi résidant dans les ZUS dans les unités urbaines dotées d'au moins une ZFU et celui constaté dans ces unités urbaines

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
dans les ZUS des unités urbaines dotées d'au moins une ZFU (a)	%						
dans les unités urbaines dotées d'au moins une ZFU (b)	%						
écart (b-a)	points			6			7

Commentaires techniques :

Cet indicateur a été supprimé lors de l'élaboration du projet annuel de performance pour 2007. Il avait été jugé non suffisamment illustratif de l'objectif de renforcement de la mixité fonctionnelle des secteurs prioritaires. Il a été remplacé par un indicateur de pérennité à 5 ans des entreprises implantées dans les ZFU qui sera chiffré dans le PAP 2008. Des indicateurs relatifs à l'accès à l'emploi des jeunes vivant en ZUS figurent dans le DPT (contribution du programme 102). Le rapport 2006 de l'observatoire national des ZUS fait apparaître une hausse, entre 2003 et 2005 du taux de chômage dans les ZUS des unités urbaines ayant une ZFU un peu plus contenue que dans l'ensemble des ZUS (+1,6 points contre +2,4points).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Selon les dernières données disponibles, relatives à l'année 2005, la progression du nombre d'établissements implantés dans les ZFU de première génération tend à ralentir, elle a été toutefois plus rapide entre 2003 et 2005 que dans l'ensemble des unités urbaines correspondantes (respectivement +5,9% entre 2003 et 2004 et +2,8% entre 2004 et 2005 contre +2,1% et +1,7% dans les unités urbaines correspondantes). L'écart est encore plus significatif pour les ZFU créées en 2004 puisque entre 2004 et 2005 le nombre d'établissements y a progressé de près de 9% contre 1,7% dans les unités urbaines qui les abritent. Sur cette période, le déficit de densité d'activités économiques dont souffrent les quartiers en ZFU tend donc à se réduire au regard de la situation prévalant dans l'ensemble des unités urbaines.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer l'encadrement éducatif et les chances de réussite scolaire des élèves les plus en difficulté (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 2.1 : évolution des chances de "réussite scolaire" des élèves des ZUS

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
% d'élèves en retard de 2 ans ou plus en 6ème dans les collèges situés en ZUS (a)	%	6,23	5,8		-	4,9	
% d'élèves en retard de 2 ans ou plus en 6ème dans les collèges situés hors ZUS (b)	%	3,26	2,9		-	2,5	
écart (a)-(b)	points	3,0	2,9	2,4	2,4	2,4	1,5
taux de réussite au brevet des collèges des élèves scolarisés en ZUS (a')	%	67,20	68,3		-	66,7	
taux de réussite au brevet des collèges des élèves scolarisés hors ZUS (b')	%	77,1	80,9		-	80,4	
écart (a')-(b')	points	-9,9	-12,6	-7,9	-7,9	-13,7	-5
taux d'interruptions prématurées de scolarité dans les collèges situés en ZUS et sur lesquels intervient une ERE (a'')	%						

Équité sociale et territoriale et soutien

Programme n° 147 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
taux d'interruptions prématurées de scolarité dans les collèges situés en ZUS et sur lesquels n'intervient aucune ERE (b'')	%						
taux d'interruptions prématurées de scolarité dans les collèges situés hors ZUS (c'')	%						
écart (a'')-(b'')	points						
écart (b'')-(c'')	points		-12,6		-7,9		

Commentaires techniques :

Le troisième sous indicateur a été supprimé lors de l'élaboration du PAP 2007 en raison de l'indisponibilité des données permettant de le calculer, il n'est donc pas possible de chiffrer les réalisations.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le mouvement de réduction des retards scolaires de deux ans au niveau de la 6ème se poursuit sur la dernière année scolaire (2005-2006). La réduction est, en points par rapport à l'année scolaire précédente, plus importante dans les collèges situés en ZUS que dans les autres (baisse de 0,9 point dans les ZUS contre 0,5 point ailleurs) il résulte de ces deux variations une réduction de l'indicateur d'écart de 0,5 point, en nette accélération par rapport à l'évolution antérieure et qui s'inscrit dans une tendance permettant d'atteindre sur la période 2004-2009 une division par deux de l'écart entre les ZUS et les autres quartiers (valeur cible de l'indicateur). Les résultats enregistrés au niveau de la 3ème sont par contre moins favorables pour les collèges situés en ZUS puisque le taux de réussite au brevet des collèges recule sensiblement plus qu'ailleurs par rapport à l'année scolaire précédente, contrairement à l'objectif du programme. On observe, sur les deux dernières années, une accentuation de l'écart entre les ZUS et les autres territoires au regard de ce critère. Il est beaucoup trop tôt pour que le programme de réussite éducative, en phase d'implantation progressive sur les territoires fragiles au cours de l'année 2005-2006 puisse produire des effets sur des résultats enregistrés en fin d'année au niveau du brevet d'autant plus que ce programme s'inscrit dans une perspective longue en mettant l'accent sur la prise en charge précoce des difficultés des plus jeunes enfants. Des explications sur la détérioration des performances des élèves de 3ème en ZUS à la session de juin 2006 du brevet peuvent peut-être être recherchées ailleurs, dans des facteurs conjoncturels, en contrecoup de la crise qui a affectée plus particulièrement ces quartiers et leurs adolescents au dernier trimestre 2005 ou encore dans des facteurs plus structurels avec l'accentuation des disparités spatiales de répartition des catégories sociales qui renforce la concentration des populations les plus défavorisées dans les quartiers situés en ZUS et sans doute plus encore dans les collèges qui y sont implantés.

OBJECTIF n° 3 : Soutenir l'innovation, capitaliser les expériences et diffuser l'information (du point de vue du citoyen et de l'utilisateur)

INDICATEUR 3.1 : proportion des professionnels de santé concernés participant aux ateliers santé-ville (ASV)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
proportion des professionnels de santé concernés participant à des ateliers santé ville	%						

Commentaires techniques :

Cet indicateur a été supprimé lors de l'élaboration du projet annuel de performance pour 2007 en raison de l'absence de possibilités de le renseigner à court terme

INDICATEUR 3.2 : nombre de conflits de voisinage portés à la connaissance des bailleurs ou des services de police dans les quartiers où interviennent des "correspondants de nuit" (nombre moyen de conflits de voisinage par correspondant de nuit)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
nombre de conflits de voisinage / correspondant de nuit	ratio						

Commentaires techniques :

Cet indicateur a été supprimé lors de l'élaboration du projet annuel de performance pour 2007 car il ne pouvait être immédiatement renseigné et a été jugé trop peu représentatif de l'ensemble des activités de médiation. Il sera remplacé dans le PAP 2008 par un indicateur sur la satisfaction relative aux interventions des adultes relais.

INDICATEUR 3.3 : part des demandeurs d'emploi pris en charge par les équipes emploi-insertion (EEI) ayant accédé au droit commun "emploi-formation"

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
part des demandeurs d'emploi pris en charge par les EEI ayant accédé au droit commun "emploi-formation"	%						

Commentaires techniques :

Cet indicateur a été supprimé lors de l'élaboration du projet annuel de performance pour 2007 en raison de l'intégration du dispositif dans celui des maisons de l'emploi.

INDICATEUR 3.4 : taux d'évolution du nombre de documents téléchargés à partir des sites internet de la DIV et du nombre d'abonnés à la lettre électronique de la DIV

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
téléchargements depuis les sites internet de la DIV	%	+26,8	+17,9	+12,0	+12,0	+55,8	+80
abonnés à la lettre électronique	%	+32,6	+19,7	+15,0	+15,0	+7,3	+140

ANALYSE DES RÉSULTATS

La suppression de 3 indicateurs sur 4 lors de l'élaboration du PAP 2007 ne permet pas une véritable analyse de l'objectif dans son intégralité. Pour autant, s'agissant de la diffusion de l'information, le nombre d'abonnés à la Lettre d'information électronique a sensiblement augmenté avec 10.546 abonnés en 2006 contre 9.826 en 2005. La progression inférieure à la prévision, s'explique par un problème technique lié au blocage du module d'abonnement à plusieurs reprises. Un changement de prestataire doit intervenir en 2007. Cependant, avec un nombre de téléchargements en 2006 en très forte progression 1.558.000 en 2006 contre 1.000.000 en 2005, soit +55,8%, la cible 2008 (+80%) est d'ores et déjà atteinte et témoigne ainsi de la mise en œuvre d'une politique de communication ambitieuse à la fin de l'année 2006. En effet, la mise en place des contrats urbains de cohésion sociale ainsi que la création de l'agence nationale de cohésion sociale a nécessité la mise à disposition de nombreuses circulaires et autres guides méthodologiques afin d'accompagner tant les services déconcentrés de l'Etat que les partenaires institutionnels sur les changements majeurs intervenant en 2007.

Équité sociale et territoriale et soutien

Programme n° 147 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 4 : Optimiser l'utilisation des fonds dédiés au programme "équité sociale et territoriale" (du point de vue du contribuable)

INDICATEUR 4.1 : part des crédits consacrés au financement des quatre priorités du programme (hors compensation des exonérations de charges sociales)

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2006 Cible PAP 2006
part des crédits consacrés au financement des quatre principales priorités du programme	%		75	62	62	78	62

ANALYSE DES RÉSULTATS

La réalisation est supérieure à la prévision. En effet, les crédits ouverts suite à l'amendement gouvernemental de 182 M€ en faveur de la politique de la ville, ont permis de renforcer les moyens alloués aux priorités du programme que sont la prévention de la délinquance, notamment avec la relance du dispositif adultes relais et le développement des mesures de justice de proximité, la réussite scolaire avec la montée en puissance du programme de réussite éducative, la santé avec la création de nouveaux ateliers santé ville.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Prévention et développement social		361 775 980	361 775 980		381 665 980	381 665 980
02	Revitalisation économique et emploi		372 050 000	372 050 000		377 360 000	377 360 000
03	Stratégie, ressources et évaluation		34 160 000	34 231 500		34 160 000	34 231 500
Totaux			767 985 980	768 057 480		793 185 980	793 257 480

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP			767 985 980	767 985 980		793 185 980	793 185 980
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP		0	-98 585 287	-98 585 287	0	-38 585 287	-38 585 287
Totaux		0	669 400 693	669 400 693	0	754 600 693	754 600 693

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01	Prévention et développement social		267 174 102	267 174 102		352 422 550	352 422 550
02	Revitalisation économique et emploi		328 574 041	328 574 041		339 872 742	339 872 742
03	Stratégie, ressources et évaluation		35 296 248	35 296 248		33 248 718	33 248 718
Totaux			631 044 391	631 044 391		725 544 010	725 544 010
Crédits consommés - crédits ouverts		0	-38 356 302	-38 356 302	0	-29 056 683	-29 056 683

COÛTS SYNTHÉTIQUES TRANSVERSAUX

Le projet de loi de finances pour 2006 (PLF 2006) proposait des crédits sur le programme 147 à hauteur de 585.560.980 € en autorisations d'engagement (AE) et 610.760.980 € en crédits de paiement (CP). Toutefois, lors du vote du PLF, en sus des crédits ouverts conformément au souhait des commissions des finances (425.000 €), un amendement gouvernemental a abondé le programme 147 à hauteur de 182 M€ afin de garantir les crédits nécessaires au financement des mesures annoncées par le premier ministre suite aux événements dans les banlieues en novembre 2005. La LFI a ainsi ouvert des crédits à hauteur de 767.985.980 € en autorisations d'engagement (AE) et 793.185.980 € en crédits de paiement (CP), soit +30% par rapport au PLF.

Cet amendement a été réparti de la manière suivante :

- 3 M€ ont été réservés pour abonder le partenariat national pour le financement d'associations nationales dites « têtes de réseaux »
- 33 M€ ont abondé les dotations de FIV directement déconcentrés aux préfets pour le financement d'actions de proximité dans le cadre des contrats de ville
- 22 M€ ont abondé les crédits FIV des 6 préfets délégués à l'égalité des chances nommés dans les départements devant faire face aux difficultés les plus importantes
- 26 M€ sont consacrés aux actions décidées par le comité interministériel à la ville

Ainsi ce sont plus de 80 M€ au titre de la politique de la ville, en sus des 5 M€ sur le budget du ministère de l'éducation nationale et 15 M€ sur celui du ministère de jeunesse et sport, qui ont été inscrits dans la loi de finances pour 2006 au profit des associations, comme annoncé par le premier ministre lors de son discours à l'Assemblée nationale en décembre 2005.

En outre, ces moyens supplémentaires ont été consacrés à hauteur de :

- 1 M€ aux opérations Ville Vie Vacances
- 37 M€ au développement du programme de réussite éducative
- 40 M€ pour relancer le dispositif Adultes relais
- 20 M€ pour compenser les exonérations de charges sociales dans les nouvelles zones franches urbaines.

Conformément à l'article 51 de la LOLF, les crédits du programme 147 ont fait l'objet d'une mise en réserve à hauteur de 5%, soit 38.399.299 € en AE et 39.659.299 € en CP. Ainsi 729.586.681 € en AE et 753.526.681 € en CP étaient utilisables initialement en gestion. Les crédits ouverts par amendement au PLF se sont donc élevés, après mise en réserve, à 173 M€. A l'exception de 33.812 € en AE et 793.812 € en CP rendus disponibles au 31/12/2006, les crédits mis en réserve en début de gestion ont été annulés dans le cadre de décrets d'avance ou de virement et par la loi de finances rectificative pour 2006.

En effet, trois mouvements externes ont modifié de manière significative les crédits ouverts par la LFI sur le programme 147. Il s'agit :

- d'une annulation de 1.565.487 € en AE et en CP dans le cadre du décret d'avance n°2006-365 du 27/03/2006 pour le financement des mesures prises contre la grippe aviaire
- d'une annulation de 15.300.000 € en AE et en CP dans le cadre du décret de virement n°2006-1516 du 04/12/2006 pour le financement de l'hébergement d'urgence
- d'une annulation de 82 M€ en AE et de 22 M€ en CP dans le cadre de la loi de finances rectificative n°2006-1799 du 31/12/2006 ; 22 M€ en AE et en CP ont été annulés sur les crédits initialement mis en réserve et 60 M€ en AE sur les autorisations d'engagement sans emploi en fin de gestion pour abonder le programme national de rénovation urbaine.

Par ailleurs des crédits ont été ouverts par arrêté de report (255.300 € en AE et en CP) et par rattachement de fonds de concours (24.900 € en AE et en CP). Le montant net des mouvements externes opérés en gestion s'établit ainsi à 98.585.287 € en AE et à -38.585.287 € en CP, portant les crédits utilisables à 669.400.693 € en AE et à 754.600.693 € en CP.

En cours de gestion, d'importantes marges de manœuvre ont été dégagées, tant au plan central qu'au plan local ; elles ont principalement permis, grâce à la mise en œuvre de la fongibilité, en AE d'abonder le programme national de rénovation urbaine et en CP d'apurer les restes à charge du FIV investissement de manière significative.

La consommation s'établit au 31/12/2006 à 631.044.391 € en AE et à 725.544.010 € en CP, laissant ainsi des crédits sans emploi au 31/12/2006 à hauteur de 38.356.302 € en AE et à 29.056.683 € en CP, soit un taux d'engagement de 94,3% et un taux de paiement de 96,2 % par rapport aux crédits utilisables.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

<table border="1"> <tr><td>AE ouvertes en 2006 (**)</td></tr> <tr><td>669 400 693</td></tr> </table>		AE ouvertes en 2006 (**)	669 400 693								
AE ouvertes en 2006 (**)											
669 400 693											
<table border="1"> <tr><td>AE non affectées au 31/12/2006</td></tr> <tr><td>38 300 324</td></tr> </table>		AE non affectées au 31/12/2006	38 300 324								
AE non affectées au 31/12/2006											
38 300 324											
<table border="1"> <tr><td>AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)</td></tr> <tr><td>55 978</td></tr> </table>		AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)	55 978			<table border="1"> <tr><td>CP ouverts en 2006 (**)</td></tr> <tr><td>754 600 693</td></tr> </table>		CP ouverts en 2006 (**)	754 600 693		
AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)											
55 978											
CP ouverts en 2006 (**)											
754 600 693											
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006					
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)					
234 750 313	631 044 391	865 794 704	116 329 595	609 214 415	725 544 010	140 250 694					
<table border="1"> <tr><td>AE reportées sur 2007</td></tr> <tr><td>2 024 900</td></tr> </table>		AE reportées sur 2007	2 024 900			<table border="1"> <tr><td>CP reportés sur 2007</td></tr> <tr><td>23 820 479</td></tr> </table>		CP reportés sur 2007	23 820 479		
AE reportées sur 2007											
2 024 900											
CP reportés sur 2007											
23 820 479											

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les restes à payer au titre du FIV investissement (ex chapitre 67-10 article 10) s'élevait au 01/01/2006 à 234.750.313€. La LFI a ouvert à ce titre 40 M€, soit 17% des restes à liquider sur les opérations d'investissement engagées, principalement entre 2002 et 2005, et gérées par les services déconcentrés de l'Etat (préfectures ou directions départementales de l'équipement). A la veille de la négociation des contrats urbains de cohésion sociale, il apparaissait important de mobiliser des ressources complémentaires afin de répondre aux demandes de paiement des collectivités et de réduire de manière significative le montant de la dette exigible. Aussi, les marges de manœuvre dégagées en cours de gestion sur le programme, tant au plan central qu'au niveau local, ont été fongibilisées et affectées en priorité à l'apurement des restes à charge. Ainsi ce sont 76 M€ qui ont été consacrés à la résorption de la dette en sus des 40 M€ initialement alloués, soit 116.329.595 € au total qui ont permis de diminuer de près de moitié les restes à liquider sur les opérations engagées antérieurement à 2006.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Prévention et développement social

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		361 775 980		267 174 102	267 174 102
Crédits de paiement		381 665 980		352 422 550	352 422 550

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		7 249 040		

Aucune dépense de fonctionnement ne devrait être imputée sur l'action 01. Il s'agit probablement d'une erreur d'imputation au moment de l'engagement des AE, les paiements ayant été imputés sur le titre 6 – dépenses d'intervention.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		49 395		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		280 210		

Aucune dépense d'investissement ne devrait être imputée sur l'action 01. Il s'agit probablement d'une erreur d'imputation au moment de l'engagement des AE, les paiements ayant été imputés sur le titre 6 – dépenses d'intervention.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	83 000 000	13 407 740	83 000 000	342 723
Transferts aux entreprises	1 531 250	3 720 071	4 017 500	18 473 028
Transferts aux collectivités territoriales	39 847 875	101 137 931	54 765 375	177 317 203
Transferts aux autres collectivités	237 396 855	141 318 104	239 883 105	156 289 596
Appels en garantie		11 611		

Le montant ouvert par la loi de finances sur l'action 01 s'élève à 361.775.980 € en AE et à 381.665.980 € en CP. Toutefois au regard des crédits mis en réserve, des différents mouvements externes intervenus en cours de gestion et de la mise en œuvre de la fongibilité entre les unités de budgétisation, le montant des crédits utilisables en 2006 était de 320.272.805 € en AE et 389.162.805 € en CP. La consommation s'établit à 267.174.102 € en AE soit un taux d'engagement de 83,4% et à 352.422.550 € en CP soit un taux de paiement de 90,5%.

Il est à noter que l'exécution entre les différentes catégories diffère de la prévision de manière importante ; ceci est dû à une hétérogénéité des principes d'imputation comptable entre les unités opérationnelles. Toutefois, l'équilibre général n'est pas remis en cause.

En matière de prévention de la délinquance, les crédits ont été consacrés au financement de :

Programme Ville Vie Vacances :

Les crédits alloués aux différentes opérations s'élèvent à 10,2 M€ et sont légèrement supérieurs au montant initialement prévu en gestion (9,6 M€ après mise en réserve). Au plan local, ont principalement été financés des projets permettant aux jeunes les plus en difficulté de bénéficier d'activités sportives et culturelles pendant les vacances scolaires (8,6 M€), ainsi qu'au programme PAJECOT (programme d'accueil des jeunes en communes touristiques) qui permet à des jeunes issus des quartiers en difficulté de partir en vacances (194.315 €). En outre, a été financé le dispositif « Les portes du temps » (758.000 €) : mis en place en partenariat avec le ministère de la culture, suite à une expérimentation sur le site de Fontainebleau en 2005, il a permis à des enfants et adolescents des quartiers de la politique de la ville de visiter pendant 1 à 2 journées des monuments ou sites classés historiques. Ainsi en 2006, ce sont environ 20.000 enfants issus des ZUS qui ont pu bénéficier de ces visites pendant les vacances d'été.

Enfin, au plan central, ont été allouées des subventions à 11 associations nationales intervenant dans le champ de la prévention de la délinquance à hauteur de 595.000 € (300.000 € initialement prévu en gestion), soit un montant moyen de subvention de 54.000 €.

Mesures de justice de proximité

Le PAP 2006 prévoyait le financement de 6 services d'aide aux victimes d'urgence (800.000 €) et 7 points d'accès au droit (105.000 €). Toutefois, le CIV du 9/03/2006 a décidé, entre autres mesures, de soutenir la prévention de la délinquance juvénile et l'amélioration de l'accès au droit et à la justice de proximité. Ainsi les financements octroyés en 2006 aux différentes mesures de justice de proximité ont été supérieurs à la prévision et se sont élevés à 1.767.951 €. Ces crédits ont permis le financement de points d'accès au droit généralistes et pénitentiaires (320.686 €) avec en particulier la création de 18 structures en milieu pénitentiaire réparties sur 23 maisons d'arrêt ou centres de détention, de 6 SAVU (803.000 €) ainsi que d'autres mesures expérimentales dans les départements où a été nommé un préfet délégué à l'égalité des chances (244.265 €). Ainsi, en 2006, plus de 80 modules « TIG citoyen » et stages de citoyenneté ont été organisés pour un public de 660 jeunes et adultes. L'intervention précoce en matière de délinquance des mineurs à partir des MJD a été développée dans quatre départements sur les six éligibles à l'égalité des chances. Enfin, afin d'utiliser le sport et la culture comme levier d'insertion en milieu pénitentiaire, 11 postes d'animateurs, dont 5 en culture et 6 en activités sportives, ont été créés et concernent 16 maisons d'arrêt.

Travailleurs sociaux dans les commissariats et gendarmeries

En matière de prévention de la délinquance, le CIV a également décidé de développer la présence des travailleurs et de coordinateurs sociaux dans les commissariats de police et les unités de gendarmerie. Les moyens consacrés se sont élevés à 450.269 € permettant ainsi le financement de plus de 65 postes.

Dispositif Adultes relais

Le montant prévu au PAP 2006 était de 43 M€ afin de financer les 2.867 conventions en cours au 1er janvier 2006, aucun renouvellement ni création n'étant autorisés. Toutefois, suite aux incidents dans les banlieues urbaines en novembre 2005, a été décidée une relance du dispositif (objectif de doublement, soit 6.000 postes) afin de favoriser la médiation sociale dans les territoires de la politique de la ville. Un abondement de cette ligne budgétaire à hauteur de 40 M€ a par conséquent été opéré suite à l'amendement gouvernemental portant ainsi le montant des crédits ouverts par la LFI à 83 M€. Néanmoins, compte tenu de la mise en réserve de 5%, le montant des crédits utilisables initialement est de 78,85 M€. Le montant des paiements réalisés au 31/12/2006 est de 48.238.733 €, soit un taux d'exécution de 61,2%. Ainsi des crédits ont été rendus disponibles à hauteur de 30,6 M€. S'agissant des crédits de paiement, cette marge de manœuvre a été redéployée au profit de la dette FIV en investissement à hauteur de 18 M€.

L'explication de cette sous consommation tient en deux éléments principaux. D'une part, la totalité des subventions relatives à la gestion 2006 n'ont pas été versées du fait du décalage dans le temps des demandes des associations qui parviennent parfois tardivement aux trésoreries générales. Le report des charges sur la gestion 2007 est estimé à environ 4 M€. D'autre part, la décision prise d'augmenter très nettement en 2006 le nombre d'adultes relais en place dans les quartiers n'a pas eu d'effet immédiat. En effet, en 2005, l'arrêt de ce dispositif avait été annoncée officiellement, dès lors il n'a pas été facile pour les services déconcentrés de convaincre les employeurs potentiels de la viabilité de la mesure. Ces derniers, collectivités ou associations, craignent de devoir assumer la charge des salaires à l'issue du dispositif. Ce n'est que progressivement, courant 2006, que la tendance a pu s'inverser, et les recrutements d'adultes relais reprendre, avec vigueur même sur le dernier trimestre. La période de négociation des futurs contrats urbains de cohésion sociale entre l'Etat et les villes a également joué dans un sens favorable, à cet égard. Le nombre de conventions s'établit au 31/12/2006 à 3.418 conventions actives, actant ainsi les renouvellement des conventions arrivées à échéance en 2006 et la création de 551 postes supplémentaires. La montée en charge du dispositif n'est devenue rapide qu'à la fin de 2006 et se poursuivra en 2007.

S'agissant du volet « Prévention et développement social » des contrats de ville et contrats locaux de sécurité, les crédits alloués au financement des actions inscrites dans les contrats de ville en matière de prévention de la délinquance et de développement social ainsi que dans les contrats locaux de sécurité s'élèvent à 111.631.741 € et sont conformes à la prévision après l'abondement du FIV dont 40 M€ ont été réservés pour cette action. Ces crédits ont, d'une part permis d'augmenter d'environ 20% les subventions versées au titre de chaque contrat de ville et d'autre part ont été consacrés au financement d'actions de proximité notamment en faveur de la prévention de la délinquance et de l'intégration républicaine par la culture.

En matière de développement social, les crédits ont également été consacrés au financement :

- des ateliers santé ville qui ont pour activités d'une part, la déclinaison des plans régionaux de santé publique et d'autre part, de développer des projets locaux de santé publique dont l'objectif est l'accès à la prévention et aux soins des populations des quartiers en difficulté. Les crédits alloués, conformes à la prévision, s'élèvent à 10,2 M€. Ainsi ce sont 145 structures, dont 45 créées en 2006, ainsi que 25 équipes mobiles psychosociales nouvellement mises en place qui ont ainsi été financées en 2006.

- de l'extension du dispositif « école ouverte » qui vise à accueillir au sein des établissements scolaires des enfants et des adolescents pendant les vacances afin de véhiculer une image positive de l'école et en faire un lieu de citoyenneté. L'exécution a été conforme à la prévision avec des moyens alloués à hauteur de 1.568.300 €, soit environ 2.500 semaines d'ouverture financées dans 704 établissements et 146.000 élèves concernés.

- du programme de Réussite éducative, mis en place en 2005 dans le cadre du plan de cohésion sociale, qui vise à donner à chaque enfant en difficulté les chances de réussir son parcours éducatif à l'aide d'un suivi individualisé et favoriser un parcours d'excellence pour les jeunes issus des quartiers en difficulté et des réseaux d'éducation prioritaire. Les crédits ouverts par la LFI se sont élevés à 99 M€ en AE et en CP, dont 37 M€ suite à l'amendement gouvernemental, soit 94 M€ après mise en réserve. Le montant des paiements réalisés au 31/12/2006 est de 67.105.780 €, soit un taux d'exécution de 71,4%. Ainsi des crédits ont été rendus disponibles à hauteur de 27 M€. S'agissant des crédits de paiement, cette marge de manœuvre a été redéployée au profit des restes à payer du FIV en investissement (20 M€)

S'agissant de la sous consommation relative aux projets et internats de réussite éducative (63 M€), l'explication tient en deux éléments principaux. D'une part, les nouveaux projets ou internats de réussite éducative mis en place ne sont financés qu'à partir du mois de septembre. D'autre part, la mise en œuvre du dispositif réussite éducative est complexe, et suppose une vraie réorientation des politiques menées dans le secteur éducatif jusqu'alors : la primauté donnée à l'individu sur le collectif et au parcours sur l'action nécessite un changement de mentalités et d'habitudes de travail, ainsi qu'une modification des postures professionnelles, liée notamment à la confidentialité des informations à partager. Les services de l'Etat, inspections académiques et préfetures, ont été vigilants sur ces exigences nouvelles du dispositif. L'embauche d'un coordonnateur, l'élaboration et la mise en place de l'équipe restreinte de suivi, le repérage des enfants qui nécessitent la mise en place de parcours individualisés demandent du temps. Enfin les structures porteuses ont été parfois longues à convaincre pour assumer le portage administratif et financier de ce nouveau dispositif. L'ensemble de ces éléments explique une montée en charge progressive des projets de réussite éducative en 2006. Toutefois, les équipes de réussite éducative ont poursuivi leur développement en s'étendant à de

nouveaux territoires. Fin 2006, 375 projets de réussite éducative ont été labellisés. Ils impliquent plus de 400 communes et représentent près de 450 équipes pluridisciplinaires de réussite éducative. Près de 80 000 enfants et adolescents bénéficient de cet accompagnement. S'agissant des internats de réussite éducative, 23 ont été labellisés en 2006. Ils offrent un cadre de travail satisfaisant et des conditions optimales d'encadrement et de soutien éducatif, psychologique et culturel à environ 300 enfants et adolescents des ZUS.

En outre, des moyens ont été consacrés au partenariat réussite éducative à hauteur de 4.130.163 €. S'agissant du tutorat des universités et des grandes écoles : 40 projets ont été labellisés en 2006 (dont 30 projets portés par les grandes écoles, 6 par les universités et 4 par les classes préparatoires aux grandes écoles). Les montants alloués (806.750 €) ont été calculés sur la base d'un forfait de 1000€ par élève/an. Un cofinancement avec le ministère de l'éducation nationale a été mis en place pour le dispositif « 100.000 élèves, 100.000 tuteurs » à hauteur de 1 M€. Enfin, 32 associations ont été subventionnées au regard de leurs actions en matière de réussite éducative pour un montant total de 2.323.413 €, soit un montant moyen de subvention de 73.000 €.

- des opérations d'aménagement des quartiers.

S'agissant des autorisations d'engagement, ces opérations de faible ampleur ne relevant pas de la rénovation urbaine représentent environ 12 M€ de nouveaux engagements en 2006.

S'agissant des crédits de paiement, ce sont 101 M€, soit 80% de l'apurement total, qui ont permis de solder les opérations antérieures engagées au titre du développement social dans les quartiers.

ACTION n° 02 : Revitalisation économique et emploi

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		372 050 000		328 574 041	328 574 041
Crédits de paiement		377 360 000		339 872 742	339 872 742

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		203 621		

Aucune dépense de fonctionnement ne devrait être imputé sur l'action 02. Il s'agit probablement d'une erreur d'imputation au moment de l'engagement des AE, les paiements ayant été imputés sur le titre 6 – dépenses d'intervention.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		10 192 043		10 000 000
Transferts aux entreprises	361 280 000	293 362 544	361 691 750	295 543 590
Transferts aux collectivités territoriales	2 472 500	5 671 816	3 304 000	14 045 424
Transferts aux autres collectivités	8 297 500	19 144 017	12 364 250	20 283 728

Le montant ouvert par la loi de Finances sur l'action 02 s'élève à 372.050.000 € en AE et à 377.360.000 € en CP. Toutefois au regard des crédits mis en réserve, des différents mouvements externes intervenus en cours de gestion et de la mise en œuvre de la fongibilité entre les unités de budgétisation, le montant des crédits utilisables en 2006 était de 313.983.667 € en AE et 339.872.742 € en CP. La consommation s'établit à 328.547.041 en AE soit un taux d'engagement de 104,6% et à 339.872.742 € en CP soit un taux de paiement de 102,5%. Le dépassement de la prévision s'explique par le fait que certaines catégories de crédits (FIV), lors de l'élaboration du budget sont ventilées dans les différentes actions en fonction de clés de répartition (issues de l'exécution 2005). L'exécution fait ainsi apparaître par action, sous réserve de l'exactitude des imputations comptables, un écart par rapport aux prévisions. Une actualisation des clés est par conséquent à envisager pour le PAP 2008.

S'agissant du volet « Développement économique » des contrats de ville, les crédits alloués au financement des actions inscrites s'élèvent à 18.697.424 € et sont légèrement inférieurs à la prévision après l'abondement du FIV dont 10,1 M€ ont été réservés pour cette action, soit 20 M€ au total. Ces crédits ont été consacrés au financement d'actions de proximité en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

En matière de développement économique, les crédits ont également été consacrés au financement :

- des équipes emploi insertion : le PAP annonçait le financement de 27 équipes emploi insertion (EEI) à hauteur de 400.000 €. Toutefois, les moyens consacrés à ce dispositif ont été supérieurs à la prévision (730.675 € pour près de 50 équipes). En effet, depuis 2005, les EEI ont vocation à devenir des antennes de proximité des Maisons de l'emploi afin de ne pas multiplier les niveaux d'intervention au plan local. Aussi, afin d'assurer la pérennité du dispositif Equipe Emploi Insertion dans l'attente de la labellisation des Maisons de l'emploi que ces équipes sont appelées à rejoindre, a-t-il été décidé d'attribuer fin 2006, une délégation de crédits de fonctionnement d'un montant de 15 000 € maximum par EEI sur les crédits délégués au titre du programme « équité sociale et territoriale et soutien ». Alloués à titre transitoire, ces crédits sont destinés à préserver les EEI qui doivent intégrer des Maisons de l'emploi dont le conventionnement financier a pris du retard.

- des groupes solidarité emploi (GSE) : non budgétisés initialement, 500.000 € ont été attribués aux préfetures de département pour la création des GSE. En effet, le séminaire gouvernemental de Troyes du 31 août 2006 a repris l'objectif d'une concentration des moyens des politiques de l'emploi en direction des ZUS. Autour du service public de l'emploi et sous l'autorité du préfet, ont été créés, fin 2006, 100 GSE dans les 100 ZUS en ZFU. Les GSE ont pour objectif d'activer l'ensemble des instruments de la politique publique au plus près des zones urbaines sensibles. Il s'agit prioritairement de réduire les écarts entre les territoires et les agglomérations. Cette opération s'inscrit dans la continuité du Comité Interministériel des Villes du 9 mars 2006 et des circulaires DGEFP N° 2005-46 du 23 décembre 2005 et DGEFP N°2006 17 du 16 juin 2006 relatives à la mise en œuvre des plans d'action en faveur de l'emploi des jeunes des quartiers sensibles. Ainsi une enveloppe de 5.000 € a été allouée par ZFU pour faciliter l'ingénierie de constitution et de mise en place de ces plans d'action. Ce travail s'est opéré dans le cadre de la préparation des contrats urbains de cohésion sociale afin de favoriser la mise en œuvre de cette thématique prioritaire sur l'insertion professionnelle des jeunes.

- des plans de lutte contre les discriminations sur le marché du travail : les crédits consacrés au développement des plans de lutte contre la discrimination sur le marché du travail se sont élevés à 543.500 €. A raison d'une aide moyenne de l'Etat de 10.000 €, ce sont ainsi une trentaine de projets ainsi que des actions de lutte contre les discriminations en préfiguration de la mise en œuvre de véritables plans qui ont été financés en 2006.

- des contrats d'insertion de vie sociale (CIVIS) : le CIV du 9 mars 2006 a décidé de financer à titre expérimental des postes de référents chargés, au sein des missions locales, d'accompagner les jeunes titulaires d'un CIVIS dans leur parcours professionnel. En 2006, les crédits consacrés à cette mesure se sont élevés à 400.000 € et ont permis de créer 8 postes.

- des écoles de la 2ème chance, dispositif visant à réinscrire les jeunes les plus éloignés du marché du travail dans une logique d'insertion professionnelle par l'obtention d'un diplôme, qui ont bénéficié de moyens à hauteur de 1,3 M€. Ainsi ce sont 8 écoles existantes à hauteur de 50.000 € chacune et 6 créations à hauteur de 150.000 €.

- du service civil volontaire : créé par la loi pour l'égalité des chances du 31/03/2006, à la demande du président de la République, le service civil volontaire est un dispositif ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaite s'engager dans

une mission en faveur de la collectivité et de l'intérêt général pour une période déterminée qui vise à développer le sens civique des jeunes et de faciliter leur insertion professionnelle. Les premiers agréments ayant été donnés aux structures accueillant ces jeunes en 2006, des crédits à hauteur de 10 M€ ont été versés à l'agence nationale de cohésion sociale et pour l'égalité des chances (Acsé) chargée du suivi de ce dispositif pour assurer les premiers financements. Non budgétisée initialement, cette dépense a pu être exécutée grâce au redéploiement de la marge de manœuvre dégagée sur les exonérations de charges sociales en ZFU.

- de la compensation des exonérations de charges sociales en ZFU : le PLF pour 2006 prévoyait une dépense de 339 M€ à ce titre. L'amendement gouvernemental au PLF a ajouté 20M€ à ce montant initial. En effet, à la suite des événements de novembre 2005, a été acté le principe de la création de 15 nouvelles zones franches et de l'extension d'une trentaine de zones existantes. Ces dernières, pour les plus anciennes remontant à 1997, n'étaient plus dans la capacité d'accueillir de nouvelles entreprises : leurs réserves foncières étant complètement épuisées. Les organismes chargés d'estimer le montant des exonérations nécessaires pour l'année à venir ont donc anticipé cette évolution de la réglementation.

Après une mise en réserve de 5%, les crédits utilisables en gestion ont donc été de 341 M€ en AE et en CP.

Au 31/12/2006, la consommation s'établit à 292.909.684 € en AE et en CP, soit 86% des crédits utilisables, dont :

- Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) : 4.231.152 € dont 2.231.152 € au titre des exercices antérieurs
- Caisse Nationale du Régime Social des Indépendants (CNRSI) : 8.274.975 € dont 5.274.975 € au titre des exercices antérieurs
- Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN) : 301.753 € dont 101.753 € au titre des exercices antérieurs
- Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) : 280.101.804 €. La convention pour 2006 retenait le versement d'un acompte pour 2006 à hauteur de 300 M€. Toutefois, l'arrêté de compte de l'agence pour 2005 ayant fait apparaître un trop versé par l'Etat (ministère de l'emploi – DGEFP) de 19,9 M€, la dépense réelle pour 2006 a par conséquent été exécutée à hauteur de 280 M€.

Ainsi des crédits ont été rendus disponibles à hauteur de 48 M€. Cette marge de manœuvre a été redéployée en partie pour le financement des restes à payer du FIV en investissement (38 M€) et pour le financement du service civil volontaire (10 M€).

Cette importante sous-consommation s'explique par le fait que la mise en œuvre des mesures de création et d'extension des ZFU a pris plus de temps qu'il n'avait été envisagé initialement. En effet, toute nouvelle création de zone franche et toute décision d'extension de zone existante nécessitent un travail approfondi d'instruction des dossiers de demandes émanant des collectivités, à l'aune des possibles distorsions de concurrence, avec l'avis des services déconcentrés de l'Etat. La partie de ce travail concernant la délimitation de ces zones, au numéro de rue près, comporte un aspect cartographique précis, comme toute décision édictant un zonage. L'avis, obligatoire, de la commission européenne, est sollicité par le secrétariat général aux affaires européennes (SGAE). Enfin, la commission des travaux publics du Conseil d'Etat procède à un examen technique en profondeur des projets de texte, plans à l'appui, avec en perspective les multiples hypothèses de contentieux possibles. La phase préparatoire à la publication des textes réglementaires concernant les nouvelles zones franches a donc occupé la majeure partie de l'année 2006. Le décret relatif à la création (décret n°2006-1623 du 19/12/2006) a été publié le 20 décembre 2006, celui relatif aux extensions de 31 ZFU étant toujours en cours d'instruction. C'est pourquoi, outre la régularisation positive au titre de 2005 qui n'a pas été anticipée, la prévision prudente des organismes, principalement l'Acoss, s'est révélée au-dessus des besoins pour l'exécution 2006.

- des opérations d'aménagement des quartiers.

S'agissant des autorisations d'engagement, ces opérations de faible ampleur ne relevant pas de la rénovation urbaine représentent environ 3 M€ de nouveaux engagements en 2006.

S'agissant des crédits de paiement, ce sont 15 M€, soit 20% de l'apurement total, qui ont permis de solder les opérations antérieures engagées au titre du développement économique dans les quartiers.

ACTION n° 03 : Stratégie, ressources et évaluation

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		34 231 500		35 296 248	35 296 248
Crédits de paiement		34 231 500		33 248 718	33 248 718

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 600 000	6 671 211	7 600 000	5 445 261
Subventions pour charges de service public		21 887		
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>71 000</i>		<i>71 000</i>	

Le montant ouvert par la loi de finances sur l'action 03 – titre 3 s'élève à 7.600.000 en AE et en CP. Toutefois au regard des crédits mis en réserve, des différents mouvements externes intervenus en cours de gestion et de la mise en œuvre de la fongibilité entre les unités de budgétisation, le montant des crédits utilisables en 2006 était de 6.755.300 € en AE et en CP.

La consommation s'établit à 6.693.098 € en AE soit un taux d'engagement de 99,1% et à 5.445.261 € en CP soit un taux de paiement de 80,6%.

S'agissant du fonctionnement de la délégation interministérielle à la ville, le montant des crédits utilisables en 2006 est de 4.555.300 € en AE et en CP. La consommation s'établit à 4.326.858 € en AE soit un taux d'engagement de 99,1% et à 3.671.886 € en CP soit un taux de paiement de 80,6%, générant ainsi un report de charges sur l'exercice 2007 dû à une réception des factures après la date de fin de gestion. Ces dépenses concernent le fonctionnement courant (achats, immobilier, déplacements...) de la délégation interministérielle à la ville (1,8 M€), le programme d'études de la DIV (1,4 M€) et la politique de communication (1,1 M€) en matière principalement de publications et organisations de colloques.

Par ailleurs, les crédits consacrés aux dépenses de fonctionnement des services déconcentrés se sont élevés à 2.200.000 €. Ils ont permis le financement de publications et de journées de formation des acteurs locaux de la politique de la ville.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	400 000	3 275 883	400 000	1 530 914
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		21 706		21 275
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>500</i>		<i>500</i>	

Le montant ouvert par la loi de finances sur l'action 03 – titre 5 s'élève à 400.000 € en AE et en CP. Toutefois au regard des crédits mis en réserve, des différents mouvements externes intervenus en cours de gestion et de la mise en œuvre de la fongibilité entre les unités de budgétisation, le montant des crédits utilisables en 2006 était de 3.650.000 € en AE et 2.400.000 € en CP. La consommation s'établit à 3.297.589 € en AE soit un taux d'engagement de 90,3% et à 1.552.189 € en CP soit un taux de paiement de 64,7%.

S'agissant des acquisitions, le montant des investissements réalisés par la centrale en 2006 (97.589 € d'engagement et 52.189 € de paiement) sont largement inférieurs à la prévision (400.000 € en LFI) et consistent uniquement en l'acquisition d'un véhicule et le renouvellement de licences informatiques pour l'Observatoire nationale des zones urbaines sensibles (ONZUS).

S'agissant des travaux, une subvention, non budgétisée lors de l'élaboration du PAP 2006, a été notifiée (3.250.000 €) à l'établissement de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EMOC) au titre d'une participation aux travaux d'aménagement de la Cité nationale pour l'histoire de l'immigration (CNHI). Le paiement 2006 est intervenu à hauteur de 1.500.000 €, 500.000 € ayant été reportés sur 2007 du fait de la signature tardive de l'avenant à la convention.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		113 540		
Transferts aux entreprises		254 097		345 962
Transferts aux collectivités territoriales	12 738 000	13 563 140	12 738 000	14 560 224
Transferts aux autres collectivités	13 422 000	11 374 784	13 422 000	11 345 082

Le montant ouvert par la loi de finances sur l'action 03 – titre 6 s'élève à 26.160.000 € en AE et en CP. Toutefois au regard des crédits mis en réserve, des différents mouvements externes intervenus en cours de gestion et de la mise en œuvre de la fongibilité entre les unités de budgétisation, le montant des crédits utilisables en 2006 était de 24.738.920€ en AE et en CP. La consommation s'établit à 25.305.561 € en AE soit un taux d'engagement de 102,3% et à 26.251.268 € en CP soit un taux de paiement de 106,1%. Le dépassement de la prévision s'explique par le fait que certaines catégories de crédits (FIV), lors de l'élaboration du budget sont ventilées dans les différentes actions en fonction de clés de répartition (issues de l'exécution 2005). L'exécution fait ainsi apparaître par action, sous réserve de l'exactitude des imputations comptables, un écart par rapport aux prévisions. Une actualisation des clés est par conséquent à envisager pour le PAP 2008.

S'agissant du volet « Stratégie, Ressources, Evaluation » des contrats de ville, les crédits alloués au financement des équipes et directions de projets ainsi qu'aux postes de chargés de mission « prévention de la délinquance » s'élèvent à 15.456.501 € et semblent inférieurs à la prévision annoncée dans le PAP (19,4 M€). Toutefois, une hétérogénéité des principes d'imputation comptable entre les unités opérationnelles entre les actions expliquent très certainement cet écart.

Des crédits ont également été consacrés au financement des centres de ressources régionaux dédiés à la politique de la ville à hauteur de 1.562.877 €. A raison d'une aide moyenne de l'Etat de 104.200 €, ce sont ainsi 15 projets subventionnés dans 13 régions. Il est à préciser que la justification au premier euro du PAP 2006 était erronée et que cette exécution est conforme aux prévisions qui auraient dues être affichées.

Les contrats de ville (2000-2006) arrivant à échéance, des moyens ont été alloués afin de permettre un bilan de ces contrats ; ces bilans se sont souvent conjugués localement avec des diagnostics et réflexions stratégiques préparatoires aux des contrats urbains de cohésion sociale. Le montant total alloué, supérieur de 25% par rapport à la prévision, s'élève à 3.827.525 €, soit environ 15.000 € en moyenne par contrat de ville.

Suite à l'amendement gouvernemental et après mise en réserve, les crédits destinés aux financements des associations « têtes de réseau » et aux postes Fonjep s'élèvent à 5,5 M€. Ainsi, d'une part, 78 associations ou fédérations nationales ont été subventionnées pour un montant total de 3.159.500 €, soit un montant moyen de subvention de 40.000 €. D'autre part, ce sont 280 postes Fonjep, dont, conformément aux mesures du CIV du 9 mars 2006 100 nouveaux ont été financés, pour une dépense totale de 1.818.240 €.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)					21 887	
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
Totaux					21 887	

ANALYSE DES RÉSULTATS

Aucun opérateur n'a été financé en 2006 sur le programme 147. Il s'agit probablement d'une erreur d'imputation comptable qui n'a pu être corrigée avant la clôture de la gestion.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

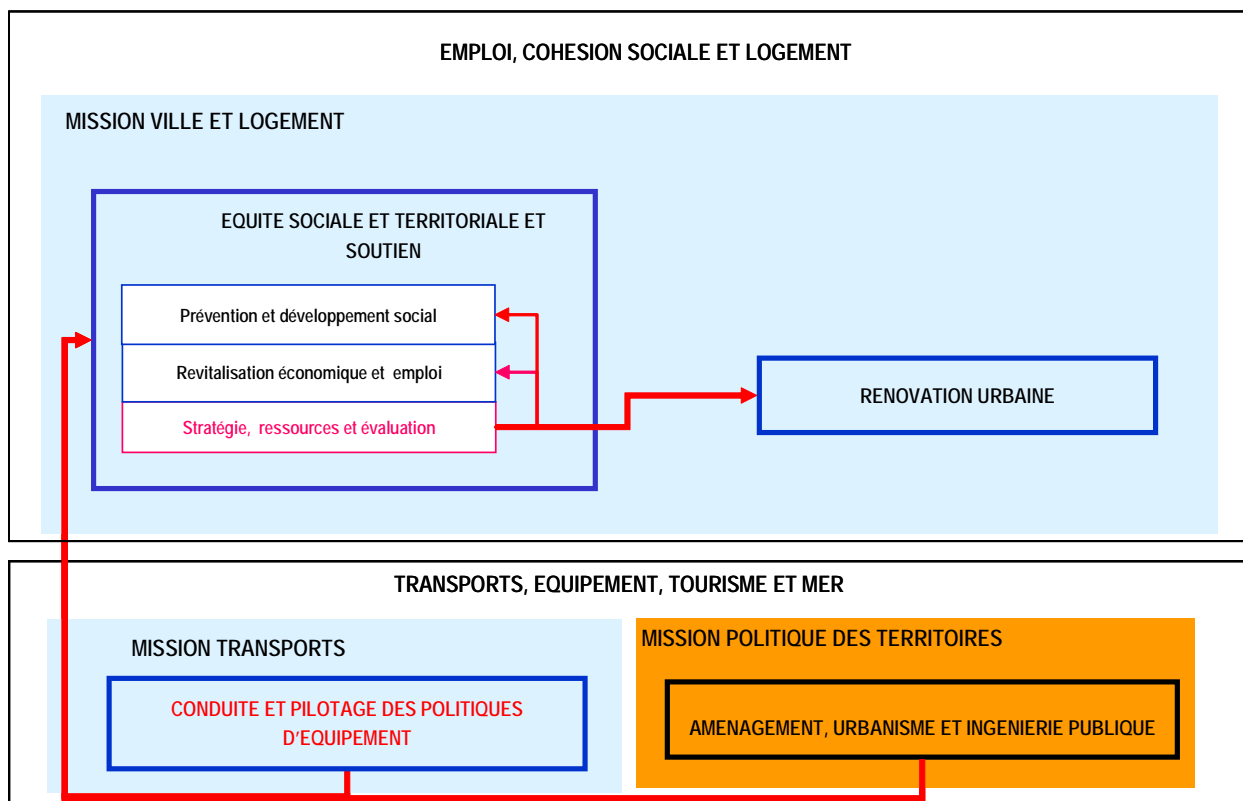
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts *a posteriori* a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des versements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Prévention et développement social	381 665 980	397 351 636	401 305 957
Revitalisation économique et emploi	377 360 000	383 039 984	383 844 252
Stratégie, ressources et évaluation	34 231 500	12 865 860	7 899 639
Total	793 257 480	793 257 480	793 049 848

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION

Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Prévention et développement social	352 422 550	+15 649 779	368 072 329	-29 279 307	
Revitalisation économique et emploi	339 872 742	+3 994 611	343 867 353	-39 172 631	
Stratégie, ressources et évaluation	33 248 718	-19 644 390	13 604 328	+738 468	
Total	725 544 010	0	725 544 010	-67 713 470	

Les différentes fonctions de soutien au programme « Équité sociale et territoriale et soutien » relèvent pour partie de l'action « Stratégie, ressources, évaluation » du présent programme et pour autre partie des programmes « Développement et amélioration de l'offre de logement » de la mission « Ville et Logement » et « Conduite et pilotage des politiques d'équipement » de la mission « Transports ».

S'agissant des déversements entre les actions du programme, les dépenses relatives à l'action « Stratégie, ressources, évaluation » sont déversées en partie sur les actions « Prévention et développement social » et « Revitalisation économique et emploi » et concernent :

- les dépenses de fonctionnement courant de la délégation interministérielle à la ville et du conseil national des villes à l'exception de ceux destinés au programme d'études de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles ;
- les dépenses de fonctionnement des services déconcentrés destinés à des publications et des formations des acteurs locaux aux problématiques de la politique de la ville ;
- les dépenses relevant du partenariat national gérées par les services centraux ;
- les dépenses d'intervention gérées par les services déconcentrés à l'exception de ceux destinés à l'évaluation des contrats urbains de cohésion sociale.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Prévention et développement social	368 072 329	+3 480 336	371 552 665	-29 753 292	
Revitalisation économique et emploi	343 867 353	+715 583	344 582 936	-39 261 316	
Stratégie, ressources et évaluation	13 604 328	-4 528 240	9 076 088	+1 176 449	
Total	725 544 010	-332 321	725 211 689	-67 838 159	

Équité sociale et territoriale et soutien

Programme n° 147 | ANALYSE DES COÛTS

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	+332 321
Aménagement, urbanisme et ingénierie publique (Mission « Politique des territoires »)	-5 407 802
Rénovation urbaine (Mission « Ville et logement »)	+5 933 823
Conduite et pilotage des politiques d'équipement (Mission « Transports »)	-193 700

S'agissant des déversements entre programmes, le programme « Equité sociale et territoriale et soutien » contribue d'une part à la mise en œuvre du programme « Rénovation urbaine » et bénéficie d'autre part des moyens inscrits sur les programmes « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique » (AUIP) et « Conduite et pilotage des politiques d'équipement » (CPPE).

Déversements relatifs à la mission « Ville et logement » et « Politiques des territoires »

Les personnels en poste à la Délégation interministérielle à la ville et les rémunérations associées sont inscrits pour le vote du projet de loi de finances dans l'action « Soutien » du programme « Développement et amélioration de l'offre de logement » et représentent 85,5 ETP en exécution budgétaire. Néanmoins, l'action « personnel relevant du programme Développement et amélioration de l'offre de logement » du programme « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique » reçoit une partie du transfert en gestion du programme DAOL correspondant à la masse salariale des ETP d'administration centrale contribuant à la mise en oeuvre des politiques des programmes de la mission "Ville et logement".

Pour le premier exercice du Rapport annuel de performance, il a été décidé de déverser directement vers les programmes « Equité sociale et territoriale et soutien », et « Rénovation urbaine », la part correspondant à l'activité des effectifs concourant à la mise en oeuvre de ces programmes. Ainsi, sur les 85,5 ETP, 10 ont été déversés sur le programme «Rénovation urbaine », les 75,5 restant sur le programme « Equité sociale et territoriale et soutien ».

L'action « Soutien » du programme « Développement et amélioration de l'offre de logement » comprend également l'indemnisation des délégués de l'Etat.

Déversement relatif à la mission « Transports »

Le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer assure pour partie la gestion de moyens mis à disposition des services œuvrant pour les politiques de la mission « Ville et logement » (gestion des agents, de l'immobilier, d'applications informatiques de gestion,...). Le programme CPPE comprend donc des dépenses indivises (loyers, maintenance informatique,...) en appui de la mise en œuvre de plusieurs programmes dont le programme «Equité sociale et territoriale et soutien».

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'écart total entre la prévision et l'exécution (-67,8 M€) s'explique d'une part par le montant des crédits restés sans emploi au 31 décembre 2006 (29 M€), principalement sur les unités de budgétisation Adultes relais et Réussite éducative ; en effet, la montée en charge de ces dispositifs a été progressive et ne s'est accélérée qu'en fin de gestion. D'autre part, cet écart s'explique par le montant des crédits annulés en cours de gestion par voie de décrets et par la loi de finances rectificative (38,5 M€). Enfin, la mise en œuvre de la fongibilité, tant au plan central qu'au plan local, modifie, de manière significative par rapport à la prévision, le montant de la dépense exécutée sur chacune des actions «Prévention et développement social» et «Revitalisation économique et emploi».

Par ailleurs, l'écart entre la dépense complète et la dépense directe du programme n'est pas significative dans la mesure où l'on observe une compensation des déversements opérés entre les différents programmes concourant à cette politique publique. En effet, le programme « Equité sociale et territoriale » contribue à la mise en œuvre du programme « Rénovation urbaine » à hauteur de 5,9 M€ mais bénéficie parallèlement des moyens inscrits sur les programmes « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique » et « Conduite et pilotage des politiques d'équipement » à hauteur de 5,5 M€.

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Prévention et développement social	333 810 672	+15 722 418	+2 651 161	352 184 251	
Revitalisation économique et emploi	339 394 173	+4 009 546	+545 099	343 948 818	
Stratégie, ressources et évaluation	27 226 618	-19 731 964	-4 712 302	2 782 352	
Totaux	700 431 463	0	-1 516 042	698 915 421	

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	+1 516 042
Aménagement, urbanisme et ingénierie publique (Mission « Politique des territoires »)	-4 219 748
Rénovation urbaine (Mission « Ville et logement »)	+5 947 400
Conduite et pilotage des politiques d'équipement (Mission « Transports »)	-211 610

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

L'identification des coûts complets par action a été réalisée sur la base des restitutions issues de la comptabilité générale, retraitées dans un premier temps pour parvenir à identifier les coûts directs par action.

Le périmètre des coûts directs correspond aux charges de fonctionnement (y compris les charges de personnel et les subventions pour charges de service public), les charges d'intervention ainsi que les opérations de fin d'exercice (charges à payer, dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions pour risques et charges...).

Afin de travailler sur des bases fiables, les retraitements suivants ont été réalisés :

- les charges à payer de personnel de l'exercice 2006 non ventilées par programme-action ont été réparties dans les coûts directs des actions principalement selon une clé statistique au prorata des ETP des actions des programmes dont le ministère de l'équipement à la charge ;
- les charges à payer de l'exercice 2005 non ventilées par programme-action ont été réparties dans les coûts directs des actions selon une clé statistique au prorata du poids par sous-action de l'ensemble des charges à payer identifiées au bilan de clôture. Ces charges viennent en déduction des charges à payer 2006 (charges à

payer 2006 directement fléchées sur la destination et auxquelles s'ajoutent les charges à payer de personnel ventilées statistiquement).

Pour faciliter le premier exercice d'identification des coûts complets, les clés de déversement, tant en ce qui concerne les déversements internes que les déversements externes, sont identiques à celles retenues pour la partie dépenses complètes de l'analyse des coûts.

Les coûts qui n'ont pas pour origine une opération budgétaire ont pu être, au même titre que les dépenses, imputés directement sur les actions en fonction de leur destination, ou ventilés depuis l'action de soutien en utilisant les mêmes clés de répartition que les dépenses.

La différence (25M€) entre le coût complet (700,2 M€) et la dépense complète du programme « Equité sociale et territoriale et soutien » (725,2 M€) s'explique par la prise en compte des charges à rattacher à l'exercice (-13 M€) et des dotations aux provisions pour charges (-11M€).

Par ailleurs, l'écart entre coût direct et coût complet de la mise en œuvre du programme « Equité sociale et territoriale » n'est pas significatif dans la mesure où l'on observe une compensation des déversements opérés entre les différents programmes concourant à cette politique publique. En effet, le programme « Equité sociale et territoriale » contribue à la mise en œuvre du programme « Rénovation urbaine » à hauteur de 5,9 M€ mais bénéficie parallèlement des moyens inscrits sur les programmes « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique » et « Conduite et pilotage des politiques d'équipement » à hauteur de 5,7 M€.

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK (Mental Health Act 1983, 1990).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (i) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.
- (ii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (iii) People with mental health problems should be given the opportunity to live as fully as possible in their own homes and communities.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (iv) People with mental health problems should be given the opportunity to live as fully as possible in their own homes and communities.
- (v) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (vi) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (vii) People with mental health problems should be given the opportunity to live as fully as possible in their own homes and communities.
- (viii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (ix) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (x) People with mental health problems should be given the opportunity to live as fully as possible in their own homes and communities.
- (xi) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (xii) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (xiii) People with mental health problems should be given the opportunity to live as fully as possible in their own homes and communities.
- (xiv) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (xv) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with mental health problems. The Department of Health (1999) has set out a vision of a new mental health system, which will be based on the following principles:

- (xvi) People with mental health problems should be given the opportunity to live as fully as possible in their own homes and communities.
- (xvii) People with mental health problems should be given the opportunity to participate in decisions about their care and treatment.
- (xviii) People with mental health problems should be treated as individuals, with their own needs and wishes.

PROGRAMME 109

AIDE À L'ACCÈS AU LOGEMENT

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU LOGEMENT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	80
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	82
Rappel de la présentation du programme	89
Objectifs et indicateurs de performance	91
Justification au premier euro	94
Analyse des coûts du programme et des actions	98

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Alain LECOMTE

Directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

Responsable du programme n° 109 : Aide à l'accès au logement

Le programme « Aide à l'accès au logement » regroupe les aides dites à la personne que l'Etat accorde, directement ou indirectement, aux ménages les plus modestes.

En ce qui concerne les aides personnelles au logement dont le financement a pour effet de réduire les dépenses de logement des ménages modestes, l'année 2006 a vu la mise en place d'un nouvel indice de révision des loyers. Ainsi, la politique de modération des loyers menée par le Gouvernement s'est traduite en 2006 par la mise en place de ce nouvel indice, entré en vigueur à compter du 1er janvier 2006. Il est calculé à partir de l'évolution des prix à la consommation, du coût des travaux d'entretien et d'amélioration à la charge des bailleurs et de l'indice du coût de la construction dans une proportion respective de 60% - 20% - 20%. Ce nouvel indice est ainsi plus équilibré et tient mieux compte de la capacité financière des locataires. Sa mise en place a permis de limiter l'évolution des taux d'effort bruts des locataires.

Dans le cadre de la mise en œuvre du droit au logement, la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 (article 60) portant engagement national pour le logement a renforcé le contenu et les actions des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées. La prévention des expulsions locatives avec la création facultative d'une commission spécialisée sur ce thème, la lutte contre l'habitat indigne avec la création obligatoire d'un observatoire nominatif des logements indignes, sont désormais des actions du plan départemental. La loi affirme le rôle des fonds de solidarité pour le logement, bien que décentralisés depuis 2005, comme outils du plan départemental. Les diverses actions du plan départemental sont bien identifiées par la loi. Ce renforcement des plans départementaux a permis de stabiliser leur cadre d'intervention et engagé de ce fait une dynamique d'évaluation des anciens plans et de partenariat actif pour l'écriture de nouveaux plans.

Enfin, en 2006, l'Etat a continué d'apporter son soutien au fonctionnement des agences départementales pour l'information sur le logement (ADIL) dans un objectif de mise à disposition pour tous d'une information neutre et gratuite visant à faciliter les démarches des usagers relatives au logement. A ce titre, deux nouvelles ADIL ont été mises en place en Charente-Maritime et dans les Yvelines. Le développement du nombre d'ADIL s'inscrit dans la volonté de couvrir la totalité du territoire et d'éviter les ruptures d'égalité, d'un département à l'autre. Les ADIL travaillent notamment avec les collectivités territoriales dans le cadre de leur compétence juridique en matière de logement et leur connaissance des usagers.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Aider les ménages modestes à faire face à leurs dépenses de logement

- INDICATEUR 1.1 : taux d'effort brut moyen et taux d'effort net moyen des ménages en locatif (avec charges) sur trois catégories de ménages : bénéficiaires de minima sociaux, salariés et étudiants
- INDICATEUR 1.2 : part des crédits d'aides personnelles affectée à chacune de ces catégories

■ OBJECTIF 2 : Favoriser l'insertion par le logement des personnes en grande difficulté

- INDICATEUR 2.1 : pourcentage d'assignations en justice conduisant à une décision d'expulsion
- INDICATEUR 2.2 : pourcentage des ménages sortant des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ayant accédé à un logement autonome

OBJECTIF 3 : Veiller à une bonne information du public dans le domaine du logement

- INDICATEUR 3.1 : taux de satisfaction des usagers ayant consulté une association départementale pour l'information sur le logement (ADIL)

Aide à l'accès au logement

Programme n° 109 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Aides personnelles	5 107 000 000	5 107 000 000
02	Accompagnement des publics en difficulté	7 676 000	7 676 000
Totaux		5 114 676 000	5 114 676 000

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		5 114 676 000	5 114 676 000
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	0	+225 090	+225 090
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	0	5 114 901 090	5 114 901 090

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Aides personnelles	5 107 000 000	5 107 000 000
02	Accompagnement des publics en difficulté	7 676 000	7 676 000
Totaux		5 114 676 000	5 114 676 000

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		5 114 676 000	5 114 676 000
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	0	+225 090	+225 090
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	0	5 114 901 090	5 114 901 090

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Aides personnelles	5 107 000 000	5 107 000 000
02	Accompagnement des publics en difficulté	7 811 020	7 811 020
Totaux		5 114 811 020	5 114 811 020

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Aides personnelles	5 107 000 000	5 107 000 000
02	Accompagnement des publics en difficulté	7 811 020	7 811 020
Totaux		5 114 811 020	5 114 811 020

Aide à l'accès au logement

Programme n° 109 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Aides personnelles	5 274 000 000
02	Accompagnement des publics en difficulté	7 811 020
Total		5 281 811 020

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Avertissement

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Aides personnelles	5 684 370 000	5 684 370 000
02	Accompagnement des publics en difficulté	7 854 695	7 854 695
Totaux		5 692 224 695	5 692 224 695

Aide à l'accès au logement

Programme n° 109 CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 6. Dépenses d'intervention		5 114 676 000	5 114 811 020		5 114 676 000	5 114 811 020
Transferts aux ménages		5 107 000 000	5 107 000 000		5 107 000 000	5 107 000 000
Transferts aux autres collectivités		7 676 000	7 811 020		7 676 000	7 811 020
Totaux hors FDC et ADP		5 114 676 000			5 114 676 000	
Ouvertures et annulations (*)		+225 090			+225 090	
Totaux (*)		5 114 901 090	5 114 811 020		5 114 901 090	5 114 811 020

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0			0	
Autres natures de dépenses		0			0	
Totaux						

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006		225 090		225 090	0	0	0	0

Aide à l'accès au logement

Programme n° 109 | CRÉDITS DU PROGRAMME

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES²**Avertissement**

Il est indiqué de se référer au tome II de l'annexe au projet de loi de finances pour 2007 « Évaluation des voies et moyens » pour une information plus précise sur la méthode de chiffrage des dépenses fiscales renseignées. Il est précisé, en particulier, que l'évaluation initiale pour 2006 a été construite sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2006 et que, dès lors, elle peut, le cas échéant, ne pas être directement comparable à l'évaluation finalement réactualisée pour 2006.

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure <i>Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires</i>		Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
110234	Crédit d'impôt prime d'assurance contre les impayés de loyers <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 25.000 Ménages</i>	-	ε	3
120201	Exonération de l'allocation logement et de l'aide personnalisée au logement <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 4.800.000 Ménages</i>	30	30	30
130101	Exonération du revenu des logements loués à certaines personnes défavorisées <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 200.000 Ménages</i>	5	-	-
160202	Exonération des produits tirés de sous-locations de logements consenties à des personnes socialement défavorisées <i>Nombre de bénéficiaires non déterminé</i>	-	-	suppression
180103	Exonération des revenus tirés des locations de logements meublés à des personnes défavorisées <i>Nombre de ménages et d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	nc	nc	nc

² Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier, telles que précisées dans le projet annuel de performances. Lorsque le programme de rattachement d'une dépense fiscale a été modifié depuis les PAP pour 2006, cette dernière est présentée dans les RAP 2006 conformément à cette imputation améliorée. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure dans le tableau, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de ce document. Dans ce dernier cas, le lecteur pourra se reporter au PAP ou au tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens » associés au PLF 2007, où il trouvera une première actualisation de l'estimation pour 2006.

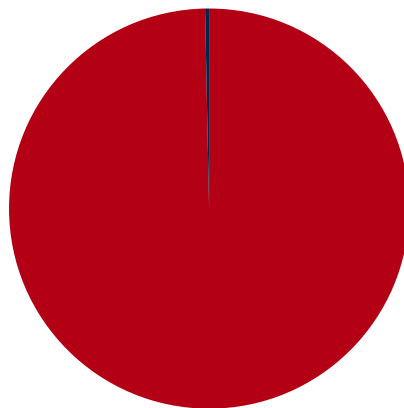
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Aides personnelles	5 107 000 000	5 107 000 000
02	Accompagnement des publics en difficulté	7 811 020	7 811 020
Totaux		5 114 811 020	5 114 811 020

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

● Action n°01 (99,85%)



● Action n°02 (0,15%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme « Aide à l'accès au logement » regroupe l'ensemble des aides accordées directement ou indirectement aux ménages qui, pour de multiples raisons (financières, sociales...), rencontrent des difficultés pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir durablement.

Il comprend :

- **le financement par l'État des aides personnelles au logement** qui ont pour finalité, dans le secteur locatif comme dans le secteur de l'accession, de diminuer les dépenses de logement (loyers ou mensualités d'emprunt et charges) des ménages aux ressources modestes ;
- **les subventions accordées aux associations** qui jouent un rôle important dans la mise en œuvre du droit au logement. Plusieurs d'entre elles bénéficient de subventions annuelles de fonctionnement. C'est, notamment, le cas des agences départementales pour l'information sur le logement (ADIL) qui, par les conseils qu'elles dispensent, facilitent la recherche d'un logement ; leurs interventions sont également très utiles dans la prévention ou le règlement des conflits entre bailleurs et locataires en difficulté.

Le pilotage du programme est assuré, au niveau national, par le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction et, au niveau territorial par les directeurs départementaux de l'équipement. L'action de l'État consiste principalement à réglementer les aides personnelles au logement (conditions d'octroi, barèmes...). Par ailleurs, compte tenu du transfert aux départements des fonds de solidarité pour le logement (FSL) et des ressources financières afférentes, l'action de l'État en faveur de l'accompagnement des personnes en difficulté comporte la politique réglementaire (en particulier, encadrement des FSL, réglementation des expulsions...) et l'animation locale (copilotage des plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées).

La mise en œuvre de ce programme implique de multiples acteurs. À cet égard, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a renforcé l'intervention des collectivités territoriales dans le domaine du logement. Le paiement des aides personnelles au logement est assuré par les caisses d'allocations familiales et les caisses de mutualité sociale agricole. De nombreuses associations participent à la mise en œuvre, au plan national comme au plan local, de la politique du logement en faveur des personnes en difficulté d'insertion (accompagnement social, accueil d'urgence, médiation bailleurs-locataires...).

Les crédits relatifs aux aides personnelles au logement ainsi qu'au fonctionnement des associations nationales sont gérés au sein d'un BOP central. Il en est de même pour les crédits destinés à soutenir le fonctionnement des associations départementales pour l'information sur le logement (ADIL).

Ce programme qui participe à la réalisation des objectifs poursuivis par le document de politique transversale « Inclusion sociale » se décline en deux actions.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Aides personnelles
- ACTION n° 02 : Accompagnement des publics en difficulté

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Aider les ménages modestes à faire face à leurs dépenses de logement (du point de vue du contribuable)

INDICATEUR 1.1 : taux d'effort brut moyen et taux d'effort net moyen des ménages en locatif (avec charges) sur trois catégories de ménages : bénéficiaires de minima sociaux, salariés et étudiants

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
Bénéficiaires de minima sociaux :							
Taux d'effort brut moyen	%						
Taux d'effort net moyen	%	17,7	19,5	20,2	19,5	21	20,2
Salariés :							
Taux d'effort brut moyen	%						
Taux d'effort net moyen	%	25,7	27,4	27,6	27,4	27,6	27,6
Étudiants :							
Taux d'effort brut moyen	%						
Taux d'effort net moyen	%	24,8	25,8	26,3	25,8	26,5	26,3

Commentaires techniques :

Les indicateurs mesurant le taux d'effort brut pour les trois catégories de ménage ne sont pas disponibles et ont été abandonnés dans le PAP 2007. En effet, les taux d'efforts bruts ne dépendant pas des aides personnelles au logement, celles-ci ayant un impact sur les seuls taux d'efforts nets, il était impossible de définir une valeur cible sur les taux d'effort bruts. Ainsi, les taux d'effort bruts ont finalement été retirés de l'indicateur de performance.

S'agissant des indicateurs mesurant le taux d'effort net, l'évaluation est fiable à 100% (calculs sur cas types).

A partir du PAP 2007, l'indicateur s'intitule « Taux d'effort net moyen des ménages en locatif (avec charges) sur trois catégories de ménages : bénéficiaires de minima sociaux, salariés et étudiants (dont boursiers et non boursiers) ».

INDICATEUR 1.2 : part des crédits d'aides personnelles affectée à chacune de ces catégories

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
Bénéficiaires de minima sociaux	%						
Salariés	%						
Etudiants	%						

Commentaires techniques :

Indicateur non disponible en 2006 et abandonné dans le PAP 2007.

Différentes réserves avaient été émises sur cet indicateur :

- des réserves de fond : la répartition du poids des crédits entre les différentes catégories de l'indicateur résulte de l'application d'un barème. Une modification de la répartition du poids des crédits entre les différentes catégories concernées dépend de décisions politiques dont le périmètre est plus large que celui dont le responsable de programme a la charge. Le renseignement de la cible ne pouvait être que la reconduction des chiffres calculés à partir du dernier échantillon des bénéficiaires disponible, ce qui ne présentait pas un grand intérêt.

Aide à l'accès au logement

Programme n° 109 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- des réserves sur la fiabilité technique résultant de la méthode de calcul : les données étant calculées à partir des échantillons de bénéficiaires fournis par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), des risques existent en matière de fiabilité de la représentativité de chaque catégorie. L'échantillon risque, en effet, de sous représenter ou de sur représenter le poids des différentes catégories.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que cet indicateur est devenu un élément de contexte à partir du PAP 2007. Les valeurs 2006 dépendent de l'échantillon des bénéficiaires 2006 non disponibles à ce jour. Cet indicateur, même s'il n'a pas été abandonné principalement pour cette raison, comporte bien des difficultés de calcul.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 1-1, les légers écarts entre la prévision 2006 et la réalisation 2006 proviennent du changement de la date d'actualisation des barèmes des aides, initialement prévue au 1^{er} juillet 2006 et finalement intervenue le 1^{er} janvier 2007, afin de faire coïncider la période de revalorisation avec l'exercice budgétaire.

OBJECTIF n° 2 : Favoriser l'insertion par le logement des personnes en grande difficulté (du point de vue du citoyen)**INDICATEUR 2.1 : pourcentage d'assignations en justice conduisant à une décision d'expulsion**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
%		77	73	75		70

Commentaires techniques :

Les données relatives au réalisé 2006 seront disponibles au cours du mois de juillet 2007.

Les données de cet indicateur sont recueillies par le ministère de la Justice auprès des tribunaux d'instance. La saisie informatique est réalisée à partir des documents papier dans un centre à Nantes avant leur exploitation à Paris.

INDICATEUR 2.2 : pourcentage des ménages sortant des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ayant accédé à un logement autonome

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
%						

Commentaires techniques :

La circulaire de la Direction générale de l'action sociale (DGAS) relative aux remontées statistiques (21/04/06) prévoit que les données doivent être transmises par les CHRS aux Directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) pour le 30 avril de chaque année. Après validation par ces dernières, les remontées statistiques seront transmises avant le 30 juin à la DGAS qui les transmettra à son tour à la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC).

Les données afférentes à cet indicateur sont extraites des comptes administratifs des 750 CHRS qui doivent le produire (ainsi que leur rapport d'activité) avant le 30 avril de l'année suivant celle à laquelle ils se rapportent, soit le 30 avril de l'année n+1 (Art. R.314-49, Code de l'action sociale et des familles).

La validation de ces informations par les DDASS, puis leur transmission à la DGAS expliquent l'impossibilité dans laquelle se trouve la DGUHC d'obtenir ces valeurs plus tôt.

OBJECTIF n° 3 : Veiller à une bonne information du public dans le domaine du logement (du point de vue de l'utilisateur)
INDICATEUR 3.1 : taux de satisfaction des usagers ayant consulté une association départementale pour l'information sur le logement (ADIL)

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
%		95,5		95,8	95,4	

Commentaires techniques :

L'indicateur « taux de satisfaction des usagers ayant consulté une association départementale pour l'information sur le logement (ADIL) » est renseigné par le résultat d'une enquête de satisfaction remplie par les personnes consultant les ADIL.

Le questionnaire a été distribué par 61 ADIL sur 68 et a été renseigné par 8460 personnes venues consulter sur place, avec ou sans rendez-vous. L'Etat recommande d'ailleurs aux ADIL de privilégier le contact sur place, ce qui constitue un échange personnalisé et de qualité. L'échantillon de 8460 personnes concerne 1% des consultations des ADIL sur un total de plus de 1 million en 2005 (consultations sur place, par téléphone et par internet).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En ce qui concerne l'indicateur 3-1, l'enquête ayant été lancée à la fin de l'année 2005, les prévisions 2006 n'ont pas été renseignées. Il n'est donc pas possible de constater un écart entre la prévision et l'exécution. En effet, sauf à souhaiter atteindre un taux de satisfaction de 100%, les prévisions de l'année N+1 ne peuvent être établies qu'en référence aux résultats de l'année précédente. La réalisation 2006 (résultat de l'année 2005), soit 95,4 %, correspond à la moyenne des réponses fournies sur 12 questions portant sur la prise de rendez-vous et le respect des horaires, l'appréciation sur la consultation et l'intérêt porté au site internet.

La réalisation de 95,4 % est tout à fait encourageante, dans la mesure où certaines questions posées ont pu faire baisser le taux. Par exemple, lorsqu'on demande à une personne si des informations complémentaires lui auraient été utiles et qu'elle répond par l'affirmative, cela signifie qu'elle aurait souhaité que le conseiller de l'ADIL aille au-delà des missions qui lui sont confiées (intervention dans un litige ou un contentieux, proposition d'une offre de logement, etc...). De même, la mesure de l'efficacité des explications données par une ADIL dépend également du niveau de compréhension des personnes sondées.

Aide à l'accès au logement

Programme n° 109 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO**ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME**

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Aides personnelles		5 107 000 000	5 107 000 000		5 107 000 000	5 107 000 000
02	Accompagnement des publics en difficulté		7 676 000	7 676 000		7 676 000	7 676 000
Totaux			5 114 676 000	5 114 676 000		5 114 676 000	5 114 676 000

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP		5 114 676 000	5 114 676 000		5 114 676 000	5 114 676 000
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	0	+225 090	+225 090	0	+225 090	+225 090
Totaux	0	5 114 901 090	5 114 901 090	0	5 114 901 090	5 114 901 090

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01	Aides personnelles		5 107 000 000	5 107 000 000		5 107 000 000	5 107 000 000
02	Accompagnement des publics en difficulté		7 811 020	7 811 020		7 811 020	7 811 020
Totaux			5 114 811 020	5 114 811 020		5 114 811 020	5 114 811 020
Crédits consommés - crédits ouverts		0	-90 070	-90 070	0	-90 070	-90 070

DÉPENSES HORS PERSONNEL

La dotation inscrite en loi de finances initiale pour le programme « aide à l'accès au logement » était de 5 114 676 000 euros en AE=CP. Ces crédits ont fait, en début d'exercice, l'objet d'une mise en réserve de 5% (soit 255 733 800 euros) qui a été levée à l'automne. 225 090 euros en AE=CP ont été reportés de l'exercice 2005 sur celui de 2006. Le montant des crédits ouverts a donc atteint la somme de 5 114 901 090 euros d'AE=CP. Ont été consommés 5 114 811 020 euros. 90 070 euros étaient disponibles en fin d'exercice.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)
5 114 901 090

AE non affectées au 31/12/2006
90 070

AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)

CP ouverts en 2006 (**)
5 114 901 090

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
0	5 114 811 020	5 114 811 020	0	5 114 811 020	5 114 811 020	0

AE reportées sur 2007

CP reportés sur 2007

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Compte tenu de leur nature, les dépenses imputées sur le présent programme sont inscrites et exécutées en AE=CP.

Aide à l'accès au logement

Programme n° 109 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Aides personnelles

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		5 107 000 000		5 107 000 000	5 107 000 000
Crédits de paiement		5 107 000 000		5 107 000 000	5 107 000 000

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	5 107 000 000	5 107 000 000	5 107 000 000	5 107 000 000

Contribution de l'Etat au financement du fonds national d'aide au logement (catégorie 61 - transferts aux ménages)

Pour l'année 2006, les charges du fonds national d'aide au logement (FNAL) ont été inférieures aux prévisions (-157 M€), notamment pour les prestations versées au titre de l'aide personnalisée au logement (APL). La contribution des régimes sociaux au financement de l'APL a diminué mécaniquement (-94 M€), tandis que les cotisations des employeurs ont été plus élevées que prévu (+58 M€). Enfin, la diversification des ressources du FNAL prévue en 2006 à hauteur de 300 M€ n'a pu être opérée.

Au total, les charges de l'année 2006 ont été supérieures aux ressources (179 M€).

Les tableaux ci-après permettent de comparer les prévisions faites lors du PAP 2006 à l'exécution concernant les charges et les ressources du FNAL :

Charges du FNAL	Prévision PAP 2006 (En M€)	Exécution 2006 (En M€)
Prestations APL	6 375	6 235
Prestations ALS	4 317	4 303
Frais de gestion	214	211
Total	10 906	10 749

Ressources du FNAL	Prévision PAP 2006 (En M€)	Exécution 2006 (En M€)
Contribution des régimes sociaux	3 649	3 555
* dont CNAF	3 560	3 532
* dont MSA	89	23
Cotisations employeurs*	1 850	1 908
Diversification des ressources du FNAL	300	0
Contribution de l'État	5 107	5 107
Total	10 906	10 570

(* y compris compensation des exonérations pour les entreprises de 10 à 19 salariés)

ACTION n° 02 : Accompagnement des publics en difficulté

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		7 676 000		7 811 020	7 811 020
Crédits de paiement		7 676 000		7 811 020	7 811 020

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	7 676 000	7 811 020	7 676 000	7 811 020

L'action « accompagnement des publics en difficulté » regroupe les aides accordées par l'Etat aux associations œuvrant en faveur du logement.

ANIL et ADIL (catégorie 64 – transferts aux autres collectivités)

En 2006, la dotation consacrée à l'agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) et aux agences départementales pour l'information sur le logement (ADIL) s'est élevée à 6,135 M€ en AE=CP. En plus de la dotation votée en LFI (5,91M€), ont également été mobilisés 0,225 M€ de crédits reportés.

Cette dotation a permis à l'Etat de participer au financement du:

- fonctionnement de l'ANIL à hauteur de 0,418 M€ ;
- fonctionnement des 68 ADIL existant en 2006 à hauteur de 5,717 M€ (soit une subvention unitaire moyenne de 85 000 €).

Autres associations (catégorie 64 – transferts aux autres collectivités)

Les subventions de fonctionnement versées par l'Etat à certaines fédérations d'associations qui concourent à la mise en œuvre des politiques du logement se sont élevées à 1766 000 euros répartis comme suit :

- 1 361 430 euros en faveur de 30 associations totalement engagés et payés en 2006,
- 305 000 euros en faveur du GIP habitat et insertion sociale créé dans le courant de l'année 2006,
- au titre des crédits ouverts conformément au souhait des commissions des finances (26 000 euros), seuls deux dossiers ont été transmis au responsable de programme malgré de nombreuses relances. De ce fait, n'ont pu être effectivement consommés que 9 500 euros.

Le montant des crédits disponibles en fin d'exercice s'élevait à 90 070 euros.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

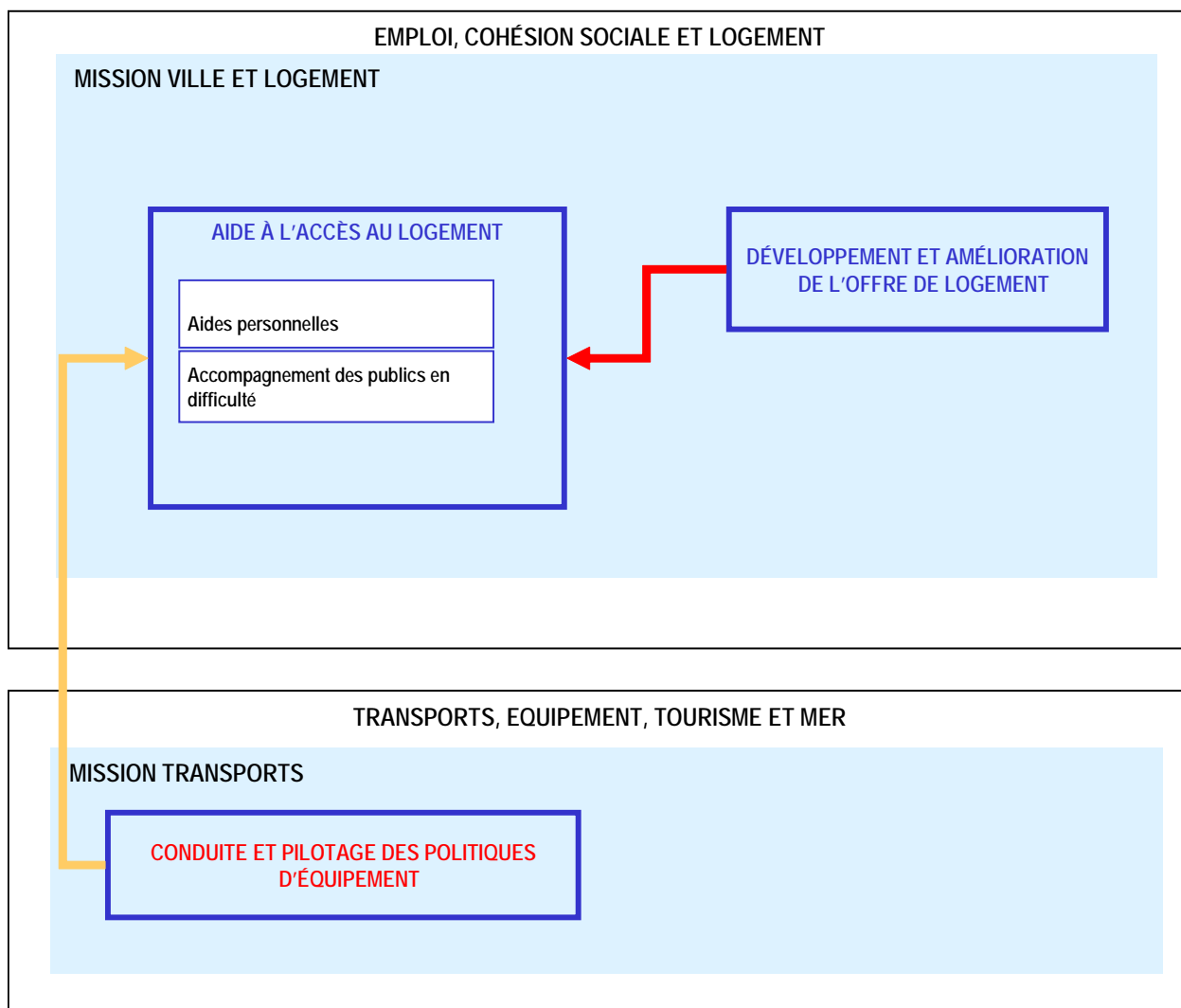
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts *a posteriori* a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des versements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Aides personnelles	5 107 000 000	5 107 000 000	5 107 862 669
Accompagnement des publics en difficulté	7 676 000	7 676 000	17 083 201
Total	5 114 676 000	5 114 676 000	5 124 945 870

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION

Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Aides personnelles	5 107 000 000		5 107 000 000	0	
Accompagnement des publics en difficulté	7 811 020		7 811 020	+135 020	
Total	5 114 811 020		5 114 811 020	+135 020	

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Aides personnelles	5 107 000 000	+3 420 408	5 110 420 408	+2 557 739	
Accompagnement des publics en difficulté	7 811 020	+9 138 661	16 949 681	-133 520	
Total	5 114 811 020	+12 559 069	5 127 370 089	+2 424 219	

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-12 559 069
Développement et amélioration de l'offre de logement (Mission « Ville et logement »)	-1 505 137
Conduite et pilotage des politiques d'équipement (Mission « Transports »)	-11 053 932

Le programme « Aide à l'accès au logement » bénéficie, d'une part, d'un déversement en provenance de l'action « Soutien » du programme « Développement et amélioration de l'offre de logement » (mission Ville et logement) et d'autre part, d'un déversement en provenance du programme « Conduite et pilotage des politiques d'équipement » (mission Transports).

Déversement en provenance du programme « développement et amélioration de l'offre de logement »

Comme indiqué dans le chapitre du rapport annuel de performance du programme « développement et amélioration de l'offre de logement », le programme « aide à l'accès au logement » bénéficie du déversement d'une partie des dépenses consommées en 2006 au titre de l'action « soutien » du programme DAOL, au prorata des effectifs par action. Parmi les agents en poste à la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la

Aide à l'accès au logement

Programme n° 109 | ANALYSE DES COÛTS

construction, 30,5 ETPT ont participé à la mise en œuvre des actions « aides personnelles » et « accompagnement des publics en difficulté » du programme « aide à l'accès au logement ». A ce titre, près de 18% des dépenses de fonctionnement de DAOL sont déversés sur ce programme.

Déversement en provenance du programme « Conduite et pilotage des politiques d'équipement »

Le ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer continue à assurer la gestion des moyens pour les politiques de la mission « Ville et logement ». C'est pourquoi le programme « Conduite et pilotage des politiques d'équipement » (CPPE) de la mission Transports déverse dans toutes les actions du programme les dépenses correspondant aux actions mutualisées menées par ce programme en appui des programmes sectoriels. Il s'agit notamment des dépenses indivises (fluides, loyers...), des dépenses liées à la gestion opérationnelle des ressources humaines et à la gestion financière et comptable, des dépenses de politique et de gestion de l'immobilier.

Les règles de déversement des actions de soutien du programme « conduite et pilotage des politiques d'équipement » sont identiques à celles exposées dans le projet annuel de performance, mais une approche distinguant les dépenses d'administration centrale des dépenses des services déconcentrés a permis d'affiner les clés de répartition, modifiant ainsi l'équilibre des déversements opérés depuis le programme soutien.

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Aides personnelles	5 274 000 000	0	+3 541 346	5 277 541 346	
Accompagnement des publics en difficulté	7 811 020	0	+9 719 625	17 530 645	
Totaux	5 281 811 020	0	+13 260 971	5 295 071 991	

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-13 260 971
Développement et amélioration de l'offre de logement (Mission « Ville et logement »)	-1 385 144
Conduite et pilotage des politiques d'équipement (Mission « Transports »)	-11 875 827

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

L'identification des coûts complets par action a été réalisée sur la base des restitutions issues de la comptabilité générale, retraitées dans un premier temps pour parvenir à identifier les coûts directs par action.

Le périmètre des coûts directs correspond aux charges de fonctionnement (y compris les charges de personnel et les subventions pour charges de service public), aux charges d'intervention ainsi qu'aux opérations de fin d'exercice (charges à payer, dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions pour risques et charges...).

Afin de travailler sur des bases fiables, les retraitements suivants ont été réalisés :

- certaines charges (litiges communautaires par exemple) ont été exclues de l'inventaire, compte tenu de l'impossibilité à ce stade de les rattacher au niveau programme/action ;
- les charges à payer de personnel de l'exercice 2006 non ventilées par programme-action ont été réparties dans les coûts directs des actions principalement selon une clé statistique au prorata des ETP des actions des programmes dont le ministère de l'équipement à la charge ;
- les charges à payer de l'exercice 2005 non ventilées par programme-action ont été réparties dans les coûts directs des actions selon une clé statistique au prorata du poids par sous-action de l'ensemble des charges à payer identifiées au bilan de clôture. Ces charges viennent en déduction des charges à payer 2006 (charges à payer 2006 directement fléchées sur la destination et auxquelles s'ajoutent les charges à payer de personnel

ventilées statistiquement). Les charges à payer à l'encontre des organismes sociaux n'ont pas non plus été prises en compte pour ce premier exercice.

Pour faciliter le premier exercice d'identification des coûts complets, les clés de déversement, tant en ce qui concerne les déversements internes que les déversements externes, sont identiques à celles retenues pour la partie dépenses complètes de l'analyse des coûts des actions de soutien du programme « Conduite et pilotage des politiques d'équipement » et de l'action « soutien » du programme « développement et amélioration de l'offre de logement ». A ce titre, 17,68% des coûts complets de fonctionnement de DAOL sont déversés sur ce programme.

Les coûts qui n'ont pas pour origine une opération budgétaire ont pu être, au même titre que les dépenses, imputés directement sur les actions en fonction de leur destination, ou ventilés depuis l'action de soutien en utilisant les mêmes clés de répartition que les dépenses.

the 1990s. The 1990s have been characterized by a number of significant events, including the end of the Cold War, the Gulf War, the fall of the Berlin Wall, and the rise of the World Wide Web. These events have shaped the global landscape and influenced the way we live and work today.

The 1990s have also been a time of significant technological advancement. The personal computer became a household name, and the internet began to take shape. These technologies have revolutionized the way we communicate and do business, and they continue to shape the world we live in today.

In addition to technological progress, the 1990s have also seen significant social and political changes. The end of the Cold War led to a period of relative peace and stability, but it also brought about new challenges, such as the rise of terrorism and the global financial crisis. These events have shaped the global landscape and influenced the way we live and work today.

The 1990s have also been a time of significant cultural change. The rise of the World Wide Web and the internet has led to a more global and interconnected world. This has influenced the way we think and act, and it has led to a more diverse and inclusive society. These changes have shaped the world we live in today.

In conclusion, the 1990s have been a time of significant change and progress. From technological advancement to social and political changes, the 1990s have shaped the world we live in today. It is a time that we should all be proud of, and it is a time that we should all learn from.

The 1990s have also been a time of significant cultural change. The rise of the World Wide Web and the internet has led to a more global and interconnected world. This has influenced the way we think and act, and it has led to a more diverse and inclusive society. These changes have shaped the world we live in today.

In conclusion, the 1990s have been a time of significant change and progress. From technological advancement to social and political changes, the 1990s have shaped the world we live in today. It is a time that we should all be proud of, and it is a time that we should all learn from.

The 1990s have also been a time of significant cultural change. The rise of the World Wide Web and the internet has led to a more global and interconnected world. This has influenced the way we think and act, and it has led to a more diverse and inclusive society. These changes have shaped the world we live in today.

In conclusion, the 1990s have been a time of significant change and progress. From technological advancement to social and political changes, the 1990s have shaped the world we live in today. It is a time that we should all be proud of, and it is a time that we should all learn from.

PROGRAMME 135

DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENT

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-LOUIS BORLOO, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DU LOGEMENT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	106
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	108
Rappel de la présentation du programme	118
Objectifs et indicateurs de performance	121
Justification au premier euro	127
Analyse des coûts du programme et des actions	150

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Alain LECOMTE

Directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

Responsable du programme n° 135 : Développement et amélioration de l'offre de logement

Dans le domaine du logement, l'année 2006 est marquée par l'adoption de la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement. Cette loi, qui renforce et complète le volet logement du plan de cohésion sociale, vise à ce que chaque segment de la chaîne du logement (locatif social, locatif privé, accession à la propriété) concourt à la réalisation de l'objectif du programme « Développement et amélioration de l'offre de logement » à savoir que chacun ait accès à un logement durable correspondant à ses besoins et à ses moyens.

On constate

- le dynamisme de la construction : 562 000 logements ont été autorisés en 2006 et 421 000 mis en chantier, chiffres en croissance qui font suite aux progressions importantes enregistrées les deux années précédentes,
- la réussite de la mise en œuvre de la deuxième année du plan de cohésion sociale au cours de laquelle 96.510 logements locatifs sociaux ont été financés, contribuant à une réduction progressive du grave déséquilibre entre offre et demande de logement, lié aux retards de construction accumulés depuis une dizaine d'années. L'inflexion des tendances haussières constatée en fin d'année 2006 tant en ce qui concerne le marché immobilier que les niveaux de loyers enregistré, par ailleurs, l'efficacité des politiques poursuivies.

La part des demandeurs dont l'ancienneté de la demande est supérieure à 1,5 fois l'ancienneté moyenne reste trop élevée, notamment dans les zones les plus tendues, dans lesquelles la production de logements locatifs sociaux est la plus difficile compte tenu notamment de l'augmentation du coût du foncier. Toutefois, la création de nouveaux outils par la loi portant engagement national pour le logement doit faciliter, à l'avenir, la production de foncier. Par ailleurs, la réorientation des aides de l'ANAH sur ces zones permet d'y développer une offre de logements à loyers maîtrisés.

La montée en puissance des dispositifs d'aide à l'accession sociale, qu'il s'agisse de la TVA à 5,5% dans les zones de rénovation urbaine, de la majoration du prêt à 0% du « Pass-foncier » ou de la « maison à 100 000€ », devrait également permettre de réamorcer des parcours résidentiels positifs et une plus grande fluidité du parc social.

Le développement et l'amélioration de l'offre de logement sont directement concernés par les enjeux du développement durable. A ce titre, la mixité des villes et des quartiers constitue un axe important, sur lequel on enregistre cette année une évolution positive dans le rattrapage du déficit de logements sociaux dans les communes « article 55 » de la loi du 13 décembre 2000 (« solidarité et renouvellement urbains »), dans lesquelles ce déficit était le plus marqué. De même la lutte contre l'habitat indigne, si elle reste très en deçà des besoins, mobilise les partenaires concernés. Enfin, l'accessibilité aux personnes handicapées et la maîtrise de l'impact environnemental des bâtiments, et tout particulièrement la maîtrise de la consommation énergétique et la diminution des émissions de gaz à effet de serre, restent des sujets essentiels, notamment dans le parc existant.

Trois lois importantes : la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, la loi de programmation pour la cohésion sociale et la loi portant engagement national pour le logement ont adapté la politique du logement au cours de ces dernières années pour mieux répondre aux difficultés que rencontrent nos concitoyens pour se loger dans de bonnes conditions. Adoptée le 5 mars 2007, la loi instituant le droit au logement opposable constitue un tournant essentiel puisqu'elle institue, pour l'Etat, une obligation de résultats. Les moyens complémentaires qu'elle comporte renforcent, dès 2007, les objectifs et les moyens du plan de cohésion sociale, notamment pour accroître la production des logements les plus sociaux et renforcer la mobilisation du parc locatif privé. De plus, la loi conforte le principe de mixité sociale en étendant le dispositif de « l'article 55 ».

Le recours contentieux est ouvert aux demandeurs prioritaires de logement dès le 1^{er} décembre 2008 et, à compter du 1^{er} janvier 2012, à tous les demandeurs d'un logement social à l'expiration d'un délai anormalement long.

Outre la mobilisation des moyens humains au sein des services de l'Etat, l'effectivité du droit au logement, et donc la limitation des recours contentieux, est étroitement liée à la pleine utilisation des moyens existants et notamment des moyens budgétaires regroupés dans ce programme.

Notons enfin que l'utilisation des moyens budgétaires d'aides à la pierre est aujourd'hui une compétence partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales. En effet, en application de la loi du 13 août 2004 relatives aux Libertés et Responsabilités Locales, l'Etat peut déléguer sa compétence dans l'attribution de ces aides aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) et aux conseils généraux. A compter du 1^{er} janvier 2007, de l'ordre de la moitié des crédits d'aide à la pierre est ainsi déléguée à une centaine de collectivités.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ OBJECTIF 1 : Satisfaire dans les meilleurs délais la demande de logements locatifs, en particulier dans les zones tendues

- INDICATEUR 1.1 : pourcentage des demandeurs de logement social dont l'ancienneté de la demande est supérieure à 1,5 fois l'ancienneté moyenne en zone tendue, moyennement tendue et détendue
- INDICATEUR 1.2 : pourcentage de logements locatifs sociaux financés (en PLUS et PLAI) et agréés (PLS) en zone tendue, moyennement tendue et détendue
- INDICATEUR 1.3 : pourcentage de logements privés à loyers maîtrisés aidés par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) par rapport au nombre total de logements locatifs aidés par l'agence en zone tendue, moyennement tendue et détendue

■ OBJECTIF 2 : Mieux répartir les logements sociaux au sein des agglomérations

- INDICATEUR 2.1 : pourcentage de logements locatifs sociaux financés dans les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU par rapport à leur objectif annuel moyen sur la période triennale par tranches

■ OBJECTIF 3 : Lutter contre le logement indigne

- INDICATEUR 3.1 : pourcentage des subventions accordées par l'ANAH pour sortir d'une situation d'indignité par rapport au total des subventions accordées par l'ANAH

■ OBJECTIF 4 : Adapter les logements aux besoins des personnes âgées et handicapées

- INDICATEUR 4.1 : pourcentage des personnes âgées de plus de 75 ans satisfaites de leur logement du point de vue de la pratique des activités essentielles de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, manger...)

■ OBJECTIF 5 : Développer l'accession sociale à la propriété

- INDICATEUR 5.1 : part des accédants disposant de ressources inférieures aux plafonds du prêt à 0% sur le total des accédants
- INDICATEUR 5.2 : part des ménages primo-accédants sur le total des accédants

■ OBJECTIF 6 : Promouvoir le développement durable dans le logement et, plus généralement, dans la construction

- INDICATEUR 6.1 : consommation énergétique globale des logements, corrigée des variations climatiques, dont consommation d'énergie pour le chauffage et consommation d'énergie pour l'eau chaude sanitaire
- INDICATEUR 6.2 : consommation énergétique globale tous usages confondus (chauffage, eau chaude sanitaire et usages spécifiques), bâtiments d'habitation et tertiaires, corrigée des variations climatiques

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Construction locative et amélioration du parc		5 700 000	991 000 000	996 700 000	996 700 000
02 Soutien à l'accèsion à la propriété			14 743 395	14 743 395	14 743 395
03 Lutte contre l'habitat indigne			20 000 000	20 000 000	20 000 000
04 Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction		100 000	6 500 000	6 600 000	6 600 000
05 Soutien	148 164 200	8 740 000		156 904 200	157 130 200
Totaux	148 164 200	14 540 000	1 032 243 395	1 194 947 595	1 195 173 595

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	148 164 200	1 046 783 395	1 194 947 595
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-148 164 200	+1 752 178	-146 412 022
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	0	1 048 535 573	1 048 535 573

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FDC et ADP	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Construction locative et amélioration du parc		5 700 000	939 000 000	944 700 000	944 700 000
02 Soutien à l'accèsion à la propriété			84 743 395	84 743 395	84 743 395
03 Lutte contre l'habitat indigne			18 000 000	18 000 000	18 000 000
04 Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction		100 000	5 800 000	5 900 000	5 900 000
05 Soutien	148 164 200	8 325 000		156 489 200	156 791 200
Totaux	148 164 200	14 125 000	1 047 543 395	1 209 832 595	1 210 134 595

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)	148 164 200	1 061 668 395	1 209 832 595
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	-148 164 200	-1 115 441	-149 279 641
Totaux y.c. FDC et ADP ouverts	0	1 060 552 954	1 060 552 954

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Construction locative et amélioration du parc	5 930 469	275 176	877 066 624	883 272 269
02	Soutien à l'accession à la propriété	6 210 819		38 677 156	44 887 975
03	Lutte contre l'habitat indigne	631 187	7 513	17 908 481	18 547 181
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	898 191	54 038	8 558 399	9 510 628
05	Soutien	4 524 822	1 041 562	2 139 919	7 706 303
Totaux		18 195 488	1 378 289	944 350 579	963 924 356

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Construction locative et amélioration du parc	5 773 484		900 506 236	906 279 720
02	Soutien à l'accession à la propriété	3 817 620		111 441 945	115 259 565
03	Lutte contre l'habitat indigne	99 601		14 412 215	14 511 816
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	2 257 587		2 898 902	5 156 489
05	Soutien	6 589 471		2 434 082	9 023 553
Totaux		18 537 763		1 031 693 380	1 050 231 143

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Construction locative et amélioration du parc	623 988 044
02	Soutien à l'accession à la propriété	113 909 993
03	Lutte contre l'habitat indigne	12 112 654
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	-5 867 502
05	Soutien	7 834 738
Total		751 977 927

2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Avertissement

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	Construction locative et amélioration du parc		5 700 000	871 900 775	877 600 775
02	Soutien à l'accession à la propriété			400 711 072	400 711 072
03	Lutte contre l'habitat indigne			14 047 979	14 047 979
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction			5 509 080	5 509 080
05	Soutien	111 048 770	9 493 259		120 542 029
Totaux		111 048 770	15 193 259	1 292 168 906	1 418 410 935

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | CRÉDITS DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel		148 164 200			148 164 200	
Rémunérations d'activité		97 722 000			97 722 000	
Cotisations et contributions sociales		49 154 200			49 154 200	
Prestations sociales et allocations diverses		1 288 000			1 288 000	
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		14 540 000	18 195 488		14 125 000	18 537 763
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		8 840 000	12 281 330		8 425 000	12 764 279
Subventions pour charges de service public		5 700 000	5 914 158		5 700 000	5 773 484
Titre 5. Dépenses d'investissement			1 378 289			
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat			1 106 643			
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat			271 646			
Titre 6. Dépenses d'intervention		1 032 243 395	944 350 579		1 047 543 395	1 031 693 380
Transferts aux ménages		505 743 395	420 299 567		475 743 395	470 212 751
Transferts aux entreprises		489 500 000	220 453 810		541 800 000	426 487 383
Transferts aux collectivités territoriales		37 000 000	251 435 562		30 000 000	107 513 161
Transferts aux autres collectivités			52 161 640			27 480 085
Totaux hors FDC et ADP		1 194 947 595			1 209 832 595	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		-148 164 200			-148 164 200	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+1 752 178			-1 115 441	
Totaux (*)		1 048 535 573	963 924 356		1 060 552 954	1 050 231 143

(*) y.c. FDC et ADP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0	0		0	0
Autres natures de dépenses		226 000	54 770		302 000	54 770
Totaux		226 000	54 770		302 000	54 770

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/08/2006					148 164 200		148 164 200	

■ DÉCRETS D'AVANCE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/03/2006						1 868 150		1 868 150
02/08/2006								
06/12/2006								20 000 000

■ ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006		307 802		307 802	0	0	0	0
31/03/2006		1 217 274		40 848 802	0	0	0	0

■ OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/12/2006	0	9 750	0	9 750				
03/01/2007	0	10 000	0	10 000				
03/01/2007	0	2 000	0	2 000				
03/01/2007	0	10 000	0	10 000				
19/04/2007	0	23 020	0	23 020				

■ LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		2 040 482						20 458 665

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 CRÉDITS DU PROGRAMME

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES³

Avertissement

Il est indiqué de se référer au tome II de l'annexe au projet de loi de finances pour 2007 « Évaluation des voies et moyens » pour une information plus précise sur la méthode de chiffrage des dépenses fiscales renseignées. Il est précisé, en particulier, que l'évaluation initiale pour 2006 a été construite sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2006 et que, dès lors, elle peut, le cas échéant, ne pas être directement comparable à l'évaluation finalement réactualisée pour 2006.

DÉPENSES FISCALES D'ÉTAT DONT L'OBJET PRINCIPAL CONTRIBUE AU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
<i>Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires</i>			
110204 Réduction d'impôt au titre des intérêts des emprunts contractés pour l'habitation principale <i>Nombre de bénéficiaires non déterminé</i>	-	-	suppression
110222 Crédit d'impôt pour dépenses d'acquisition afférentes à l'habitation principale; dépenses de gros équipements, d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable, de matériaux d'isolation thermique et d'appareils de régulation de chauffage, de travaux de protection contre les risques technologiques, d'acquisition de chaudières à condensation utilisant les combustibles gazeux, de travaux d'installation ou de remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées <i>Le coût de 990 Meuros correspond à une donnée constatée qui diffère légèrement de celle publiée dans le tome II du PLF pour 2007 (900 M€). L'augmentation de la dépense est due aux changements de taux intervenus entre les deux millièmes pour les raccordements à un réseau de chaleur, pour les chaudières à condensation et les appareils de régulation de chauffage, pour l'isolation thermique des parois vitrées ou pour les équipements chauffage et la production d'eau chaude au bois ou autre biomasse. A titre subsidiaire, la dépense correspondait à la fois à l'article 200 quater et à l'article 200 quater A du Code général des impôts jusqu'au PLF pour 2006. Dans le cadre du PLF pour 2007, le coût de chaque dispositif a été individualisé avec la création corrélative de la dépense numérotée 110236 relative au seul article 200 quater A. Nombre de bénéficiaires 2005: 890.000 Ménages</i>	400	420	990
110236 Crédit d'impôt pour dépenses d'équipements de l'habitation principale en faveur de l'aide aux personnes <i>Cette dépense fiscale résulte de la scission de la dépense 110222 (crédit d'impôt pour dépenses d'acquisition afférentes à l'habitation principale; dépenses de gros équipements, d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable, de matériaux d'isolation thermique et d'appareils de régulation de chauffage, de travaux de protection contre les risques technologiques, d'acquisition de chaudières à condensation utilisant les combustibles gazeux, de travaux d'installation ou de remplacement d'équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées) dans le PLF 2007. De ce fait, et même si son coût 2005 peut aujourd'hui être estimé, le chiffrage 2006 actualisé ne peut être comparé à une "évaluation initiale". Nombre de bénéficiaires 2005: 50.000 Ménages</i>	-	Création PLF 2007	30
130201 Déduction des dépenses de grosses réparations et d'amélioration <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	1000	1070	1000
130203 Déduction forfaitaire majorée sur les revenus des logements neufs et des logements loués sous conditions de loyer et de ressources du locataire <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	70	70	70

3 Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier, telles que précisées dans le projet annuel de performances. Lorsque le programme de rattachement d'une dépense fiscale a été modifié depuis les PAP pour 2006, cette dernière est présentée dans les RAP 2006 conformément à cette imputation améliorée. Les montants indiqués sont des estimations. Lorsqu'aucun montant ne figure dans le tableau, la lettre « ε » signifie que le coût est estimé à moins de 0,5 million d'euros ; l'abréviation « nc » signifie « non chiffrable » et l'astérisque « * » signifie que l'évaluation de cette mesure fiscale n'est pas disponible lors de la mise sous presse de ce document. Dans ce dernier cas, le lecteur pourra se reporter au PAP ou au tome II de l'annexe « Évaluation des voies et moyens » associés au PLF 2007, où il trouvera une première actualisation de l'estimation pour 2006.

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure	Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires	Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
130204	Déduction dégressive sur les revenus des logements neufs loués à usage d'habitation principale (sous conditions de loyer et de ressources du locataire à compter du 01/01/1999) : dispositif PERISSOL <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	110	80	70
130205	Déduction des dépenses de démolition et de reconstitution de toiture ou des murs extérieurs effectuées dans les zones franches urbaines <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	1	1	1
130206	Déduction forfaitaire majorée sur les revenus des logements loués à des personnes de condition modeste <i>Jusqu'au PLF pour 2006, une hypothèse était retenue selon laquelle les anciens bénéficiaires de l'article 15 bis du CGI bénéficiaient tous du dispositif. Cette hypothèse a été remise en cause dans le cadre du PLF pour 2007. Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	10	20	5
130208	Déduction dégressive sur les revenus des logements loués à usage d'habitation principale pour les investissements réalisés à compter du 3 avril 2003 <i>La légère augmentation résulte d'une légère sous-estimation du nombre de logements concernés par le dispositif. En tout état de cause, le coût de la mesure est connu avec une précision relative, à défaut de données fiscales constatées. Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	250	300	350
130209	Déduction dégressive sur les revenus des logements neufs loués à usage d'habitation principale (sous conditions de loyer et de ressources du locataire à compter du 01/01/1999) pour les investissements réalisés jusqu'au 3 avril 2003 : Dispositif BESSON <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	150	130	140
130210	Déduction dégressive sur les revenus et déduction forfaitaire majorée sur les revenus de logements loués à des personnes modestes : dispositif ROBIEN social <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	-	2	€
140101	Exonération des intérêts et primes versés dans le cadre de l'épargne logement <i>La diminution observée est due à la détermination, pour la première fois dans le cadre du PLF pour 2007, d'un taux marginal moyen d'imposition ad hoc applicable aux titulaires de PEL, ce taux marginal étant substitué à celui de l'ensemble des salariés imposables. Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	1550	1700	1500
140113	Exonération de retenue à la source pour les dividendes et autres produits distribués par les sociétés immobilières d'investissement et par les sociétés immobilières de gestion <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	€	€	€
150114	Exonération des plus-values de cession de l'habitation en France des personnes physiques, non résidentes en France ressortissantes d'un Etat membre de la Communauté européenne <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	15	nc	15
150118	Exonération des plus-values immobilières des particuliers pour les cessions d'immeubles réalisées avant le 31 décembre 2007 à des organismes HLM ou des SEM gérant des logements sociaux <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	5	10	10
160403	Report d'imposition de la plus-value réalisée lors de la levée d'option d'un immeuble pris en crédit-bail et donné en sous-location à un tiers <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	nc	nc	nc
180102	Exonération accordée sous certaines conditions, aux personnes louant ou sous-louant en meublé, une partie de leur habitation principale <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	nc	nc	nc
210313	Crédit d'impôt au titre d'une avance remboursable ne portant pas intérêt <i>La dépense de 100 M€ est en ligne avec les déclarations d'offres acceptées enregistrées à la Société de Gestion du Fonds de Garantie de l'Accession Sociale à la Propriété (SGFGAS) au 29 décembre 2006. A la différence de l'évaluation initiale dans le cadre du PLF 2006, son estimation tient compte du caractère imposable du crédit d'impôt accordé aux établissements de crédit et n'intègre pas les effets liés à une modulation de leurs acomptes d'impôt sur les sociétés à concurrence du crédit qui serait acquis en 2007 (convention qui avait conduit à un doublement de la dépense). Nombre de bénéficiaires 2005: 400 Entreprises</i>	2	515	100
230101	Déduction des versements à fonds perdus effectués en faveur de certains organismes de construction <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	nc	nc	nc
240101	Exonération de contribution sur les revenus locatifs pour les loyers inférieurs à un certain plafond <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	10	10	10
300102	Exonération des organismes d'HLM et des offices publics d'aménagement et de construction (OPAC) <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	300	nc	300

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 CRÉDITS DU PROGRAMME

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure <i>Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires</i>		Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
300110	Exonération des unions d'économie sociale <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 20 Entreprises</i>	€	€	€
300202	Exonération des produits retirés par les sociétés immobilières d'investissement de leurs participations dans des sociétés civiles constituées en vue de la construction et de la gestion d'immeubles affectés à l'habitation <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	nc	nc	nc
320125	Imposition au taux réduit de 16,5 % de la plus-value réalisée lors de la cession de biens immobiliers bâtis ou non bâtis à des bailleurs sociaux réalisée avant le 31 décembre 2007 <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	€	5	5
520107	Exonération sous certaines conditions et dans certaines limites des immeubles neufs acquis entre le 1er juin 1993 et le 31 décembre 1994 ou entre le 1er août et le 31 décembre 1995, et des immeubles anciens acquis entre le 1er août 1995 et le 31 décembre 1996 <i>Nombre de ménages et d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	nc	nc	nc
530101	Exonération des transferts de biens de toute nature opérés entre organismes HLM et sociétés de crédit immobilier ou leurs unions en matière de droit proportionnel <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	nc	nc	nc
530207	Application du droit réduit de 1% sur les cessions d'actions de sociétés d'économie mixte exerçant une activité de construction ou de gestion de logements sociaux et d'organismes d'HLM <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	€	€	€
550102	Exonération du droit de 1 % sur les actes de partage des copropriétés <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	€	€	€
570202	Droit fixe pour les personnes morales suivantes : - sociétés transparentes; - sociétés civiles visées à l'article L. 322-12 du Code de l'urbanisme <i>Nombre d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	nc	nc	nc
720101	Exonération des cessions de terrains par les collectivités locales aux offices publics d'HLM <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	€	nc	€
720103	Exonération de la vente de logements sociaux par les organismes d'HLM et les sociétés d'économie mixte <i>Nombre de bénéficiaires non déterminé</i>	€	€	suppression
730204	Taux de 5,5 % applicable aux terrains à bâtir achetés par des organismes d'HLM ou des personnes bénéficiaires de prêts spécifiques pour la construction de logements sociaux à usage locatif <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	50	50	50
730210	Taux de 5,5% pour les livraisons à soi-même d'opérations de construction de logements sociaux à usage locatif ou destinés à la location-accession ; pour les livraisons à soi-même de travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien de logements sociaux à usage locatif ; pour la vente de logements sociaux neufs à usage locatif ou destinés à la location-accession <i>Nombre de ménages bénéficiaires non déterminé</i>	750	790	790
730213	Taux de 5,5% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des logements achevés depuis plus de deux ans <i>Dans le cadre du PLF pour 2007, le chiffrage a été effectué à partir des données du compte du logement. Ces données de base ont ensuite été affinées avec des données tirées d'une enquête du ministère du logement sur les dépenses de travaux réalisées en 2001 par les ménages sur leur résidence principale. L'évolution de la dépense est due d'une part à l'augmentation tendancielle du montant des travaux TTC, d'autre part à l'exploitation de l'enquête précitée qui tend à diminuer la réfaction opérée. Le chiffrage correspond à un simple ordre de grandeur. Nombre de ménages et d'entreprises bénéficiaires non déterminé</i>	5000	4350	5000
800105	Exonération du gaz naturel utilisé pour le chauffage des immeubles à usage principal d'habitation <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 25 Ménages</i>	20	20	-

DÉPENSES FISCALES CONTRIBUANT AU PROGRAMME SANS QUE CE SOIT LEUR OBJET PRINCIPAL

(En millions d'euros)

Numéro et intitulé de la mesure <i>Commentaire des écarts et nombre de bénéficiaires</i>	Estimation définitive pour 2005	Évaluation initiale pour 2006 (PLF)	Évaluation actualisée pour 2006
110210	Réduction d'impôt au titre des investissements locatifs et de la réhabilitation de logements situés dans les D.O.M., à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte, en Nouvelle Calédonie, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et les Terres australes et antarctiques françaises <i>Nombre de bénéficiaires 2005: 27.000 Ménages</i>	170	180

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

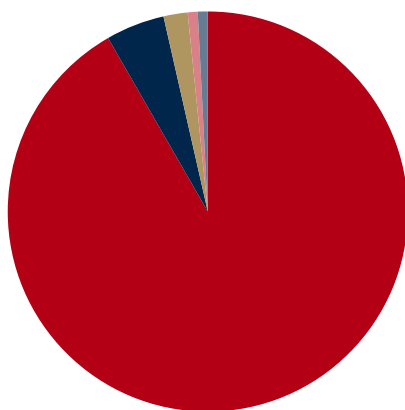
RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Construction locative et amélioration du parc	883 272 269	906 279 720
02	Soutien à l'accèsion à la propriété	44 887 975	115 259 565
03	Lutte contre l'habitat indigne	18 547 181	14 511 816
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	9 510 628	5 156 489
05	Soutien	7 706 303	9 023 553
Totaux		963 924 356	1 050 231 143

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (91,63%)
- Action n°02 (4,66%)



- Action n°03 (1,92%)
- Action n°04 (0,99%)
- Action n°05 (0,80%)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme « développement et amélioration de l'offre de logement » regroupe l'ensemble des crédits que l'Etat consacre à la production de nouveaux logements et à l'amélioration du parc existant. Il renvoie, également, à l'ensemble des missions assurées par l'Etat en matière de droit de l'habitat (rapports locatifs, copropriété...) ainsi qu'en matière de construction, notamment pour en assurer la qualité technique et d'usage.

Le financement de la production et de l'amélioration du parc social est fondé sur l'octroi de prêts versés par la Caisse des dépôts et consignations qui mobilise, à cet effet, les ressources en provenance du livret A (compte d'épargne à taux réglementé et exonéré d'impôts) et de subventions versées par l'Etat. Des subventions peuvent également être versées par les collectivités territoriales et des prêts octroyés à partir de la participation des employeurs à l'effort de construction (1 % logement). Les partenaires sont les organismes d'HLM, les SEM de construction et des associations agréées. Enfin, des subventions sont versées aux collectivités territoriales dans le cadre de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » pour compenser une partie des abattements et des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les logements situés en zone urbaine sensible et les logements sociaux construits depuis moins de 15 ans.

L'amélioration du parc privé repose essentiellement sur les subventions versées par l'agence nationale de l'habitat (ANAH). Celle-ci intervient prioritairement pour faciliter la remise sur le marché des logements vacants, par la résorption de l'inconfort voire de l'insalubrité des logements anciens et l'adaptation des logements existants aux besoins des personnes âgées ou handicapées. L'ANAH concourt également à développer ou maintenir un parc de logements privés à loyers maîtrisés dans les zones dites tendues où l'écart entre les loyers du parc public et ceux du parc privé a tendance à s'accroître.

En application de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la délivrance des aides de l'Etat au logement locatif social et à la réhabilitation du parc privé peut être déléguée, à leur demande, aux EPCI compétents en matière d'habitat et, sur le reste du territoire, aux départements. Une convention est conclue entre l'Etat et la collectivité délégataire pour fixer les moyens qui lui sont alloués et les objectifs à atteindre.

La politique d'aide à l'accession à la propriété des ménages modestes est fondée sur le prêt à taux zéro (PTZ) et sur le prêt à l'accession sociale (PAS) attribués sous conditions de ressources. Ces derniers bénéficient par l'intermédiaire du fonds de garantie à l'accession sociale (FGAS) d'une garantie de l'Etat. Le financement du PTZ est, depuis 2005, assuré au moyen d'un crédit d'impôt accordé aux établissements prêteurs. Les partenaires de cette politique sont les banques et la société de gestion du FGAS (SGFGAS).

Pilotage et acteurs du programme

Le pilotage du programme est assuré, au niveau national, par le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC). Les directeurs régionaux et départementaux de l'équipement sont chargés de le mettre en œuvre au niveau territorial, sauf en ce qui concerne l'accession à la propriété qui reste une compétence de niveau central.

Les crédits du programme sont gérés dans le cadre de BOP centraux (dépenses de fonctionnement), nationaux (accession à la propriété, par exemple) et régionaux (crédits consacrés au logement locatif social, par exemple).

Opérateurs associés à la mise en œuvre du programme

- l'agence nationale de l'habitat (ANAH), établissement public administratif dont les ressources proviennent du programme DAOL tant pour ses dépenses de fonctionnement que d'investissement et de la taxe sur les logements vacants (TLV), a vocation à intervenir sur l'ensemble du parc privé (propriétaires occupants sous conditions de ressources et propriétaires bailleurs). Les aides de l'agence versées sous forme de subventions sont destinées à faciliter le financement de travaux d'amélioration des logements.

- la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), établissement public administratif soumis à la réglementation applicable aux établissements de crédit, gère un fonds de garantie de prêts au logement social ; elle accorde des concours financiers aux organismes HLM pour prévenir leurs difficultés financières et pour les aider à assurer leur redressement ou leur réorganisation.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Construction locative et amélioration du parc
- ACTION n° 02 : Soutien à l'accèsion à la propriété
- ACTION n° 03 : Lutte contre l'habitat indigne
- ACTION n° 04 : Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction
- ACTION n° 05 : Soutien

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Satisfaire dans les meilleurs délais la demande de logements locatifs, en particulier dans les zones tendues (du point de vue du contribuable)

INDICATEUR 1.1 : pourcentage des demandeurs de logement social dont l'ancienneté de la demande est supérieure à 1,5 fois l'ancienneté moyenne en zone tendue, moyennement tendue et détendue

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
En zone tendue	%	22,5	22,4	22,5	22,2	22,6	21
En zone moyennement tendue	%	20	20	20	19,9	20	20
En zone détendue	%	18,2	18,2	18,2	18,1	18,2	18,2

Commentaires techniques :

Les zones tendues, moyennement tendues et détendues auxquelles il est fait référence correspondent respectivement aux zones A, B et C du dispositif dit « amortissement Robien » institué par la loi du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat.

L'indicateur 1-1 est calculé à partir de l'ancienneté des demandes enregistrées dans les bases départementales du numéro unique. Dans 91 départements, ces bases utilisent l'application nationale développée par la Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC), ce qui permet de calculer rapidement l'indicateur. Les neuf autres départements (Paris, ceux de la Région Pays de Loire, Morbihan, Corrèze et Haute-Savoie) ont recours à des systèmes propres, ce qui implique un délai important pour la remontée des informations. Les résultats 2006 ne pourront être définitivement connus qu'à la fin du mois de mai 2007.

Pour tenir compte du poids de Paris dans la zone A, le calcul provisoire de la réalisation 2006 dans le tableau ci-dessus intègre les données 2005 de Paris. Les résultats définitifs ne devraient pas varier sensiblement.

INDICATEUR 1.2 : pourcentage de logements locatifs sociaux financés (en PLUS et PLAI) et agréés (PLS) en zone tendue, moyennement tendue et détendue

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
En zone tendue	%	24	22,5	28	28	23	30
En zone moyennement tendue	%	46	48,5	45	45	44,9	45
En zone détendue	%	30	29	26	27	32,1	25

Commentaires techniques :

Les zones tendues, moyennement tendues et détendues auxquelles il est fait référence correspondent respectivement aux zones A, B et C du dispositif dit « amortissement Robien » institué par la loi du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat.

Ces données dépendent à 100% du système d'information SISAL (Système d'information pour le suivi des aides au logement).

Les valeurs 2006 indiquées dans le tableau ci-dessus représentent 1 moyenne nationale. Une analyse plus détaillée fait apparaître des tendances régionales :

- zone A : seules trois régions interviennent notamment dans cette zone. Il s'agit de la région Île-de-France, la Provence-Alpes-Côte-D'azur et Rhône-Alpes ;
- zone B : trois régions financent à plus de 80 % de leurs interventions dans cette zone. Sont ainsi concernées l'Alsace, le nord-Pas de Calais et la Corse ;
- zone C : cinq régions financent à plus de 60 % de leurs interventions dans cette zone. Il s'agit de l'Auvergne, de la Bourgogne, du Limousin, de la Basse-Normandie et du Poitou-Charentes.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR 1.3 : pourcentage de logements privés à loyers maîtrisés aidés par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) par rapport au nombre total de logements locatifs aidés par l'agence en zone tendue, moyennement tendue et détendue

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
En zone tendue	%	42,4	37,5	42	38	46,1	57
En zone moyennement tendue	%	35,9	38,3	40	38	28,3	54
En zone détendue	%	21,7	24,2	36	24	25,6	51

Commentaires techniques :

Les zones tendues, moyennement tendues et détendues auxquelles il est fait référence correspondent respectivement aux zones A, B et C du dispositif dit « amortissement Robien » institué par la loi du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat.

Le mode de calcul de l'indicateur 1-3 a fait, pour sa part, l'objet d'une harmonisation, avec celui utilisé pour l'indicateur 1-2 du présent objectif relatif au parc public. Il s'agissait, pour le parc privé, de connaître la répartition par zone A, B et C, correspondant aux zones tendues, moyennement tendues et détendues. Les résultats observés en 2004, 2005 et 2006 ont donc été recalculés en ce sens, de même que la prévision 2006 arrêtée dans le cadre du PAP 2007. En conséquence, la cible 2009 qui avait été envisagée dans le PAP 2006 n'est plus valable.

La précision et la fiabilité de l'évaluation du résultat 2006 dépendent de la qualité de l'application [OP@L](#) (logiciel de saisie des subventions accordées par l'ANAH), laquelle alimente l'infocentre d'où sont extraits ces chiffres.

A compter du PAP 2007, le libellé et le mode de calcul de cet indicateur ont été modifiés. Il s'intitule désormais « Pourcentage de logements à loyers maîtrisés aidés par l'ANAH par zones tendues, moyennement tendues et détendues ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 1-1 : la réalisation 2006 est en deçà des prévisions du PAP 2007, en particulier pour la zone A. Le stock des demandeurs dont l'ancienneté est supérieure à 1,5 fois l'ancienneté moyenne dans le département apparaît stable d'une année à l'autre. Toutefois, la mise en oeuvre des dispositions des lois « Engagement national pour le logement » (ENL) et « Droit au logement opposable » (DALO) renforçant les mécanismes d'attribution, notamment au profit des demandeurs "en délai anormalement long", permet de maintenir l'objectif d'amélioration fixé à l'horizon 2009.

Concernant l'indicateur 1-2 : par rapport aux prévisions 2006, des résultats d'amélioration étaient attendus sur les zones tendues et détendues. Mais en zone tendue, nous constatons, en réalité, une stagnation tandis qu'en zone détendue une augmentation au détriment de la zone moyennement tendue.

Il apparaît une réelle difficulté à financer des logements locatifs sociaux (LLS) dans les zones tendues et moyennement tendues. Avec le Plan de cohésion sociale (PCS) qui impose des objectifs à respecter dans chaque département, cette difficulté a conduit à reporter les financements sur les zones détendues afin que le volume global des objectifs du PCS soit respecté.

Concernant l'indicateur 1-3 : le dépassement des prévisions en zone tendue s'explique essentiellement par la montée en puissance du PCS qui s'est accompagnée d'une forte mobilisation des services (DDE, ANAH) et de certaines collectivités territoriales mais aussi, de façon substantielle, par la réalisation d'opérations exceptionnelles liées à des institutionnels en Ile-de-France notamment.

OBJECTIF n° 2 : Mieux répartir les logements sociaux au sein des agglomérations (du point de vue du citoyen)
INDICATEUR 2.1 : pourcentage de logements locatifs sociaux financés dans les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU par rapport à leur objectif annuel moyen sur la période triennale par tranches

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
Communes ayant entre 0 et 5 % de logements locatifs sociaux	%	38	43	45	45	62	100
Communes ayant entre 5 et 10 % de logements locatifs sociaux	%	59	72	70	70	100	100
Communes ayant entre 10 et 15% de logements locatifs sociaux	%	98	111	100	100	157	100
Communes ayant entre 15 et 20 % de logements locatifs sociaux	%	283	452	249	249	475	100
Ensemble des communes	%	99,8	127	100		161	100

Commentaires techniques :

Le nombre de logements locatifs sociaux (LLS) financés ou agréés dépend à 100% du système d'information SISAL (Système d'information pour le suivi des aides au logement).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les chiffres issus du PAP 2006 fixaient, dans la continuité de l'évolution du financement, des taux de réalisation plausibles avec notamment des résultats attendus sur les tranches [0%-5%] et [5%-10%]. Or, il s'avère que l'année 2006 a dépassé les objectifs du PAP 2006 de manière significative.

Le volume de LLS financés ou agréés a augmenté tous les ans depuis 2002. L'augmentation du nombre de LLS financés en 2003 a été de 14% par rapport à l'année précédente, en 2004 de 16%, en 2005 de 7 % et en 2006 de 23 %. Il faut noter que 2005 correspond à l'année de la mise en place du Plan de cohésion sociale (PCS). Le démarrage du PCS a été lent avec un impact de 7% d'augmentation sur le nombre de LLS financés par rapport à 2004. Il a été en revanche un élément majeur pour l'année 2006.

Ainsi les communes appartenant :

- aux tranches [0%-5%] et [5%-10%] ont nettement progressé ;
- aux tranches [10%-15%] et [15%-20%] voient la réalisation dépasser également les objectifs et au delà des 100%.

Ainsi, les résultats des indicateurs sont encourageants et pleinement positifs.

Même si les taux de réalisation sont élevés sur les tranches [10%-15%] et [15%-20%], il ne faut pas perdre de vue que l'objectif annuel, sur lequel le taux de réalisation est basé, est un objectif minimal. A ce jour, le déficit réel est de 401 968 LLS d'après l'inventaire au 01/01/2005.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 3 : Lutter contre le logement indigne (du point de vue du contribuable)**INDICATEUR 3.1 : pourcentage des subventions accordées par l'ANAH pour sortir d'une situation d'indignité par rapport au total des subventions accordées par l'ANAH**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
%	6,8	9	16	11	11,8	19

Commentaires techniques :

La précision et la fiabilité de l'évaluation du résultat 2006 dépend de la qualité de l'application [OP@L](#) (logiciel de saisie des subventions accordées par l'ANAH), laquelle alimente l'infocentre d'où sont extraits ces chiffres.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Si l'objectif est atteint au regard de la mesure choisie pour l'indicateur de performance, les objectifs physiques internes DGUHC/ANAH (nombre de logements indignes traités) n'ont été réalisés qu'à hauteur de 45%.

La part des subventions de l'ANAH affectée à la lutte contre l'habitat indigne augmente régulièrement depuis trois ans en masse comme en pourcentage (28,5 M€ en 2004, 35,4 M€ en 2005 et 56 M€ en 2006 correspondant respectivement à 6,8%, 9% et 11,8% du budget global de l'ANAH, soit un dépassement de l'objectif prévisionnel pour 2006). Si le nombre de logements traités relevant de la lutte contre l'habitat indigne reste relativement stable (5 240 logements en 2004, 5 886 logements en 2006), il faut noter cependant une évolution dans la répartition des logements financés, avec une nette augmentation en 2006 des travaux de sortie d'insalubrité et de péril (50,8 M€ d'engagements) par rapport aux interventions liées à la réduction du risque plomb (5,8M€ de subventions). Ceci se traduit par une hausse importante de la subvention moyenne attribuée par logement : de 5 400 € en 2004 à 9 600 € en 2006.

Malgré ces résultats encourageants, le nombre de logements indignes financés par l'ANAH reste largement en retrait des objectifs ambitieux fixés dans le cadre du plan de cohésion sociale (13 000 en 2006) et témoigne de la difficulté à intervenir en matière d'habitat indigne, en particulier en faveur des propriétaires occupants modestes, dont beaucoup ont du mal à assurer le bouclage financier des opérations et ne peuvent de fait, se lancer dans des travaux par nature lourds.

Des mesures d'adaptation des aides financières et des dispositifs d'intervention sont en cours de réflexion afin de remédier à cette situation.

OBJECTIF n° 4 : Adapter les logements aux besoins des personnes âgées et handicapées (du point de vue de l'usager)**INDICATEUR 4.1 : pourcentage des personnes âgées de plus de 75 ans satisfaites de leur logement du point de vue de la pratique des activités essentielles de la vie quotidienne (se laver, s'habiller, manger...)**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
%						

Commentaires techniques :

Indicateur non disponible en 2006 et abandonné dans le PAP 2007.

Cet indicateur était issu de l'enquête nationale logement (ENL) de l'INSEE. A partir de 2006, une question relative à la qualité d'usage des logements pour les personnes âgées et handicapées a été ajoutée.

Aussi, cet indicateur a été remplacé à compter du PAP 2007 par un autre indicateur qui mesure davantage les moyens mis en œuvre par l'Etat que l'impact des politiques publiques. Ce nouvel indicateur s'intitule, « Taux de logements aidés par l'ANAH en vue d'une adaptation aux besoins des personnes âgées ou handicapées ».

Pour information, le taux de réalisation 2006 de ce nouvel indicateur est de 10% pour une cible arrêtée dans le PAP 2007 à 10%.

OBJECTIF n° 5 : Développer l'accès social à la propriété (du point de vue du citoyen)

INDICATEUR 5.1 : part des accédants disposant de ressources inférieures aux plafonds du prêt à 0% sur le total des accédants

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
%	55		57			60

Commentaires techniques :

Indicateur non disponible en 2006 et abandonné dans le PAP 2007. En effet, cet indicateur n'était disponible qu'à compter de la fin de l'année suivante et mesurait imparfaitement l'efficacité de l'action de l'Etat. Il était fait référence à des plafonds définis administrativement et susceptibles de faire l'objet de revalorisations ponctuelles et cet indicateur faisait, dans une certaine mesure, double emploi avec l'indicateur 5.2.

Dans le PAP 2007, il est remplacé par un indicateur intitulé « Part des bénéficiaires du prêt à taux zéro (PTZ) selon leur niveau de revenu ».

INDICATEUR 5.2 : part des ménages primo-accédants sur le total des accédants

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
%	61	62,4	64,5	64,5		70

Commentaires techniques :

La complexité de traitement des données en cause ne permet pas à la DGUHC de disposer des résultats 2006 à ce stade (résultats connus à la fin de l'année 2007).

Le réalisé 2005 est une valeur issue d'une enquête annuelle portant sur 40 000 dossiers et dont les résultats sont connus depuis la fin de l'année 2006. Il est fiable à 1% près environ.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En ce qui concerne l'indicateur 5-2, la prévision 2005 du PAP 2006 était de 63%. Or, le réalisé 2005 est de 62,4%. L'écart avec la valeur mesurée en 2005 n'est pas significatif et reste dans la marge d'erreur estimée. Le maintien de la part des primo-accédants en 2005 dans un marché immobilier subissant une très forte dynamique des prix illustre le succès de l'extension du prêt à 0% aux logements anciens dans la poursuite de flux importants d'accès social à la propriété de la part de ménages qui n'étaient pas propriétaires.

S'agissant des résultats illustrés par l'indicateur 5-2, il convient de rappeler que les accédants à la propriété se partagent entre primo-accédants (qui n'étaient pas déjà propriétaires de leur résidence principale) et les autres accédants. La primo-accession est donc l'étape cruciale et difficile par laquelle les ménages atteignent le statut de propriétaire. Le prêt à 0% ayant pour vocation première de pallier les phénomènes d'éviction des primo-accédants du marché immobilier, cet indicateur mesure leur part parmi l'ensemble des accédants.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 6 : Promouvoir le développement durable dans le logement et, plus généralement, dans la construction (du point de vue du citoyen)**INDICATEUR 6.1 : consommation énergétique globale des logements, corrigée des variations climatiques, dont consommation d'énergie pour le chauffage et consommation d'énergie pour l'eau chaude sanitaire**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
Total	Twh	454		473	464		482
Dont chauffage	Twh	315		320	317		321
Dont eau chaude sanitaire	Twh						58

Commentaires techniques :

La DGUHC disposera, en principe, des résultats 2005 seulement vers le mois de juin 2007.

Le décalage dans la livraison des valeurs est dû à la méthode d'obtention puis d'exploitation des données, basée sur une série d'enquêtes, dont les résultats sont ensuite recoupés afin de fiabiliser les données. Pour l'indicateur 6.1, une exploitation complémentaire plus fine des données correspondant à l'indicateur 6.2 est nécessaire afin d'isoler les seuls bâtiments d'habitation puis, pour ces bâtiments, d'isoler les consommations spécifiques de chauffage, ce qui demande 12 mois de plus.

Il est à noter que les données sont fournies par l'observatoire de l'énergie et que la DGUHC n'a aucune prise sur les délais de mise à disposition.

Les chiffres concernant l'eau chaude sanitaire présentent des fluctuations d'une année sur l'autre, qui ne sont pas explicables de manière satisfaisante. A partir du PAP 2007, il a donc été jugé préférable dans ces conditions de supprimer le sous-indicateur correspondant.

INDICATEUR 6.2 : consommation énergétique globale tous usages confondus (chauffage, eau chaude sanitaire et usages spécifiques), bâtiments d'habitation et tertiaires, corrigée des variations climatiques

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
Twh	814	796	849	804		862

Commentaires techniques :

La DGUHC disposera, en principe, des résultats 2006 seulement vers le mois de juin 2007.

En outre, le réalisé 2004 a été réévalué à l'occasion de l'élaboration du PAP 2007. Il s'établit à 792 Twh au lieu des 814 Twh mentionnés dans le PAP 2006.

Le décalage est dû à la méthode d'obtention puis d'exploitation des données, basée sur une série d'enquêtes, dont les résultats sont ensuite recoupés afin de fiabiliser les données. Pour l'indicateur 6.2, le délai technique de fourniture des données est de 6 mois, soit une disponibilité au mois de juin de l'année N+1.

Il est à noter que les données sont fournies par l'observatoire de l'énergie et que la DGUHC n'a aucune prise sur les délais de mise à disposition.

Les chiffres concernant l'eau chaude sanitaire présentent des fluctuations d'une année sur l'autre, qui ne sont pas explicables de manière satisfaisante. Il a été jugé préférable dans ces conditions de supprimer l'indicateur correspondant.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Il y a un décalage structurel sur la connaissance de l'information relative aux indicateurs de consommation énergétique 6-1 et 6-2. La DGUHC ne dispose que du réalisé 2004 pour le 6-1 (énergie logements seuls) et du réalisé 2005 pour le 6-2 (énergie logements et tertiaire).

Par ailleurs, ces indicateurs ne peuvent qu'indiquer des tendances lourdes sur plusieurs années. Une analyse de l'évolution des consommations sur un pas de temps d'un an est impossible étant donné la trop forte incertitude sur les données.

En effet, si une courbe de consommation devait être faite, elle prendrait une forme sinusoïdale non significative d'une année sur l'autre et dessinerait au contraire sur plusieurs années la tendance générale poursuivie.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Construction locative et amélioration du parc		996 700 000	996 700 000		944 700 000	944 700 000
02 Soutien à l'accession à la propriété		14 743 395	14 743 395		84 743 395	84 743 395
03 Lutte contre l'habitat indigne		20 000 000	20 000 000		18 000 000	18 000 000
04 Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction		6 600 000	6 600 000		5 900 000	5 900 000
05 Soutien	148 164 200	8 740 000	157 130 200	148 164 200	8 325 000	156 791 200
Totaux	148 164 200	1 046 783 395	1 195 173 595	148 164 200	1 061 668 395	1 210 134 595

(*) hors FDC et ADP

CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP	148 164 200	1 046 783 395	1 194 947 595	148 164 200	1 061 668 395	1 209 832 595
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	-148 164 200	+1 752 178	-146 412 022	-148 164 200	-1 115 441	-149 279 641
Totaux	0	1 048 535 573	1 048 535 573	0	1 060 552 954	1 060 552 954

CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01 Construction locative et amélioration du parc		883 272 269	883 272 269		906 279 720	906 279 720
02 Soutien à l'accession à la propriété		44 887 975	44 887 975		115 259 565	115 259 565
03 Lutte contre l'habitat indigne		18 547 181	18 547 181		14 511 816	14 511 816
04 Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction		9 510 628	9 510 628		5 156 489	5 156 489
05 Soutien		7 706 303	7 706 303		9 023 553	9 023 553
Totaux		963 924 356	963 924 356		1 050 231 143	1 050 231 143
Crédits consommés - crédits ouverts	0	-84 611 217	-84 611 217	0	-10 321 811	-10 321 811

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT					Dépenses
	Réalisation 2005	LFI 2006	Transferts de gestion	Réalisation 2006	Ecart à la LFI 2006 (après transferts)	2006
A administratifs		407				
A techniques		425				
B administratifs		630				
B techniques		573				
Catégorie C		1 068				
Totaux		3 103	-3 103		0	

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	97 722 000		97 722 000	
Cotisations et contributions sociales	49 154 200		49 154 200	
Prestations sociales et allocations diverses	1 288 000		1 288 000	
<i>FDC et ADP prévus</i>				

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision en ETPT	Transfert de gestion en ETPT	Réalisation en ETPT
01	Construction locative et amélioration du parc			
02	Soutien à l'accession à la propriété			
03	Lutte contre l'habitat indigne			
04	Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction			
05	Soutien	3 103		
Totaux		3 103	-3 103	

La dotation de la LFI sur le titre 2 de 148.164.200 € est transférée en cours de gestion vers le programme « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique », pour ce qui est de la masse salariale des agents d'administration centrale de la DIV et de la DGUHC, et vers le programme « Conduite et pilotage des politiques d'équipement » pour les agents en poste des services déconcentrés.

Les éléments de JPE relatifs à cette dépense figurent dans les RAP des programmes AUIP et CPPE.

DÉPENSES HORS PERSONNEL

La dotation inscrite en loi de finances initiale pour le programme « développement et amélioration de l'offre de logement » était, hors dépenses de personnel, de 1 046 783 395 euros en AE et de 1 061 668 395 euros en CP.

1 525 076 euros d'AE et 41 156 604 euros de CP ont fait l'objet d'un report de l'exercice 2005 sur celui de 2006.

Ont été rattachés par voie de fonds de concours des crédits d'un montant de 54 770 euros en AE et en CP.

Enfin, ont été annulés 1 868 150 euros d'AE et 42 326 815 euros de CP. Ces crédits avaient été mis en réserve à titre de précaution en début d'exercice.

Le montant des crédits ouverts a donc atteint la somme de 1 046 495 091 euros d'AE et de 1 060 552 954 euros de CP.

Ont été consommés 1 030 504 063 euros d'AE et 1 050 231 143 euros de CP. A noter que l'un des tableaux précédents ne rend compte, à cause d'un problème technique qui sera réparé en 2007, de l'engagement que de 963,92 M€.

Doivent donc être considérés comme disponibles en fin d'exercice 15 991 028 euros d'AE et 10 321 811 euros de CP.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)							
1 048 535 573							
AE non affectées au 31/12/2006							
15 380 172							
AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)				CP ouverts en 2006 (**)			
69 231 045				1 060 552 954			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
2 630 773 663	963 924 356	3 594 698 019	942 170 504	108 060 639	1 050 231 143	2 544 466 876	
AE reportées sur 2007				CP reportés sur 2007			
85 145 335				10 321 811			

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Comme indiqué au paragraphe précédent, ce tableau ne rend pas compte de l'intégralité des engagements réellement opérés en 2006 (1 030 504 063 euros).

Le total des AE engagées ou affectées et non soldées au 31 décembre 2006 est donc estimé à 2 611,84 M€, contre 2 630,77 M€ au 31 décembre 2005. Le montant des restes à payer n'a donc globalement diminué que de 0,72% au cours de l'exercice.

Les CP ouverts (1 060,55 M€) ont été mandatés à 99,03% (soit 1 050,23 M€). La nette amélioration du taux de consommation des CP par rapport aux exercices antérieurs (87,23% en 2004, 95,81% en 2005) révèle un pilotage plus efficace de la dépense par les responsables de budget opérationnel de programme qui bénéficient, pour la première fois cette année, des souplesses de gestion introduites par la réforme budgétaire (globalisation et fongibilité des crédits).

Les crédits de paiement non consommés font l'objet d'un report sur l'exercice 2007 dans leur quasi intégralité (en l'occurrence 10 267 041 euros).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Construction locative et amélioration du parc

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		996 700 000		883 272 269	883 272 269
Crédits de paiement		944 700 000		906 279 720	906 279 720

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		38 726		
Subventions pour charges de service public	5 700 000	5 891 743	5 700 000	5 773 484

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

L'agence nationale de l'habitat (ANAH) a été chargée par l'Etat de verser des aides aux propriétaires bailleurs qui réalisent des travaux d'amélioration. Elle a perçu, à ce titre, une subvention de 5,69 M€ pour charges de service public. Son montant correspond à la dotation inscrite en LFI, déduction faite d'une réserve de précaution de 5 700 euros.

Le léger écart constaté entre le montant des crédits consommés et celui des crédits ouverts en loi de finances s'explique par l'imputation comptable, sur cette ligne, de certaines dépenses de l'Etat sur les questions de l'habitat privé (études - 197 443 euros en AE et 79 184 euros en CP).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		275 176		

Bien que non budgétées en loi de finances initiale, des dépenses ont été exécutées sur le titre 5 à hauteur de 275 176 €. Elles correspondent à l'engagement d'AE affectées, au cours des exercices antérieurs, au financement d'études qui n'ont pas, au contraire de ce qui était prévu, basculé en comptabilité 2006 sur du titre 3, au motif qu'elles avaient été typées « investissement » lors de leur engagement.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	480 000 000	368 861 024	385 000 000	354 056 911
Transferts aux entreprises	481 000 000	213 870 602	534 000 000	418 618 060
Transferts aux collectivités territoriales	30 000 000	245 871 444	20 000 000	102 439 536
Transferts aux autres collectivités		48 463 554		25 391 729

Le projet annuel de performances pour 2006 prenait en compte le bénéficiaire final de l'intervention de l'Etat. Il prévoyait à ce titre que l'Etat réaliserait 48% de ses interventions au bénéfice des ménages (propriétaires des logements faisant l'objet d'une intervention de l'ANAH), 48,5% au bénéfice des entreprises, en l'occurrence des bailleurs sociaux (pour ce qui est des interventions sur le parc locatif social) et 3,5% au bénéfice des collectivités locales (pour ce qui est de ses actions en faveur des gens du voyage).

L'exécution comptable retracée dans ce tableau semble, au premier abord, mettre en exergue des différences importantes par rapport à la prévision. En réalité, l'équilibre initial est maintenu : la moitié des crédits destinés aux organismes de logement social leur a été versée par l'intermédiaire des collectivités locales délégataires de compétence des aides à la pierre.

Parc locatif social (transferts aux entreprises – catégorie 62)

En 2006, deuxième année de mise en œuvre du plan de cohésion sociale, 96 510 logements locatifs sociaux nouveaux ont été financés. Le détail des différents types de logements produits figure dans le tableau ci-dessous. Par ailleurs, au titre de cette action, ont été financées des interventions en matière de réhabilitation et de démolition de logements sociaux, la création de places d'hébergement supplémentaires et des actions d'accompagnement.

Ce programme a été pour partie mis en œuvre par les 82 collectivités locales (EPCI ou département) qui, conformément à l'article 61 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, ont signé avec l'Etat une convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement. 43 DDE ont, en 2006, fonctionné selon ce mode de financement, ce qui représente en masse budgétaire 48 % des AE consacrées au financement du logement locatif social (210,16 M€ d'AE et 43,33 M€ de CP).

	Prévisions Nombre de logements (objectifs affichés dans le PLF)	Réalisations Nombre de logements produits	Coûts budgétaires moyens (en €)	Total (en M€)
PLUS	58 000	51 211	2 686	137,55
PLAI	5 000	7 913	10 309	81,58
PLS	37 000	37 386		
dont PLS Foncière	10 000	4 495		
Surcharge foncière et prime d'insertion				173,01
<i>S/t offre nouvelle</i>	100 000	96 510		392,14
Réhabilitation	40 000	47 965	981	47,05
Démolition	2 500	705	3 325	2,34
Hébergement				13,20
Amélioration de la qualité de service				5,88
Actions d'accompagnement (MOUS...)				6,92
Reportis délégataires				28,49
Total				466,38

Pour le financement du logement locatif social (hors hébergement d'urgence auquel un développement particulier est consacré en fin de paragraphe), 459 M€ d'autorisations d'engagement (contre 476 M€ inscrits en LFI) ont pu effectivement être ouverts. 1,5 M€ d'AE ont été annulés. Le solde, mis en réserve en début d'exercice, a été redéployé pour permettre, notamment, une intervention plus massive en faveur de l'accueil des gens du voyage.

Le montant des AE engagées s'élève à 453,18 M€ (soit 98,7% des AE ouvertes). Ont été mandatés 506 M€ de CP, contre 529 M€ inscrits en LFI. Le solde, initialement mis en réserve, a été, par la suite, en partie consacré au

financement de la sous-action « gens du voyage » (5 M€). Les autres crédits ont été annulés. Le taux de consommation des CP disponibles a été de 99,16 % (soit 501,77 M€).

Même si les objectifs n'ont pas été totalement atteints en 2006, le nombre de logements financés ou agréés est supérieur de 18,9% à celui enregistré en 2005 : 96 510 en 2006 contre 81 167 en 2005.

Par ailleurs, ont été consacrés 13,2 M€ d'AE et 11,39 M€ de CP au financement de dispositifs d'hébergement d'urgence.

Outre les mesures prises dans le cadre du plan de cohésion sociale, le Gouvernement a décidé en octobre 2005 de consacrer une enveloppe de 50 M€ à la mise aux normes de sécurité des centres d'hébergement d'urgence (CHU), des centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des foyers de travailleurs migrants (FTM) et des hôtels meublés sociaux.

La mise en sécurité des CHU a été financée par le présent programme. L'ANAH a instruit les dossiers et accordé les subventions concernant les dossiers relatifs aux CHRS, CADA et aux hôtels sociaux. Afin de faciliter l'instruction des dossiers de travaux de mise aux normes des FTM comportant une partie CHRS et/ou CADA, le ministre chargé du logement a demandé à l'ANAH d'assurer en totalité l'instruction de ces dossiers et leur financement. Le FASILD a enfin financé les mesures de sécurisation dans les FTM classiques ainsi que dans ceux comportant une partie dédiée à un CHU.

En 2006, cette enveloppe a été utilisée à hauteur de 7,5 M€ pour la mise aux normes de sécurité des CHU (2,5 M€ ayant déjà été consacrés au financement de ce type de travaux fin 2005) et 12 M€ ont été affectés à la mise aux normes de sécurité des FTM. Le solde de cette enveloppe sera consommé en totalité d'ici à fin 2007 par l'ANAH. Les objectifs affichés par le Gouvernement en octobre 2005 auront donc été remplis.

Amélioration du parc privé - subvention d'investissement à l'ANAH (transferts aux ménages – catégorie 61)

Au titre des dépenses d'intervention de l'ANAH, la dotation inscrite en LFI était de 480 M€ d'AE et de 385 M€ de CP. Dans le cadre du financement du plan gouvernemental en faveur de l'hébergement d'urgence, 7 M€ (AE=CP) ont été transférés au FASILD et 5 M€ (AE=CP) ont été délégués aux services déconcentrés. 1,5 M€ d'AE ont été consacrés au financement du logement locatif social, en application des règles de fongibilité entre les dotations « parc public » et « parc privé » des collectivités, délégataires de compétence. 24,3 M€ d'AE initialement mis en réserve à titre de précaution ont été remis à la disposition du responsable de programme à des fins techniques (cf. développement consacré au PTZ). 6,2 M€ d'AE ont été redéployés et 19 M€ de CP ont été annulés. Enfin, en plus des 436 M€ d'AE^(*) et 354 M€ de CP mis à sa disposition par le responsable de programme, l'ANAH a pu mobiliser :

- 9 M€ d'AE non consommées, en 2005, par les collectivités délégataires ;
- le produit de la taxe sur les logements vacants (25 M€ en AE et 19,7 M€ en CP) ;
- 12 M€ qui lui avaient été initialement attribués pour financer les dépenses liées aux travaux de mise en sécurité dans les centres d'hébergement d'urgence ;
- 28,3 M€ d'AE ouvertes et engagées au titre des exercices antérieurs et redevenues disponibles, en raison soit du renoncement de propriétaires à effectuer leurs travaux, soit d'un écart entre le montant engagé et le montant de la subvention réellement payée.

(* à noter que les montants indiqués dans le tableau récapitulatif de début de chapitre ne rendent compte que de l'engagement de 368,22 M€ d'AE pour un simple problème technique qui sera régularisé en 2007).

L'objectif de production de logements à loyer maîtrisé a pu être dépassé grâce à une mobilisation de l'ensemble des acteurs et à l'accroissement des résultats pour chaque produit : logements à loyer intermédiaire, logements à loyer conventionné et à loyer conventionné « très social ».

Le coût unitaire moyen constaté est relativement bas, compte tenu du nombre des opérations réalisées par des institutionnels pour lesquelles le montant des aides est limité. Les coûts unitaires sont en hausse pour les autres propriétaires du fait de l'augmentation générale des coûts des travaux et de la part en progression des logements à loyer conventionné pour lesquels les taux de subvention sont plus élevés.

	coût unitaire moyen	coût unitaire moyen (hors acteurs institutionnels)
loyer conventionné	11 450	14 250
loyer intermédiaire	2 100	5 500

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La remise sur le marché de logements vacants est inférieure aux prévisions malgré des interventions de terrain pour convaincre les propriétaires bailleurs privés ; les logements potentiellement disponibles sont en majorité dans un état dégradé ou dans des situations juridiques complexes (succession, indivision ...).

Bien que la prévision d'amélioration des logements appartenant à des propriétaires impécunieux ne soit pas atteinte, les résultats sont en augmentation par rapport à ceux de 2005. La priorité donnée aux objectifs concernant directement le plan de cohésion sociale a conduit de nombreuses commissions (locales) d'amélioration de l'habitat à ne pas retenir un certain nombre de dossiers de propriétaires occupants (malgré des critères de ressources bas). Le coût unitaire de ces opérations augmente avec le coût général des travaux, et compte tenu de la dégradation de certains logements.

Les résultats de la lutte contre l'habitat indigne sont en légère progression par rapport à ceux de 2005 mais sont inférieurs aux prévisions initiales, en particulier pour les propriétaires occupants, pour lesquels la concrétisation de plans de financement demeure très contrainte malgré des aides majorées par l'ANAH. Les résultats concernant le traitement de copropriétés dégradées (enregistrés dans la même rubrique bien que ces logements ne relèvent pas systématiquement de situation d'indignité) sont en progression par rapport à 2005. Des coûts unitaires inférieurs pour le traitement de ces copropriétés expliquent le niveau relativement bas du coût unitaire global moyen.

L'activité concernant l'adaptation des logements au handicap est également en progression et les résultats sont proches des prévisions. Enfin, la forte augmentation des aides accordées dans le cadre des objectifs de développement durable illustre l'actualité de ces enjeux.

Les besoins de paiement de l'ANAH, calculés au regard des aides accordées de 2002 à 2005 aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants ainsi qu'au regard des engagements prévisionnels pour 2006, ont été estimés à 410 M€, couverts par le produit de la TLV pour 25 M€ et par une dotation de l'Etat d'un montant de 385 M€.

A l'issue des ajustements opérés au cours de l'exercice sur le budget de l'Etat, la subvention versée à l'ANAH en crédits de paiement a été de 354 M€.

Les paiements effectués par l'ANAH en matière d'intervention, en 2006, ont atteint la somme de 333,9 M€, dont :

- 328,3 M€ d'aides aux propriétaires ;
- 5,6 M€ d'aides à l'ingénierie des programmes d'amélioration de l'habitat

La dotation de l'Etat a donc été suffisante pour couvrir les dépenses d'aides versées par l'ANAH.

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » de ce rapport.

Le tableau suivant permet de comparer le programme prévisionnel de l'ANAH et la réalisation qui en a été faite :

En AE	Prévu			Réalisé		
	Nombre de logements	Subvention moyenne par logement (en €)	Coût total (en M€)	Nombre de logements	Subvention moyenne par logement (en €)	Coût total (en M€)
Production de logements à loyers maîtrisés - logements conventionnés et intermédiaires (PCS) - loi de 48	35 600	5 493	196	38 600 499	5 495 2 605	212,1 1,3
Remise sur le marché de logements vacants	16 000	2 450	39	10 016	2 636	26,4
Amélioration de logements appartenant à des propriétaires impécunieux	46 400	2 053	95	33 012	2 648	87,4
Lutte contre l'habitat indigne et traitement des copropriétés en difficulté	38 610	4 998	103	25 512	3 661	93,4
Adaptation des logements au handicap	14 470	3 373	49	12 871	3 318	42,7
Aide au développement durable			4			7,4
Autres interventions			19			14,4
		Total	505			485,1
Non consommé en délégation de compétence						25,3
Total						510,4

Accueil des gens du voyage (transferts aux collectivités territoriales – catégorie 63)

La dotation inscrite en LFI était de 30 M€ en AE et de 20 M€ en CP. Cette sous-action a bénéficié de mouvements en gestion et de l'affectation de 10 M€ en AE et de 5 M€ en CP mis en réserve à titre de précaution en début d'exercice.

Le montant des crédits ouverts a atteint la somme de 43 M€ en AE et de 33,5 M€ de CP. Le taux d'engagement des AE est de 98,8% (42,46 M€) et celui des CP de 99,1% (33,28 M€).

La dotation initiale devait permettre, à l'initiative des collectivités territoriales, la création d'environ 2 400 places nouvelles et 15 aires de grand passage, la mise aux normes d'hygiène et de sécurité d'environ 440 places existantes et le financement de 35 terrains dits familiaux, destinés à faciliter la sédentarisation des gens du voyage.

Le tableau suivant permet de comparer les objectifs poursuivis et les résultats obtenus :

	Prévisions (production quantitative)	Prévisions Coût total (en M€)	Réalisations (production quantitative)	Réalisations Coût total (en M€)	Subventions unitaires (en €)
Places nouvelles	2400	25,6	3 312	35,5	10 670
Places réhabilitées	440	2,8	361	2,3	6 400
Aires de grand passage	15	1,2	9	0,72	80 400
Places en terrains familiaux	35	0,4	89	0,95	10 670
Total		30		39,5	

La différence entre le montant des engagements et celui des crédits répartis ci-dessus (soit 2,96 M€) a permis la réalisation d'études de faisabilité de certaines aires. Un net mouvement de création de places d'aires d'accueil est à observer, supérieur aux objectifs jugés alors réalisables. La raison en est la maturation de projets locaux mais aussi l'arrivée à échéance en 2006 de 26 schémas départementaux. Le nombre d'aires de grand passage est, pour sa part, inférieur à la prévision. Leur localisation pose problème, compte tenu de l'importance numérique des groupes accueillis et à la rareté du foncier, surtout en Île-de-France. En revanche, le nombre de places en terrains familiaux est un peu plus important que prévu car cette formule se révèle adaptée aux besoins des publics qui souhaitent se sédentariser.

ACTION n° 02 : Soutien à l'accèsion à la propriété

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		14 743 395		44 887 975	44 887 975
Crédits de paiement		84 743 395		115 259 565	115 259 565

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		6 210 819		3 817 620

Frais de gestion du dispositif de garantie de l'accèsion sociale à la propriété

Initialement budgétées sur le titre 6 à hauteur de 2 M€ en AE=CP, les dépenses liées au financement des frais de gestion du dispositif de garantie de l'accèsion sociale à la propriété (sécurisation des prêts PAS et gestion des PTZ) ont été exécutées, à la demande du comptable, sur un compte de titre 3 (dépenses de fonctionnement). Le montant des crédits ouverts a été porté par redéploiement à 3,817 M€ qui ont permis de verser à la SGFGAS :

- 153 412 euros au titre des frais de gestion liés à la sécurisation des prêts PAS ;
- 2 273 751 euros au titre des frais de gestion du prêt à 0% ;
- 1 390 457 euros au titre des frais de gestion du nouveau fonds de garantie de l'accèsion sociale à la propriété.

En ce qui concerne les autorisations d'engagement, le tableau précédent fait apparaître une surconsommation de l'ordre de 2,4 M€ qui résulte de la réimputation comptable sur le titre 3 des dépenses opérées de janvier à octobre sous la forme de subventions.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	12 743 395	41 070 355	82 743 395	111 184 198
Transferts aux entreprises	2 000 000	-2 393 199	2 000 000	239 145
Transferts aux collectivités territoriales				18 602

Prêts à 0% (transferts aux ménages – catégorie 61)

La dotation inscrite en LFI était de 10 M€ en AE et de 80 M€ en CP.

En gestion, cette sous-action a été abondée de 32,18 M€ de CP reportés. Par ailleurs, les crédits ouverts en AE ont été augmentés de 31,07 M€ par levée partielle de la mise en réserve (24,2 M€) constituée, en début d'année, à titre de précaution, par mobilisation de la provision pour aléas de gestion (2,07 M€) et de diverses marges dégagées sur d'autres postes de dépenses (4,8 M€).

Le montant des crédits ouverts a ainsi atteint la somme de 41,07 M€ en AE et de 112,18 M€ en CP. Les AE ont été consommées dans leur intégralité, les CP à hauteur de 97,8% (soit 110,49 M€).

Un tel écart entre la prévision initiale et l'exécution effective s'explique par le fait qu'au cours de 2005 le reste à payer constaté en comptabilité était estimé à 74 M€ pour la fin de l'année. Cette estimation justifiait le montant de la dotation en CP demandée dans le PLF. Or, ce reste à payer aurait dû s'élever à 108 M€, soit les engagements 2005 (210 M€) diminués des paiements déjà opérés (102 M€). L'écart entre le reste à payer constaté et le reste à payer théorique s'établissait donc à 34 M€ (108 M€ - 74 M€). Il est apparu que cet écart résultait, depuis l'origine, d'un déséquilibre tendanciel entre le montant des engagements et celui des paiements, ce dernier se révélant supérieur à celui des engagements. En effet, le mode de calcul des engagements fondé sur des paiements nets des régularisations à opérer dans l'année a conduit à systématiquement minorer leur montant.

Cet écart était, jusqu'à la préparation du PLF, imperceptible, dans la mesure où les flux financiers relatifs au prêt à 0% portaient sur des volumes très importants. Le montant des engagements non soldés était toujours d'un niveau suffisant pour couvrir, sans qu'il y ait rupture, les paiements à opérer. Depuis, la réduction sensible des engagements sur cette ligne a rendu patent le décalage chronique qui existait entre les engagements et les paiements.

Le nombre de prêts à 0% mis en force en 2006 dans le cadre de l'ancien dispositif s'élève à 2 543 prêts pour un montant moyen de subvention de 5 875 euros.

Dispositif de garantie de l'accession sociale à la propriété (transferts aux ménages – catégorie 61)

Le dispositif de garantie a évolué début 2006, l'Etat ayant repris, à son compte, la totalité des engagements autrefois souscrits par la société de gestion du Fonds de garantie de l'accession sociale (SGFGAS) au titre des générations de prêts de 1993 à 2005, ainsi, à titre provisoire, que ceux de la génération 2006. L'Etat n'a donc pas eu à verser au fonds de garantie la cotisation pour laquelle une dotation de 25 M€ (AE=CP) avait été initialement inscrite à titre conservatoire sur le présent programme. Ces crédits ont été annulés à hauteur de 22,26 M€. Le solde disponible (soit 2,74 M€) a été redéployé (notamment pour permettre le versement des commissions dues à la SGFGAS) (cf. supra). Un nouveau dispositif, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2007, a été mis en place afin de maintenir pour les emprunteurs les mêmes conditions de garantie que par le passé, sans qu'il soit nécessaire, pour l'Etat et pour les banques, de cotiser à un fonds.

Frais de gestion du dispositif de garantie de l'accession sociale à la propriété (transfert aux entreprises – catégorie 62)

La consommation « négative » de 2 393 199 euros d'AE est le résultat de la « réimputation » des dépenses liées au financement des frais de gestion versés à la SGFGAS, initialement exécutées sous la forme de transfert et finalement imputées sur un compte de titre 3 (cf. description de cette opération donnée ci-dessus).

Appel à projets « accession très sociale en zone urbaine sensible » (transferts aux ménages – catégorie 61 , transferts aux entreprises – catégorie 62, et transferts aux collectivités territoriales – catégorie 63)

Cet appel à projets a été lancé en 2001 afin de financer, à titre expérimental, des programmes d'accèsion à la propriété dans des secteurs urbains où les prix du foncier ne permettaient pas aux familles modestes d'accéder à la propriété d'un logement correspondant à leurs besoins. Les restes à payer étaient de 1,5 M€. Cette somme a été mobilisée sur les crédits reportés et a été consommée à hauteur de 65,6% (984 000 euros, dont 948 830 euros sur la présente ligne). Des dépenses relevant de cet appel à projets ont également été exécutées sur d'autres lignes du fait d'une erreur d'imputation comptable. Les restes à payer doivent être désormais quasiment nuls.

ACTION n° 03 : Lutte contre l'habitat indigne

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		20 000 000		18 547 181	18 547 181
Crédits de paiement		18 000 000		14 511 816	14 511 816

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		608 772		99 601
Subventions pour charges de service public		22 415		

Ces crédits ont permis à l'Etat de financer :

- au titre de la lutte contre l'insalubrité, la réalisation des diagnostics préalables à l'établissement, par les inspecteurs sanitaires, des rapports d'insalubrité, la réalisation d'office des travaux de sortie d'insalubrité en cas de défaillance des propriétaires, ainsi que le contrôle de ces travaux ;
- au titre de la lutte contre le risque plomb, la réalisation de diagnostics, dans le cadre des mesures d'urgence, visant à déterminer s'il existe un risque d'intoxication pour les mineurs, la réalisation d'office des travaux de suppression du risque d'exposition au plomb, ainsi que le contrôle des locaux après réalisation des travaux ;

A noter que la mention de dépenses pour charges de service public ne peut être due qu'à une erreur d'imputation comptable.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		7 513		

Bien que non budgétées en loi de finances initiale, des dépenses ont été exécutées sur le titre 5 à hauteur de 7 513 €. Elles correspondent à l'engagement d'AE affectées, au cours des exercices antérieurs, au financement d'études qui n'ont pas, au contraire de ce qui était prévu, basculé en comptabilité 2006 sur du titre 3, au motif qu'elles avaient été typées « investissement » lors de leur engagement.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	13 000 000	10 353 188	8 000 000	4 971 642
Transferts aux entreprises		2 350 013		4 814 235
Transferts aux collectivités territoriales	7 000 000	5 193 601	10 000 000	4 354 554
Transferts aux autres collectivités		11 679		271 784

Les interventions au titre de la lutte contre l'habitat indigne recouvrent deux dispositifs distincts : la lutte contre l'insalubrité remédiable et le « risque plomb », d'une part, les opérations dites de résorption de l'habitat insalubre (RHI), d'autre part. Si les premières sont de la responsabilité de l'État, les secondes, en revanche, relèvent de l'initiative des collectivités locales.

Actions de l'État contre l'insalubrité et le « risque plomb » (transferts aux ménages – catégorie 61)

Le montant des crédits inscrits en LFI au titre de la lutte contre l'insalubrité et le « risque plomb » étaient de 13 M€ en AE et de 8 M€ en CP. Le taux d'engagement de ces AE a été de 86%. Le montant total des engagements est de 11,18 M€ (10,55 M€ en dépenses d'intervention et 0,63 M€ en dépenses de fonctionnement). Le taux de mandatement est de 76%. Le montant total des CP consommés est de 6,08 M€ (5,98 M€ en titre 6 et 0,1 M€ en titre 3). Cette différence entre prévision et exécution s'explique par les difficultés que rencontrent les services à évaluer de manière précise le nombre de diagnostics et autres prestations à réaliser pendant une année. Il convient, en effet, de signaler que l'activité des services dans ce domaine est liée, pour une part substantielle, à des signalements de saturnisme et d'insalubrité, par nature aléatoires.

Ces crédits ont permis à l'Etat de soutenir :

- au titre de la lutte contre l'insalubrité, la réalisation des diagnostics préalables à l'établissement, par les inspecteurs sanitaires, des rapports d'insalubrité, la réalisation d'office des travaux de sortie d'insalubrité en cas de défaillance des propriétaires, ainsi que le contrôle de ces travaux ;
- au titre de la lutte contre le risque plomb, la réalisation de diagnostics, dans le cadre des mesures d'urgence, visant à déterminer s'il existe un risque d'intoxication pour les mineurs, la réalisation d'office des travaux de suppression du risque d'exposition au plomb, ainsi que le contrôle des locaux après réalisation des travaux ;
- des mesures d'hébergement d'urgence et d'accompagnement social dans le cadre des travaux de lutte contre l'insalubrité et le saturnisme : accompagnement social des familles, assistance aux propriétaires permettant de faciliter la réalisation des travaux dans de bonnes conditions de sécurité pour les occupants, actions d'analyse des constats de risque d'exposition au plomb positifs transmis au préfet et devant donner lieu à des diagnostics au titre des mesures d'urgence, mesures exécutées d'office visant à empêcher toute occupation des locaux faisant l'objet d'un arrêté d'insalubrité avec interdiction d'habiter).

Le tableau suivant précise les résultats obtenus et la répartition des moyens mobilisés par prestation :

	Objectifs PAP 2006 (logements ou familles)	Résultats approchés (logements ou familles)	Coûts unitaires moyens (en €)	Coût total (en M€)
Diagnostiques et contrôles :	9 700	7 542	457	3,4
- sortie d'insalubrité	700	250	400	0,1
- traitement du risque plomb	9 000	7 330	450	3,3
Travaux d'office :	500	433	13 488	3,1
- sortie d'insalubrité	135	5	20 000	0,1
- traitement du risque plomb	435	428	7 000	3,0
Hébergement / relogement des familles (traitement du risque plomb)	460	1 000	1 000	1
Autres mesures				3,05
Total				10,55

La principale différence observée entre prévision et exécution concerne la réalisation des travaux d'office et, notamment, ceux liés au traitement du risque plomb. Si le nombre global de travaux d'office est conforme aux objectifs, le montant des crédits engagés pour cet usage s'avère inférieur de plus de 2 M€ au regard de la prévision initiale. Le coût moyen des travaux est inférieur de 50% à celui prévu lors de l'élaboration du PLF.

En matière d'insalubrité, le nombre de travaux d'office demeure encore marginal en raison :

- des délais de prescription des travaux à l'encontre des propriétaires pour la plupart non encore échus au troisième trimestre 2006 ;

- de la complexité des démarches (recherche des prestataires, mobilisation des entrepreneurs et établissements...).

L'autre écart constaté, mais de moindre ampleur, porte sur l'activité « diagnostics et contrôles » au titre du risque plomb. Il s'agit en l'occurrence essentiellement d'une diminution des contrôles effectués, liée à une baisse des travaux réalisés par les propriétaires.

Enfin, l'augmentation relative constatée sur le poste « hébergement et relogement des familles » dans le cadre de la lutte contre le saturnisme montre que l'hébergement des occupants rendu nécessaire pendant les travaux est de plus en plus souvent assuré par l'Etat du fait de la défaillance des propriétaires.

Résorption de l'habitat insalubre (RHI) (transferts aux collectivités territoriales- catégorie 63)

Le montant des crédits inscrits en LFI au titre de la RHI étaient de 7 M€ en AE et de 10 M€ en CP. Cette ligne a été abondée en cours de gestion de 1,9 M€ d'AE provenant de l'action « construction locative et amélioration du parc », au titre du transfert sur la présente action des crédits de maîtrises d'œuvre urbaine et sociale « insalubrité » relevant jusqu'à présent de la ligne fongible dédiée au financement du logement social.

Ces crédits ont été consommés à hauteur de 7,38 M€ en AE (soit un taux d'engagement de 83%) et de 8,43 M€ en CP (soit un taux de mandatement de 84,3%).

Le tableau suivant précise les résultats obtenus et la répartition des moyens mobilisés par prestation :

	Prévisions (PAP 2006) Nombre de logements	Résultats Nombre de logements	Coûts unitaires moyens (en €)	Coût total (en M€)
Opérations de RHI	430	340	19 504	6,65
MOUS insalubrité	1 630	288	2 500	0,72
Total	2 060	628		7,37

Plusieurs commentaires peuvent être faits au regard des écarts constatés entre prévision et exécution :

- l'augmentation croissante des besoins en matière de résorption de l'habitat insalubre révèle l'attractivité de ce dispositif opérationnel auprès des collectivités locales voulant mener une intervention coercitive de requalification lourde de leurs quartiers d'habitat ancien les plus dégradés. Par ailleurs, l'action des pouvoirs publics en faveur du traitement des bidonvilles s'est renforcée ces dernières années. A noter que tous les dossiers approuvés par la commission interministérielle RHI en 2006 n'ont pu tous être financés l'an dernier. Enfin, l'augmentation du coût moyen des opérations de RHI constatée en 2006 est liée à une complexité croissante des dossiers et au renchérissement du coût foncier dans les agglomérations à marché tendu, notamment en Île-de-France ;

- la moindre importance des dépenses liées au financement des MOUS insalubrité par rapport à la prévision est due aux contraintes d'intervention des acteurs locaux en matière de lutte contre l'insalubrité sur des territoires diffus, à une méconnaissance de l'outil qui peut aussi se révéler inadapté à certaines situations. Une amélioration du dispositif est prévue en 2007.

ACTION n° 04 : Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		6 600 000		9 510 628	9 510 628
Crédits de paiement		5 900 000		5 156 489	5 156 489

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	898 191	100 000	2 257 587

Ont été honorées sur cette action les dépenses de fonctionnement liées :

- au contentieux de l'habitat (50 000 euros en AE=CP), soit un coût moyen constaté de 4 545 euros par dossier ;
- au financement d'études relatives à la qualité de la construction commandées par l'Etat pour son propre compte (1,65 M€ en AE et 2,17 M€ en CP). Les études financées en 2006 concernent les domaines de la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment, de la lutte contre l'effet de serre, des économies d'énergie, de la sécurité et de la prise en compte des risques dans le bâtiment, et, enfin, ceux de la santé et de l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite. Ont été notamment financés :
 - au titre du programme de recherche et d'expérimentation sur la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment (PREBAT), des études relatives à la « réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux bâtiments (0,28 M€) ;
 - des travaux permettant d'alimenter la plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines (0,14 M€) ;
 - les pôles régionaux d'études de développement et d'aménagement du territoire (PREDAT) (0,12 M€).

A noter que le montant d'AE consommées mentionné dans le tableau ci-dessus correspond à la somme des engagements réalisés en 2006 (+1,65 M€) et des retraits d'AE opérés en centrale suite à la clôture d'opérations et à la régularisation technique de la « bascule » opérée entre 2005 et 2006 (-0,8 M€). Dans le cadre de l'inscription au format LOLF des opérations non soldées, les études relatives à la qualité de la construction présentant un reste à payer au 31 décembre 2005 ont toutes été basculées sur un compte générique de titre 6. Lors de la mise en paiement des CP dus, les dossiers de liquidation de marchés (dépenses de fonctionnement) ont été imputés sur un compte de titre 3. D'un point de vue technique, cette liquidation de CP a été assortie d'une consommation d'autorisations d'engagement pour un montant correspondant aux sommes mises en paiement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		54 038		

Bien que non budgétées en loi de finances initiale, des dépenses ont été exécutées sur le titre 5 à hauteur de 54 038 €. Elles correspondent à l'engagement d'AE affectées, au cours des exercices antérieurs, au financement d'études qui n'ont pas, au contraire de ce qui était prévu, basculé en comptabilité 2006 sur du titre 3.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	6 500 000	4 874 806	5 800 000	1 284 131
Transferts aux collectivités territoriales		279 734		117 258
Transferts aux autres collectivités		3 403 859		1 497 513

La dotation inscrite en LFI était de 6,5 M€ en AE et de 5,9 M€ en CP. Ont été mis en réserve puis annulés 0,36 M€ d'AE et 0,29 M€ de CP. Enfin, ce poste a bénéficié de divers mouvements en gestion d'un montant total de 1,53 M€ en AE. Le montant des crédits ouverts a atteint ainsi la somme de 7,67 M€ en AE et de 5,61 M€ en CP. 0,85 M€ d'AE et

2,21 M€ ont permis le financement de dépenses de l'Etat pour son propre compte (cf. supra - dépenses de fonctionnement).

En dépenses d'intervention, ont été consommés, sur la dotation votée en 2006, 6,02 M€ d'AE et de 2,90 M€ de CP.

Ces crédits (AE) ont permis de financer :

- des études centrales et locales (4,53 M€) relevant des domaines suivants :
 - * la lutte contre l'effet de serre et économies d'énergie (stratégie nationale de développement durable, plan climat...);
 - * la santé publique des occupants (plan santé-environnement, contrôle de l'utilisation des substances et matériaux dangereux, prévention des intoxications au plomb...);
 - * la sécurité et la prise en compte des risques naturels (séismes, inondations...) ou technologiques (incendie, sécurité des équipements du bâtiment...);
 - * l'accessibilité du cadre bâti aux personnes âgées ou handicapées.
- un programme de recherche et d'expérimentation sur la maîtrise d'énergie dans le bâtiment, lutte contre l'effet de serre et économie d'énergie (PREBAT) : 1,34 M€ ont été consommés au titre de ce programme. Dans le cadre de l'appel à propositions lancé sur le thème « réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux bâtiments : les collectivités territoriales à l'aune de leurs politiques énergétiques », deux projets ont été notamment financés (0,26 M€). Par ailleurs, trois dossiers ont été retenus au titre de l'appel à projets « évaluation énergétique dans les bâtiments » (0,55 M€) ;
- des expérimentations, pour un coût total de 0,95 M€, menées, en particulier, dans le cadre de l'appel à propositions relatif à l' « industrialisation du secteur de la construction » lancé par cinq pays appartenant au réseau européen ERABUILD (deux dossiers financés pour un montant total de 0,25 M€) ;

A noter que le montant d'AE consommées mentionné dans le tableau ci-dessus (8,56 M€) correspond à la somme des engagements réalisés en 2006 (6,82 M€) et des AE réouvertes, dans le cadre des opérations de bascule, afin de couvrir les restes à payer constatés fin 2005 (2,54 M€ dont 1,74 M€ dûment inscrits sur le titre 6).

ACTION n° 05 : Soutien

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement	148 164 200	8 966 000		7 706 303	7 706 303
Crédits de paiement	148 164 200	8 627 000		9 023 553	9 023 553

JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 740 000	4 524 822	8 325 000	6 589 471
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>226 000</i>		<i>302 000</i>	

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les effets de la « bascule » des opérations non soldées fin 2005 pour le montant des restes à payer (décrits dans la partie relative à l'action 4) conjugués au retrait d'AE dû à la clôture d'opérations ne permettent pas de rendre compte du montant des AE réellement engagées en 2006. Le détail de cette consommation effective est donc donné dans le texte qui suit.

Etudes

La dotation inscrite en LFI était de 4,9 M€ en AE et de 5 M€ en CP. 0,25 M€ de CP ont été mis en réserve puis annulés. Ont été rattachés par voie de fonds de concours 54 770 euros en AE=CP. Le montant des crédits ouverts a atteint ainsi la somme de 4,95 M€ en AE et de 4,8 M€ en CP.

Ces crédits ont été consommés à hauteur de 3,87 M€ en AE (soit 78,2% des AE disponibles) et de 4,3 M€ en CP (soit 89,6% des CP disponibles). 1,73 M€ d'AE et 2 M€ relèvent d'une dépense de fonctionnement courant, les études ayant été commandées par l'Etat pour son propre compte (réalisation et actualisation d'enquêtes nationales : enquête nationale logement en collaboration avec l'INSEE, enquêtes annuelles sur l'occupation du parc social, les comptes des organismes d'HLM, les loyers du parc privé...). Les autres dépenses d'études (2,14 M€ d'AE et 2,43 M€ de CP) ont été exécutées sur du titre 6 (cf. développement ci-dessous).

Communication

La dotation inscrite en LFI était de 1,2 M€ en AE=CP. Ce poste a bénéficié d'un mouvement en gestion de 1,3 M€ en AE et en CP. Le montant des crédits ouverts a atteint ainsi la somme de 2,5 M€ en AE et de 2,3 M€ en CP, la décision ayant été prise en cours de gestion de financer la première phase d'une campagne d'information sur l'accession à la propriété.

Ces crédits ont été consommés à hauteur de 2,24 M€ en AE (soit 89,6 % des AE disponibles) et de 0,95 M€ en CP (soit 41,3% des CP disponibles). Cet écart entre prévision initiale et exécution est lié à l'engagement tardif des dépenses (plus du quart des engagements a été réalisé pendant le dernier trimestre 2006). En effet, la campagne sur l'accession à la propriété s'étant déroulée du 9 au 31 décembre 2006, le service fait ne pourra être constaté qu'en 2007.

Formations nationales et interrégionales

La dotation inscrite en LFI était de 265 000 euros en AE=CP. En cours de gestion, ce poste a permis de dégager 46 000 euros de marge en AE=CP. Le montant des crédits ouverts a atteint ainsi la somme de 219 000 euros.

Ces crédits ont été consommés à hauteur de 108 000 euros en AE (soit 49,3 % des AE disponibles) et de 89 000 euros en CP (soit 40,6 % des CP disponibles).

Les formations organisées chaque année au bénéfice des agents des services déconcentrés sont soit d'initiative locale, soit d'initiative nationale. Dans ce contexte, n'ont été financées en 2006 sur le présent programme que les formations à maîtrise d'ouvrage centrale ou interrégionale. Le coût d'une journée de formation a été en moyenne de 51 € par agent. Ont été financés 2 108 jours de formation.

Frais de déplacement de la DGUHC

La dotation inscrite en LFI était de 110 000 euros en AE=CP et a été abondée de 28 000 euros par redéploiement en début d'exercice. Le montant des crédits ouverts a atteint ainsi la somme de 138 000 euros en AE=CP. Ces crédits ont été consommés à hauteur de 129 000 euros (soit 93,5 % des crédits disponibles).

Fonctionnement de la DIDOL

Le programme a pris en charge, sur ses crédits reportés, les frais de fonctionnement de la délégation interministérielle pour le développement de l'offre de logement (DIDOL). Ce programme a également assumé les dépenses de personnel relatives aux agents (7 ETPT) en poste à la délégation. Le montant des crédits consommés à ce titre est de 72 000 euros en AE=CP.

Fonctionnement de la Miilos

La dotation inscrite en LFI était de 750 000 euros en AE=CP. Ont été mis en réserve puis annulés 28 419 euros en CP et 15 000 euros de crédits reportés ont été mis à la disposition de la Miilos. Le montant des crédits ouverts a atteint ainsi la somme de 736 581 euros en AE=CP.

Les autorisations d'engagement ont été consommées à hauteur de 649 000 euros (soit 88,1% des AE disponibles). 226 473 euros de CP sont restés sans emploi.

Les principaux postes de dépenses sont les frais de déplacement (43,7%), la formation (12,7%), les équipements informatiques (12,1%), les abonnements et la documentation technique et juridique (4,6%), les dépenses de fonctionnement courant (4,8%) et, enfin, les études (3,6%). Un commentaire particulier doit être fait sur les dépenses réalisées au titre des frais de déplacement. Le pourcentage indiqué ci-dessus correspond aux seules liquidations

comptables effectuées sur l'exercice. Le total des états de frais de mission et des commandes passées auprès du voyageur s'élève à 59% de la dotation, soit un chiffre comparable aux gestions antérieures. Depuis la mise en place de la LOLF, la Miilos ne peut pas payer directement le voyageur (dépense désormais imputée sur le programme « conduite et pilotage des politiques de l'équipement ») et les commandes passées donnent lieu à un rétablissement de crédits a posteriori. Par ailleurs, la Miilos a à sa disposition 120 agents issus des ministères en charge du logement et des finances, dont les ¾ relèvent des catégories A de la fonction publique. Elle réalise environ 185 inspections par an, dont 170 concernent des offices d'HLM et des sociétés d'économie mixte (environ 1/5 des organismes est ainsi contrôlé chaque année). Le délai médian entre ouverture des contrôles et diffusion du rapport s'est établi à un peu plus de 8 mois en 2006.

DÉPENSES D'INFORMATIQUE

Applications informatiques nationales

La dotation inscrite en LFI était de 1,52 M€ en AE et de 1,2 M€ en CP. En cours de gestion, ce poste a permis de dégager des marges de 0,49 M€ en AE et en CP. Le montant des crédits ouverts a atteint ainsi la somme de 1,02 M€ en AE et de 0,7 M€ en CP.

Ces crédits ont été consommés à hauteur de 0,9 M€ en AE (soit 88% des AE disponibles) et de 0,59 M€ en CP (soit 83,2% des CP disponibles).

Le principal projet visant la refonte du système d'information sur le financement du logement social a pu être réalisé, pour un montant égal aux prévisions, soit 0,7 M€. 0,44 M€ ont donné lieu à paiement conformément au calendrier de réalisation prévu. Cette opération a permis, d'une part, d'intégrer les collectivités locales délégataires dans le système d'information existant, d'autre part, de simplifier et unifier les systèmes d'enquêtes auprès de l'ensemble des acteurs du secteur.

Le coût de la maintenance (0,2 M€ en AE et 0,15 M€ en CP) a été inférieur à son estimation initiale (0,4 M€).

Enfin, deux projets ont été différés à cause des changements induits par la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement :

- l'application de gestion des comités départementaux des aides publiques au logement, pour lesquels la loi ouvre des possibilités d'organisation différente. Des adaptations apportées à la version antérieure et réalisées en régie ont permis de différer la réécriture de cette application, dans l'attente d'une stabilisation de l'environnement réglementaire ;
- pour des raisons identiques, la refonte de l'application « numéro unique d'enregistrement des demandes de logement social » a été différée.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		769 916		
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		271 646		

Bien que non budgétées en loi de finances initiale, des dépenses ont été exécutées sur le titre 5 à hauteur de 1,05 M€. Elles correspondent à l'engagement d'AE affectées, au cours des exercices antérieurs, au financement d'études qui n'ont pas, au contraire de ce qui était prévu, basculé en comptabilité 2006 sur du titre 3, au motif qu'elles avaient été typées « investissement » lors de leur engagement.

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		15 000		
Transferts aux entreprises		1 751 588		1 531 812
Transferts aux collectivités territoriales		90 783		583 211
Transferts aux autres collectivités		282 548		319 059

Une partie des dépenses liées aux études (2,14 M€ d'AE et 2,43 M€ de CP), initialement budgétée sur du titre 3, a été exécutée sous la forme de subventions pour permettre la mise en œuvre d'un programme d'études interpartenarial, essentiellement au niveau local.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			5 700 000	5 700 000	5 914 158	5 773 484
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)			480 000 000	385 000 000		
Totaux			485 700 000	390 700 000	5 914 158	5 773 484

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

L'Agence nationale de l'habitat a pour mission de promouvoir et faciliter l'exécution de travaux, de réparation, d'assainissement, d'amélioration et d'adaptation d'immeubles d'habitation ou de logements, ainsi que l'exécution de travaux de transformation en logements de locaux non affectés à usage d'habitation, dès lors que ces logements sont utilisés à titre de résidence principale.

À cet effet, elle accorde des aides financières sous forme de subventions aux propriétaires privés, propriétaires bailleurs ou propriétaires occupants sous conditions de ressources, qui réalisent des travaux d'amélioration des immeubles ou des logements construits depuis plus de 15 ans, sauf exceptions, ou qui transforment en logements des locaux non initialement destinés à cet usage. Les propriétaires ayant réhabilité leur logement et ayant reçu une subvention s'engagent à occuper celui-ci ou à le donner en location, pendant neuf ans, à titre de résidence principale.

Les travaux permettent d'améliorer l'habitat en matière de sécurité, de salubrité, d'équipement, d'accessibilité et d'adaptation aux personnes handicapées physiques. Les travaux destinés à économiser l'énergie, à améliorer l'isolation acoustique et, de façon générale, à favoriser la prise en compte du développement durable dans l'habitat peuvent également faire l'objet de subventions de l'ANAH.

Par la loi emportant engagement national pour le logement (dite loi ENL) du 13 juillet 2006, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat est devenue l'Agence nationale de l'habitat, investie de missions nouvelles. Les compétences de l'Agence ont été étendues à la promotion du développement et de la qualité du parc existant de logements privés. L'Agence peut désormais, outre son rôle habituel de soutien financier aux opérations d'amélioration de l'habitat, mener des actions d'assistance, d'étude ou de communication ayant pour objet, d'une part, d'améliorer la connaissance du parc privé existant et les conditions de son occupation et, d'autre part, de faciliter l'accès des personnes défavorisées et des ménages à revenus modestes ou intermédiaires aux logements locatifs privés. Pour l'accomplissement de sa mission, l'Agence peut bénéficier de sommes allouées par des personnes morales publiques, notamment les collectivités territoriales ou privées en vue de l'attribution, pour leur compte, d'aides à l'habitat, dès lors que les logements sont utilisés à titre de résidences principale.

Depuis la loi ENL et, de manière opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2006, l'Agence peut conclure avec tout bailleur une convention par laquelle ce dernier s'engage à respecter des conditions de loyers et de ressources des locataires et, le cas échéant, des modalités de choix de ceux-ci.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

en milliers d'euros

Action intéressée ou nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : construction locative et amélioration du parc			485 700	390 700	441 785	359 597
Subventions pour charges de service public			5 700	5 700	5 694	5 694
Transferts			480 000	385 000	436 091	353 903
Totaux			485 700	390 700	441 785	359 597

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

Prévision (En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
390 700	20	25 000	8 729,5	424 449,5

Exécution (En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
359 597,3	20	19 691,4	11 077,3	390 386

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

Prévision (En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement*	Investissement	Total
8 424,5	456 090	5258,5	465 043

* y compris les dépenses d'intervention

Exécution (En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement*	Investissement	Total
7 827,6	345 458,9	1 024,2	354 310,7

* y compris les dépenses d'intervention

En recettes, la différence de 34 M€ entre les ressources prévues et celles effectivement perçues est due aux ajustements opérés sur la subvention d'intervention et au moindre rendement de la taxe sur les logements vacants.

En dépenses, la différence de 110,73 M€ tient quasi exclusivement à une consommation plus faible que prévue des crédits d'intervention.

Les dépenses prévues dans le cadre du fonds pour les travaux de mise en sécurité des centres d'hébergement d'urgence ont connu un rythme moins soutenu que prévu en raison de la complexité de certains dossiers : il est apparu que certains maîtres d'ouvrage n'étaient pas habilités à diligenter des travaux. Afin de les aider dans ces démarches, le conseil d'administration de l'ANAH a d'ailleurs pris les dispositions nécessaires pour proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage aux organismes concernés.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Emplois rémunérés par l'opérateur	123,75	125,6	124,05
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (en ETPT)	1	1	1,58
Total	124,75	126,6	125,63

Ne sont pas comptabilisés les moyens des directions départementales de l'équipement qui concourent aux activités de l'ANAH (environ 512 ETPT –estimation au 31 décembre 2005).

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2006, 133 400 logements ont été réhabilités avec les aides de l'ANAH : 53 700 logements par les propriétaires occupants, 19 300 logements par les syndicats de copropriétaires et 60 400 par les propriétaires bailleurs. Parmi ces 60 400 logements, 38 600 ont fait l'objet d'un loyer maîtrisé (PCS) après travaux (dont 13 570 en loyer conventionné et 25 030 en loyer intermédiaire) auxquels il faut ajouter 499 logements dits « loi de 1948 ». Plus de 10 000 logements ont été remis sur le marché.

CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

La CGLLS est investie de missions suivantes :

- garantir les prêts consentis par la caisse des dépôts et consignations (CDC) aux organismes constructeurs de logements sociaux lorsque les collectivités locales refusent ou sont dans l'incapacité d'octroyer leur garantie ;
- contribuer à la prévention des difficultés financières et au redressement des organismes d'HLM et des sociétés d'économies mixtes en difficultés, pour ce qui concerne leur activité locative sociale ;
- aider à la réorganisation et au regroupement des bailleurs HLM ;
- possibilité de financer des actions de formation et de soutien technique aux opérations de renouvellement urbain.

Les missions de la CGLLS sont financées par les cotisations instaurées par voie législative, qui relèvent d'un principe de mutualisation des ressources des bailleurs HLM et des SEM.

La CGLLS collecte une cotisation assise sur les loyers perçus par les organismes d'HLM et par les SEM destinée à financer ses missions initiales, dont le produit s'élève à 74 millions d'euros en 2006. Elle collecte également une cotisation additionnelle destinée à financer les missions nouvelles que lui a confiée la loi du 1^{er} août 2003 ainsi qu'à contribuer au financement de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Le produit de la cotisation additionnelle s'est élevé à 59 millions d'euros en 2006.

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

Prévision

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
			153 765	153 765

Exécution

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
			157 504	157 504

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

Prévision

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Interventions	Total
2 354	3 285		145 984	151 623

Exécution

(En milliers d'euros)

Personnel	Fonctionnement	Investissement	Interventions	Total
2 506	1 607	8 177	136 479	148 769

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Emplois rémunérés par l'opérateur hors plafond d'emplois du ministère (en ETPT)	29	29	29
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (en ETPT)			

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les aides**- Les aides aux organismes en difficulté**

Fin 2006, 65 organismes étaient suivis par la CGLLS à ce titre : 45 bénéficiaient d'une aide au rétablissement d'équilibre (ex-redressement) (60,76 M€), 8 d'une aide à la prévention (4,54 M€) et 13 d'une aide à la consolidation (2,82 M€).

- Commission de réorganisation

En 2006, l'Union sociale pour l'habitat et les fédérations d'organismes HLM ont déposé des demandes de subvention d'organismes auprès de la Commission. Elles ont permis l'entrée en procédure de 19 dossiers concernant 26 organismes. La Commission a adopté 20 décisions représentant un montant d'aides de 6,8 M€ (0,385 M€ ont été versés aux organismes au titre de la réorganisation).

Les garanties

En 2006, 91 garanties ont été apportées aux opérations de certains bailleurs sociaux pour un montant total de 105,85 M€ (contre 87,5 M€ en 2005 et 75,6 M€ en 2004).

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

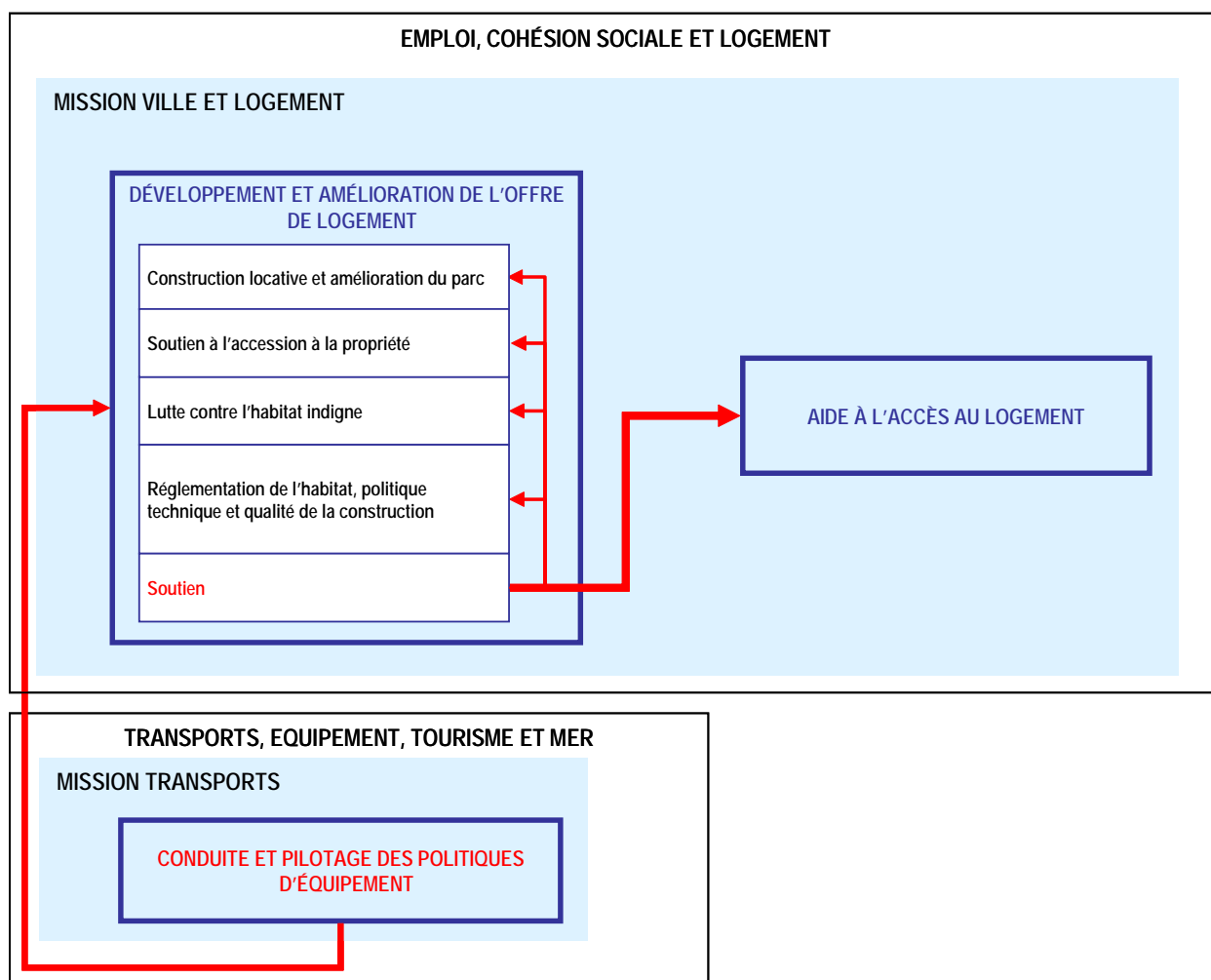
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts *a posteriori* a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des versements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Construction locative et amélioration du parc	944 700 000	1 029 337 188	1 061 156 242
Soutien à l'accession à la propriété	84 743 395	86 245 386	86 801 988
Lutte contre l'habitat indigne	18 000 000	23 206 902	25 155 007
Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	5 900 000	38 742 540	50 802 240
Soutien	156 791 200	32 602 579	32 602 579
Total	1 210 134 595	1 210 134 595	1 256 518 056

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION

Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Construction locative et amélioration du parc	906 279 720	+4 705 968	910 985 688	-118 351 500	
Soutien à l'accession à la propriété	115 259 565	+115 181	115 374 746	+29 129 360	
Lutte contre l'habitat indigne	14 511 816	+253 287	14 765 103	-8 441 799	
Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	5 156 489	+2 443 980	7 600 469	-31 142 071	
Soutien	9 023 553	-7 518 416	1 505 137	-31 097 442	
Total	1 050 231 143	0	1 050 231 143	-159 903 452	

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Construction locative et amélioration du parc	910 985 688	+113 659 897	1 024 645 585	-36 510 657	
Soutien à l'accession à la propriété	115 374 746	+2 670 576	118 045 322	+31 243 334	
Lutte contre l'habitat indigne	14 765 103	+6 154 406	20 919 509	-4 235 498	
Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	7 600 469	+44 263 182	51 863 651	+1 061 411	
Soutien	1 505 137	-1 505 137	0	-32 602 579	
Total	1 050 231 143	+165 242 924	1 215 474 067	-41 043 989	

Développement et amélioration de l'offre de logement

Programme n° 135 ANALYSE DES COÛTS

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-165 242 924
Aide à l'accès au logement (Mission « Ville et logement »)	+1 505 137
Conduite et pilotage des politiques d'équipement (Mission « Transports »)	-166 748 061

Font l'objet de déversement au titre de l'analyse des coûts les dépenses de l'action « soutien ».

D'un montant initial de 156,79 M€, les crédits de paiement réellement consommés sur cette action n'atteignent que la somme de 9,02 M€. En effet, les dépenses de personnel qui constituent 94,5% de la dotation de cette action ont été transférées en gestion aux programmes « aménagement, urbanisme et ingénierie publique » et « conduite et pilotage des politiques d'équipement ». En exécution, cette action ne porte donc plus que des dépenses de fonctionnement au sens strict : études, communication, formation, déplacements, informatique. Ces dépenses sont déversées sur les actions du présent programme et sur celles du programme « aide à l'accès au logement » dont le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction est également responsable.

Même si elles ne sont pas traitées dans le présent exercice ni prises en compte dans les tableaux précédents, mention doit être faite des dépenses de personnel des agents relevant de la mission « ville et logement ».

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents en poste en administration centrale ont été transférés en gestion au programme « aménagement, urbanisme et ingénierie publique » (22,75 M€), tandis que le programme « conduite et pilotage des politiques d'équipement » a bénéficié du transfert de 125,41 M€ correspondant à la masse salariale des agents des services déconcentrés. Les ETPT afférents ont également été transférés : 370 ETPT pour l'administration centrale, 2 733 ETPT pour les services déconcentrés.

L'analyse des données fournies par l'outil SAM (suivi des activités du ministère) permet de considérer que 3 168 ETPT ont participé au traitement des activités relevant des programmes de la mission « ville et logement » :

- programme « aide à l'accès au logement » :
 - * action « aide à l'accès au logement » : 31,4 ETPT (coût : 843 580 €) ;
 - * action « accompagnement des publics en difficulté » : 513,6 ETPT (coût : 1 062 287 €) ;
- programme « développement et amélioration de l'offre de logement » :
 - * action « construction locative et amélioration du parc » : 1 703,8 ETPT (coût : 6 748 644 €). A noter que cette action porte jusqu'en 2006 les ETPT mobilisés, dans les services déconcentrés, dans la mise en œuvre des programmes « rénovation urbaine » et « équité sociale et territoriale et soutien ». A partir de 2007, leur contribution sera effectivement affichée dans le coût complet de ces deux programmes.
 - * action « soutien à l'accession à la propriété » : 41,7 ETPT (coût : 343 681€) ;
 - * action « réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction » : 700,1 ETPT (coût : 7 217 300 €).
- programme « rénovation urbaine » (uniquement pour les agents en poste à la délégation interministérielle à la ville) : 7 ETPT (coût : 624 874 €).
- programme « équité sociale et territoriale et soutien » :
 - * action « prévention et développement social » : 53,5 ETPT (coût : 3 343 078 €) ;
 - * action « revitalisation économique et emploi » : 11 ETPT (coût : 687 362 €) ;
 - * action « stratégie, ressources, évaluation » : 11 ETPT et indemnisation des délégués de l'Etat (coût : 1 377 362 €).

Parce qu'il s'agit de dépenses de fonctionnement, le déversement de l'action « soutien » est effectué conformément à la répartition des effectifs par action. Cependant, comme la délégation interministérielle à la ville dispose de son propre budget de fonctionnement et que les dépenses de fonctionnement des services déconcentrés sont prises en charge par le programme « conduite et pilotage des politiques d'équipement », seule l'activité des agents en poste à la DGUHC doit être prise en compte dans le présent exercice.

Sur cette base, les clés qui ont été retenues pour procéder au déversement des dépenses de fonctionnement relevant de l'action « soutien » sont les suivantes :

- près de 82% de ces dépenses doivent faire l'objet d'un déversement interne au programme « développement et amélioration de l'offre de logement » ;
- le solde (soit environ 18% des dépenses) est déversé sur le programme « aide à l'accès au logement ».

Un traitement particulier a été réservé aux dépenses de fonctionnement de la mission interministérielle d'inspection du logement social (Miilos). Ces dépenses (510 108 €) sont déversées en totalité sur l'action « réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction » puisque l'ensemble du personnel de la Mission relève de cette action.

Traitement particulier entre programmes du transfert en gestion concernant les ETP de la mission « Ville et logement »

Lors du projet annuel de performance, l'action soutien ventilée depuis le programme DAOL indiquait un déversement vers les programmes de la mission « Ville et logement » au titre des ETP de l'administration centrale contribuant aux programmes de cette mission (« Rénovation urbaine » et « Equité sociale et territoriale et soutien »).

En exécution, le traitement retenu en analyse des coûts est différent : la partie du transfert en gestion abondant en gestion le programme CPPE est réintégrée sur le programme DAOL, tandis que la partie ayant abondé le programme « Aménagement, urbanisme et ingénierie publique », pour des facilités de présentation, est directement fléchée vers les programmes « Rénovation urbaine » et « Equité sociale et territoriale et soutien » de la mission « Ville et logement » pour la part des ETP contribuant à la mise en œuvre de ces programmes.

Les règles de déversement des actions du programme « conduite et pilotage des politiques d'équipement » (CPPE) sont identiques à celles exposées dans le projet annuel de performance, mais une approche distinguant les dépenses d'administration centrale des dépenses des services déconcentrés a permis d'affiner les clés de répartition, modifiant ainsi l'équilibre des déversements opérés depuis le programme soutien.

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Construction locative et amélioration du parc	623 988 044	+4 330 801	+117 221 708	745 540 553	
Soutien à l'accession à la propriété	113 909 993	+105 998	+2 754 372	116 770 363	
Lutte contre l'habitat indigne	12 112 654	+233 094	+6 344 051	18 689 799	
Réglementation de l'habitat, politique technique et qualité de la construction	-5 867 502	+1 779 701	+45 646 170	41 558 369	
Soutien	7 834 738	-6 449 594	-1 385 144	0	
Totaux	751 977 927	0	+170 581 157	922 559 084	

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-170 581 157
Aide à l'accès au logement (Mission « Ville et logement »)	+1 385 144
Conduite et pilotage des politiques d'équipement (Mission « Transports »)	-171 966 301

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

L'identification des coûts complets par action a été réalisée sur la base des restitutions issues de la comptabilité générale, retraitées dans un premier temps pour parvenir à identifier les coûts directs par action.

Le périmètre des coûts directs correspond aux charges de fonctionnement (y compris les charges de personnel et les subventions pour charges de service public), aux charges d'intervention ainsi qu'aux opérations de fin d'exercice (charges à payer, dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions pour risques et charges...).

Afin de travailler sur des bases fiables, les retraitements suivants ont été réalisés :

- certaines charges (litiges communautaires par exemple) ont été exclues de l'inventaire, compte tenu de l'impossibilité à ce stade de les rattacher au niveau programme/action ;
- les charges à payer de personnel de l'exercice 2006 non ventilées par programme-action ont été réparties dans les coûts directs des actions principalement selon une clé statistique au prorata des ETP des actions des programmes dont le ministère de l'équipement à la charge ;

- les charges à payer de l'exercice 2005 non ventilées par programme-action ont été réparties dans les coûts directs des actions selon une clé statistique au prorata du poids par sous-action de l'ensemble des charges à payer identifiées au bilan de clôture. Ces charges viennent en déduction des charges à payer 2006 (charges à payer 2006 directement fléchées sur la destination et auxquelles s'ajoutent les charges à payer de personnel ventilées statistiquement).

Pour faciliter le premier exercice d'identification des coûts complets, les clés de déversement, tant en ce qui concerne les déversements internes que les déversements externes, sont identiques à celles retenues pour la partie dépenses complètes de l'analyse des coûts.

Les coûts qui n'ont pas pour origine une opération budgétaire ont pu être, au même titre que les dépenses, imputés directement sur les actions en fonction de leur destination, ou ventilés depuis l'action de soutien en utilisant les mêmes clés de répartition que les dépenses.